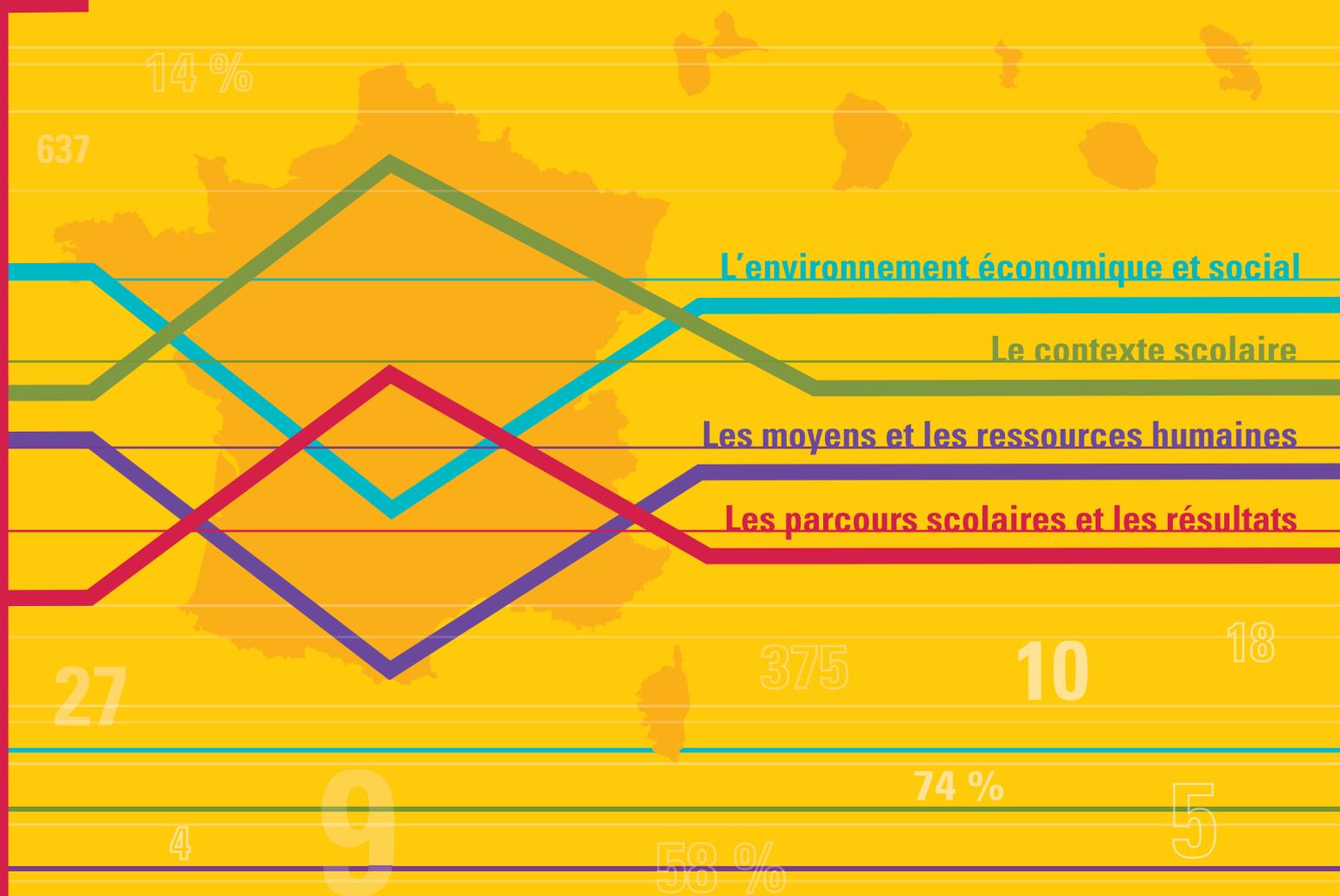


# Géographie de l'École



18

74 %

5

25 633



ministère  
éducation  
nationale  
jeunesse  
vie associative



n° 10 [mai 2011]

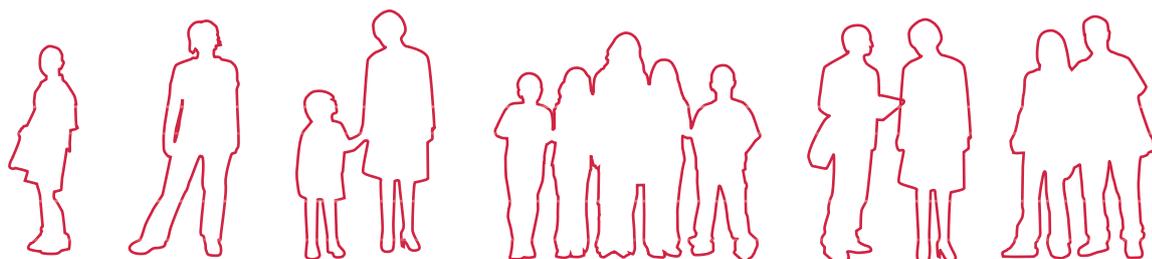
# Géographie de l'École

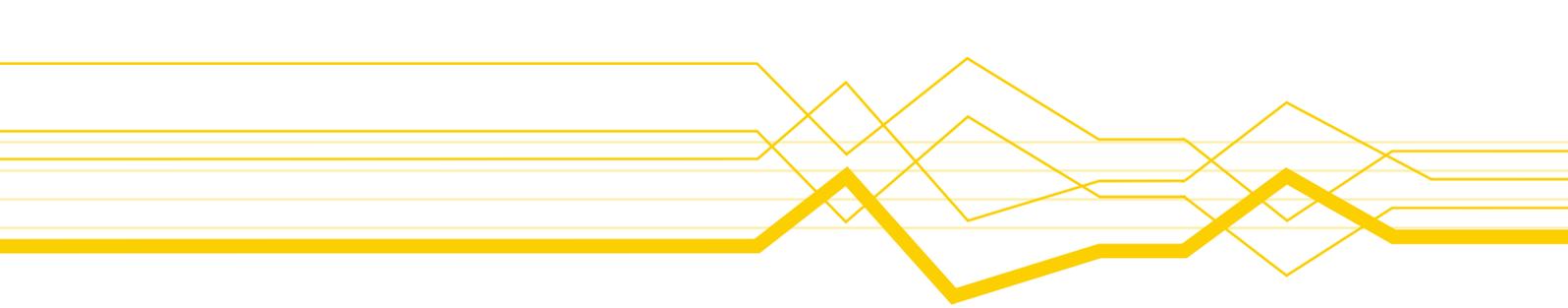
L'environnement économique et social

Le contexte scolaire

Les moyens et les ressources humaines

Les parcours scolaires et les résultats





Cet ouvrage est édité par :

**Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse  
et de la vie associative**

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance  
61-65, rue Dutot  
75732 Paris Cedex 15

**Directeur de la publication**

Michel Quéré

**Rédacteur en chef**

Paul Esquieu

**Secrétaire de rédaction**

Marie Zilberman

**Maquette**

Marianne Chauveau

**PAO**

Linéal

**Impression**

Ovation

**Auteurs**

Linda Ben Ali  
Joël Bouvier  
Jonathan Brendler  
Luc Brière  
Agnès Brun  
Caroline Caron  
Ghislaine Cormier  
Michel Coudray  
Jean-Pierre Dalous  
Florence Defresne  
Amélie Demongeot  
Thibaut de Saint Pol  
Mireille Dubois  
Patricia Ganem  
Paul-Olivier Gasq  
Christophe Jagers  
Marie-Laurence Jaspar  
Martine Jeljoul  
Sylvie Kleinholt-Regala  
Céline Lambert  
Élodie Leprévost  
Bruno Lutinier  
Claude Malègue  
Sophie O'Prey  
Aline Pauron  
Sylvaine Péan  
Pascale Pollet  
Thierry Rocher  
Alexia Stéfanou

Notre école doit aujourd'hui relever un défi : celui de la qualité. Dans une société de la connaissance, nous avons besoin d'une école capable d'évoluer, d'innover, d'expérimenter pour mieux répondre à sa mission : assurer la réussite de chaque élève.

Dresser la *Géographie de l'École* présente dès lors un double intérêt : établir et mesurer le plus objectivement possible, la variété de notre territoire et de notre système éducatif ; mettre en perspective les transformations observables de l'éducation dans ce territoire national.

Les observations retirées de *Géographie de l'École*, et de cette diversité, démontrent, face aux niveaux, hétérogènes, des élèves, et face aux variétés des contextes éducatifs rencontrés, toute l'importance d'un enseignement individualisé, adapté au potentiel de chaque élève. C'est ce que nous faisons avec l'accompagnement personnalisé, comme avec la mise en place d'un suivi des décrocheurs, pour leur proposer les meilleures réponses individuelles à une action éducative nécessaire.

Il faut ensuite, dans le cadre d'une politique et d'objectifs nationaux, conforter un pilotage décentralisé, pour que les décisions soient prises au plus près de la réalité du terrain. Personnaliser notre action, travailler au plus près des attentes des élèves demande de favoriser l'initiative locale, en donnant plus de responsabilité et d'autonomie à tous ceux, recteurs, inspecteurs d'académie, chefs d'établissement, qui connaissent au mieux la singularité de chaque territoire éducatif.

Ce défi de la mesure, qui transparaît dans *Géographie de l'École*, vient enfin aider les acteurs de l'action éducative pour les informer sur leur situation et pour développer, comme je le souhaite, une dynamique positive, apportant les réponses les plus adaptées et efficaces pour la réussite de chacun de nos élèves.



**Luc Chatel**

*Ministre de l'éducation nationale,  
de la jeunesse et de la vie associative*



Ce dixième numéro de *Géographie de l'école* se propose, comme les précédentes éditions, de décrire, rassembler et mettre en regard, sous forme d'une trentaine d'indicateurs, les principales caractéristiques régionales, académiques et parfois départementales de notre système de formation, de la maternelle à l'enseignement supérieur. Près de trente ans après la mise en œuvre de la politique de décentralisation, il entend aussi apporter une profondeur historique ou temporelle, en repérant si les disparités géographiques ont plutôt tendance à se réduire ou à s'aggraver, en référence au principe affirmé par la loi d'orientation de 1989 d'« assurer à tous les jeunes l'acquisition d'une culture générale et d'une qualification reconnue, quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou géographique ».

Sa parution intervient près de six ans après la précédente, notamment par souci de pouvoir intégrer des données issues des nouveaux recensements de population mis en œuvre par l'INSEE. Durant cette période, d'importantes lois ou réformes sont intervenues : la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école d'avril 2005 (dont le socle commun de connaissances et compétences est issu), la loi de 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (dite loi LRU), la rénovation de la voie professionnelle et la réforme des lycées pleinement entrées en application aux rentrées 2009 et 2010.

## ■ Quatre groupes d'indicateurs

Actualisant les données parues dans les éditions précédentes, ce numéro regroupe les indicateurs en quatre grands thèmes :

– **l'environnement économique et social** renseigne sur les situations démographiques et sociales, le niveau de richesse régional et de revenu des ménages, les situations de précarité, pauvreté ou chômage.

– **le contexte scolaire** s'intéresse aux modes d'accueil et de scolarisation proposés aux élèves et étudiants : scolarisation précoce, enseignement adapté et éducation prioritaire, filières offertes aux lycéens et étudiants, taille des établissements et part du secteur privé, etc.

– **les moyens et les ressources humaines** mesurent les coûts moyens par élève selon le niveau d'enseignement, en distinguant la participation des collectivités territoriales de l'effort consenti par le ministère de l'éducation nationale ; cette partie renseigne aussi sur les personnels et les taux d'encadrement des élèves.

– **les parcours scolaires et les résultats** sont centrés sur l'élève : fréquences de scolarisation, de retards scolaires, orientation et niveaux atteints à l'issue de l'enseignement secondaire, poursuites d'études supérieures. Les résultats présentés sont à la fois internes au système éducatif (maîtrise de la lecture, réussite aux examens, fréquences d'obtention du baccalauréat) et externes au système éducatif (accès à l'emploi selon le diplôme possédé).

Ce dixième numéro s'efforce d'intégrer, le plus souvent possible, les données relatives aux départements d'outre-mer. Pour de nombreux indicateurs, il apporte une dimension temporelle, en montrant les évolutions intervenues lors de la dernière décennie.

## ■ Deux analyses sur l'insertion des jeunes et les typologies académiques

Venant après la présentation des groupes d'indicateurs, ces deux analyses permettent de synthétiser l'information. En matière de disparités d'environnement socio-économique, une vingtaine de variables discriminantes disponibles dans les recensements de population permettent ainsi de dégager une typologie selon sept groupes distincts d'académies.

En matière d'insertion, les données recueillies par le CEREQ dans les enquêtes « génération » permettent de repérer les situations régionales des jeunes durant les premières années suivant la fin de leurs études. L'analyse porte ici sur les évolutions et le plus souvent les dégradations intervenues entre les générations 1998 et 2004 en matière de fréquence de chômage et de parcours « éloignés de l'emploi ».



## **De grandes tendances nationales, communes aux académies...**

Si les caractéristiques du système éducatif, son fonctionnement et ses résultats, sont loin d'être uniformes sur le territoire français, il apparaît toutefois qu'aucune académie n'échappe totalement aux grandes tendances observées au niveau national. En matière d'évolution d'abord, la scolarisation a partout connu une période de forte extension, conduisant jusqu'au milieu des années 1990 un nombre croissant de jeunes au terme de l'enseignement secondaire puis dans l'enseignement supérieur. La scolarisation des élèves connaît ensuite une période de relative stagnation, assortie d'une orientation plus favorable aux filières professionnelles, notamment pour les jeunes sous statut d'apprenti. Il en va de même des différences selon le sexe ou l'origine sociale, dont les influences sur la réussite et les parcours scolaires sont partout marquées et relativement stables.

## **... qui ont effacé ou atténué les anciennes oppositions Nord/Sud.**

Le développement de la scolarisation engagé depuis les années 1960 a entraîné sur tout le territoire une hausse importante de la proportion de bacheliers parmi la population adulte : elle atteint 39 % en métropole en 2007, contre 22 % en 1990 et 13 % en 1975. Dans les DOM, cette proportion est nettement plus faible (28 %) mais, Guyane exceptée, en forte hausse entre 1999 et 2007. À l'issue de cette évolution, le paysage éducatif en France a changé, pour se révéler aujourd'hui moins tranché qu'il y a trente ans. Quand prévalait encore une séparation nette entre régions du Sud et du Nord, plus ou moins avancées en matière de scolarisation. Quand on regarde la proportion de bacheliers, cette fois parmi les jeunes générations en âge de passer l'examen, elle est désormais supérieure à 60 %, partout très au-dessus des valeurs atteintes il y a deux ou trois décennies. En 2009, cette proportion est même proche des deux tiers et seuls 14 points séparent les académies extrêmes de France métropolitaine.

## **D'importantes disparités démographiques et socio-économiques...**

Les situations régionales en matière éducative, leur évolution dans le temps, ne sont pas étrangères aux disparités de situations sociales, économiques ou bien démographiques, qui rendent plus ou moins favorables les conditions d'enseignement, et qui peuvent influencer les choix d'orientation et de formation, comme les résultats obtenus.

Les tendances démographiques nationales, marquées par une reprise sensible des naissances à partir de 2000, connaissent d'abord des nuances géographiques importantes, notamment en raison des phénomènes migratoires. Elles laissent apparaître des oppositions nettes entre les départements du Sud et de l'Ouest de la France dont la vitalité démographique est plus forte et dont les populations âgées de moins de 25 ans progressent, et ceux du Massif central ou du Nord-Est qui les voient en revanche diminuer. Sur le plan économique, les différences régionales de richesse ou de revenus des ménages ne s'atténuent guère : l'Île-de-France distance toujours nettement la province en France métropolitaine, les départements d'outre-mer se situant nettement en retrait. Quant aux régions du Nord de la France et du Midi méditerranéen, elles restent ces dernières années plus durement touchées que les autres par des phénomènes de chômage et de précarité.

## **... qui pèsent sur le fonctionnement de notre système éducatif**

Dans cet environnement et ce contexte contrastés, on relève des signes multiples d'une diversité géographique persistante de notre appareil de formation. Les oppositions « rural/urbain » ont ainsi un effet direct sur l'offre de formation, la taille des établissements et les dépenses d'éducation. Les contrastes démographiques pèsent évidemment sur l'évolution des effectifs scolaires et les mouvements migratoires observés auprès de l'ensemble des populations, plus ou moins âgées, sont également sensibles auprès des personnels de l'éducation nationale.

Les parcours scolaires, l'orientation et la réussite des élèves sont également marqués par des différences géographiques, parfois sensibles. L'accès accru des jeunes générations au baccalauréat puis à l'enseignement supérieur se révèle globalement plus homogène qu'autrefois à travers le territoire français. Mais la position de la Bretagne (souvent suivie des Pays de la Loire qui présentent une série de « bons » résultats) se démarque toujours assez nettement de la situation en Picardie, que ce soit en termes de difficultés de lecture, de sorties sans diplôme ou de réussite aux examens. Quant à l'Île-de-France et plus particulièrement la capitale, elle se distingue du reste du territoire par un poids bien plus prononcé des filières de formation générale, conduisant à des études supérieures longues.

## **Persistance de spécificités géographiques de scolarisation et insertion.**

Les oppositions « historiques » assez tranchées entre le Nord et le Sud de la France ont cependant largement disparu ou évolué. Le baccalauréat s'est ainsi enrichi de filières, technologiques ou professionnelles, traditionnellement moins développées dans les régions méridionales. Si les progrès de scolarisation ont permis aux régions du Nord de rattraper une grande partie de leurs retards, on assiste aussi au maintien, voire au renforcement, de spécificités académiques : l'implantation de l'enseignement général, technique ou professionnel, dont la voie de l'apprentissage, fait ainsi ressortir des géographies radicalement différentes.

Les deux études menées en complément de la série d'indicateurs enrichissent ces premiers constats. La recherche de ressemblances entre académies selon leur contexte socio-économique (aboutissant à les regrouper en familles dont on peut plus justement comparer les caractéristiques et résultats scolaires) conduit à une typologie en sept groupes, isolant bien d'un côté, l'Île-de-France et notamment Paris (plus diplômée et composée de cadres) et de l'autre, les départements d'outre-mer. La Guyane se distingue très nettement par la jeunesse de sa population et des flux migratoires élevés, conduisant à une croissance démographique très supérieure à la moyenne. Ce département se signale aussi par un poids particulier, important, des difficultés scolaires.

La comparaison, menée par le CEREQ, de l'insertion professionnelle des jeunes sortis de formation initiale en 1998 et en 2004, confirme d'abord la dégradation économique intervenue durant la période. Les aggravations du taux de chômage et de la proportion de jeunes éloignés de l'emploi (ayant travaillé moins de six mois au cours de leurs trois premières années d'activité) varient suivant le niveau de diplôme (secondaire ou supérieur), mais aussi la région. Le Sud-Ouest ou Rhône-Alpes présentent ainsi des situations et des évolutions bien plus favorables que le Nord – Pas-de-Calais.



## l'environnement économique et social

01	l'évolution démographique .....	p. 12
02	le paysage économique et social .....	p. 14
03	richesse des régions et revenus des ménages .....	p. 16
04	chômage et précarité .....	p. 18
05	la santé et le mode de vie des élèves .....	p. 20

## le contexte scolaire

06	la scolarisation dans le premier degré .....	p. 24
07	la scolarisation en premier cycle du second degré .....	p. 26
08	la scolarisation en classes terminales .....	p. 28
09	la scolarisation dans l'enseignement supérieur .....	p. 30
10	les populations étudiantes .....	p. 32
11	les établissements d'enseignement privés .....	p. 34
12	l'éducation prioritaire .....	p. 36
13	les conditions d'accueil des élèves .....	p. 38

## les moyens et les ressources humaines

14	la dépense d'éducation par élève .....	p. 44
15	l'encadrement des élèves du premier degré public .....	p. 48
16	l'encadrement des élèves du second degré public .....	p. 50
17	le personnel enseignant .....	p. 52
18	la mobilité géographique des enseignants .....	p. 54
19	le personnel administratif, technique, d'encadrement et d'assistance éducative .....	p. 56

## les parcours scolaires et les résultats

20	la scolarisation des jeunes âgés de 16 à 24 ans .....	p. 60
21	les retards scolaires dans l'enseignement secondaire .....	p. 62
22	l'orientation en fin de troisième .....	p. 64
23	les sorties de l'enseignement secondaire .....	p. 66
24	l'accès au niveau IV de formation .....	p. 68
25	les poursuites d'études des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur .....	p. 70
26	le profil des nouveaux bacheliers dans les principales filières de l'enseignement supérieur .....	p. 72
27	l'apprentissage .....	p. 74
28	les compétences en lecture des jeunes .....	p. 76
29	la scolarisation des filles et des garçons .....	p. 78
30	la réussite aux examens .....	p. 80
31	la proportion de bacheliers généraux, technologiques et professionnels .....	p. 82
32	la situation des jeunes sept mois après leur sortie du lycée .....	p. 84
33	la situation des jeunes sept mois après leur sortie de l'apprentissage .....	p. 86

■	quelles académies se ressemblent du point de vue de leur contexte socio-économique ? .....	p. 90
■	l'évolution de l'insertion professionnelle des jeunes dans les régions .....	p. 94



# l'environnement économique et social



## Depuis 2000, des évolutions démographiques contrastées

En l'espace de neuf ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2000 au 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'ensemble de la population de France métropolitaine et des départements d'outre-mer (DOM) s'est accrue de près de 4 millions d'habitants, soit une hausse de 6,4 %. La progression démographique, qui se poursuit sur un rythme annuel moyen de 0,7 %, se concentre assez nettement dans toute une série de départements plus ou moins urbanisés du Sud et du Sud-Est de la France (Aude, Hérault, Pyrénées-Orientales, Haute-Garonne et Tarn-et-Garonne, Ain, Alpes de Haute-Provence, Hautes-Alpes, Corse, Haute-Savoie, Var), et sur la façade atlantique (Ille-et-Vilaine, Landes, Loire-Atlantique, Vendée). À l'inverse, on assiste à un dépeuplement persistant de certains départements du Massif central (Allier, Cantal, Creuse) et, dans une moindre mesure, du Nord-Est (Ardennes, Haute-Marne).

Avec des variations départementales pouvant aller de - 4 % à + 20 %, on assiste donc à une redistribution sensible de la population française sur le territoire métropolitain. Dans le même temps, les départements d'outre-mer enregistrent une progression démographique bien plus forte en Guyane et à la Réunion qu'aux Antilles.

## Des flux migratoires en faveur du Sud et de l'Ouest

Ces évolutions peuvent tenir à des soldes naturels ou migratoires plus ou moins importants. Depuis 2000, les naissances l'ont nettement emporté sur les décès, notamment en Ile-de-France, dans le Nord, en Alsace, Pays de la Loire et Rhône-Alpes, alors que c'est l'inverse pour le Limousin ou l'Auvergne. Dans les DOM, le solde naturel explique l'essentiel de la croissance démographique, la Guyane bénéficiant aussi d'un solde migratoire important. En France métropolitaine, ces flux migratoires se font au bénéfice des régions du Sud et, de plus en plus, de l'Ouest. Dans les régions du Nord, de la Basse-Normandie à Champagne-Ardenne, les sorties l'emportent sur les entrées. L'Ile-de-France présente un solde migratoire négatif : si elle reste un pôle d'attraction pour les jeunes adultes, des familles et des retraités la quittent pour rejoindre leurs régions d'origine ou proches du bassin parisien.

## Le Nord reste plus jeune, mais...

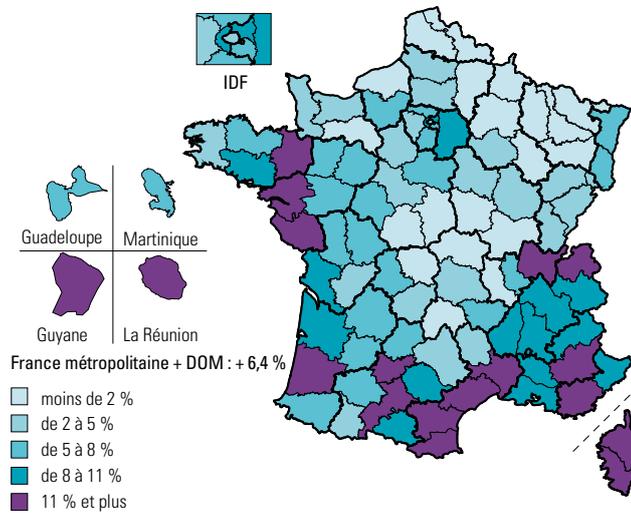
La structure par âge des populations continue de faire ressortir une opposition Nord-Sud assez persistante malgré une tendance générale au vieillissement. Un peu plus de 31 % des habitants ont, en 2009, moins de 25 ans. Si ces proportions dépassent 35 % en grande couronne parisienne et outre-mer, elles sont minimales en Creuse (23 %) et proches d'un quart dans des départements ruraux du Sud-Ouest et du Centre de la France (Cantal, Gers ou Lot).

## ... les effectifs des moins de 25 ans progressent dans le Sud

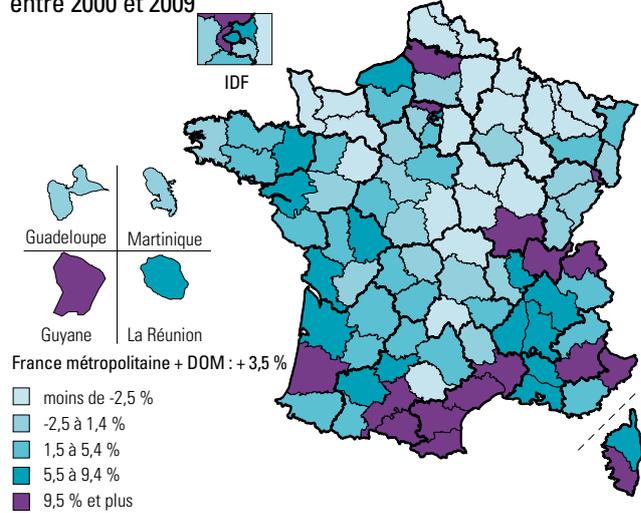
Contrairement à la décennie précédente, les effectifs de jeunes âgés de moins de 25 ans, qui constituent l'essentiel des effectifs scolarisés de la maternelle à l'enseignement supérieur, progressent de 2000 à 2009 (+ 680 000 jeunes, soit + 3,5 %). La vitalité démographique des départements méridionaux, pour partie liée aux flux migratoires, conduit à des hausses parfois supérieures à 10 % de la population âgée de moins de 25 ans. Les baisses sont en revanche plus fréquentes dans la moitié Nord, à l'exception toutefois de Paris et de quelques départements proches (Hauts-de-Seine, Val-d'Oise, Somme) ou du Territoire de Belfort. Outre-mer, la Guyane se distingue une nouvelle fois par une très forte progression des moins de 25 ans.

# l'évolution démographique

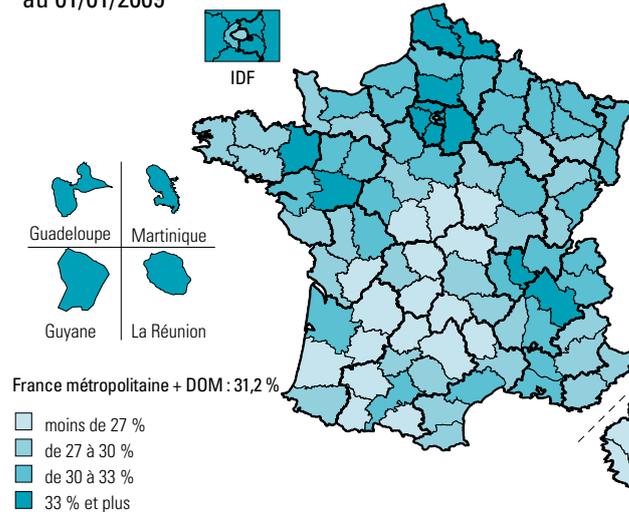
Carte 1 – Évolution de la population totale entre 2000 et 2009



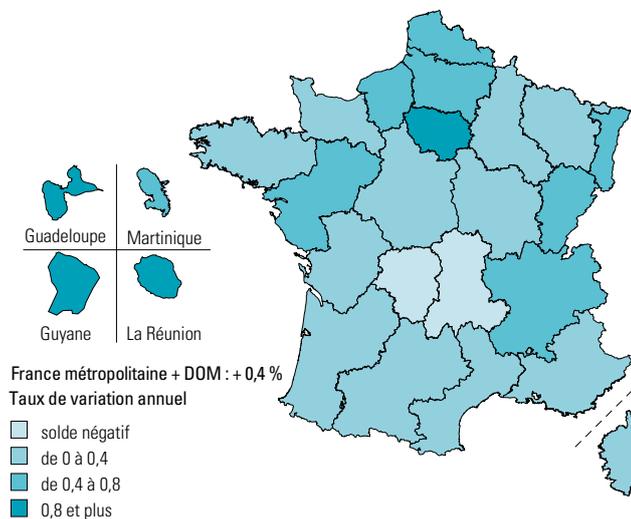
Carte 2 – Évolution de la population âgée de moins de 25 ans entre 2000 et 2009



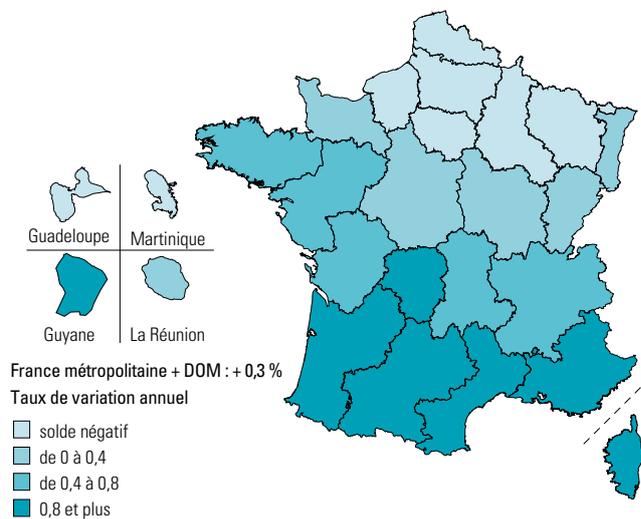
Carte 3 – Part de la population âgée de moins de 25 ans au 01/01/2009



Carte 4 – Solde naturel entre 1999 et 2007



Carte 5 – Solde migratoire entre 1999 et 2007



## Des transformations économiques et sociales qui se poursuivent

Comme l'ensemble des pays industrialisés, la France a connu, ces dernières décennies, des mutations économiques de grande ampleur et une profonde transformation de la structure sociale de sa population, dont le niveau de formation ne cesse de s'élever.

Le développement de la scolarisation, engagé depuis les années 1960, a entraîné une hausse importante et continue de la proportion de bacheliers parmi la population adulte : elle atteint 39 % en France métropolitaine en 2007, contre 30 % au recensement de 1999, 22 % en 1990 et 13 % en 1975. Dans les DOM, cette proportion est nettement plus faible (28 %) mais, la Guyane mise à part, en forte hausse entre 1999 et 2007.

Dans le même temps, l'évolution des emplois et métiers conduit à une hausse régulière du nombre de cadres (professions intellectuelles supérieures et intermédiaires, anciennement cadres moyens), notamment dans le secteur tertiaire (les services). En 2007, les cadres représentent 38 % de la population active, dont 15 % pour les seules professions intellectuelles supérieures.

Ces évolutions rejaillissent sur la demande sociale d'éducation : plus les parents ont fréquenté l'école, plus leurs enfants ont de chances de poursuivre avec succès des études longues. Elles ont touché l'ensemble du territoire français, mais en laissant subsister d'importantes disparités géographiques.

## L'Ile-de-France se distingue toujours par le nombre de ses diplômés et de ses cadres

Avec 52 % de bacheliers dans la population adulte et 25 % de professions intellectuelles supérieures dans la population active en 2007, l'Ile-de-France se distingue toujours aussi nettement des autres régions, loin devant Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées et Provence – Alpes – Côte d'Azur (41 % de bacheliers et 15 % de cadres supérieurs), puis la Bretagne et l'Aquitaine (38 % de bacheliers et 12 % de cadres supérieurs). À l'opposé, les régions qui entourent l'Ile-de-France comptent seulement de 31 à 33 % de bacheliers parmi les plus de 25 ans, les proportions de cadres étant minimales pour la France métropolitaine en Champagne-Ardenne (9 %).

Les disparités de scolarisation ne sont pas seules responsables du maintien de telles différences, liées aussi à

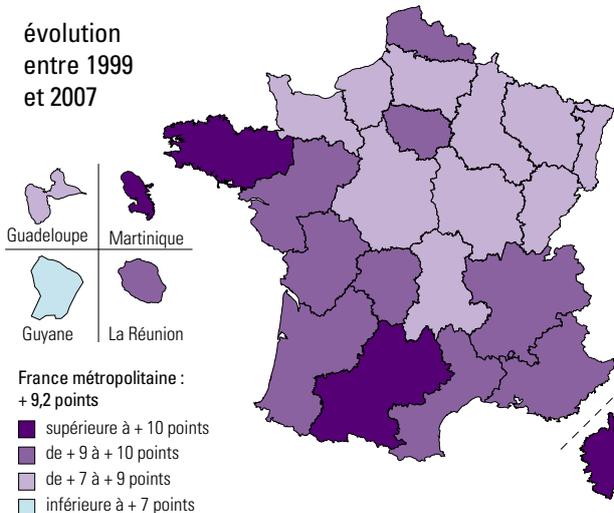
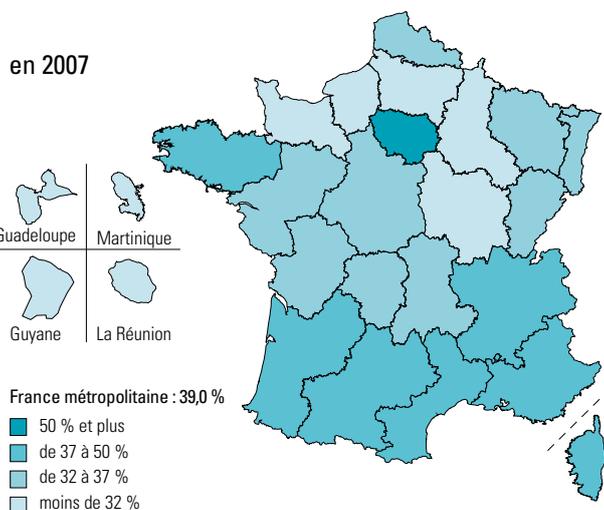
l'attraction que les diverses activités économiques peuvent exercer auprès de diplômés formés dans d'autres régions. Ces phénomènes bénéficient à la Bretagne, à la région Midi-Pyrénées et à la Corse. C'est aussi le cas de la Martinique qui, malgré un taux encore très faible (30 %), voit son nombre de bacheliers dans la population adulte croître fortement entre 1999 et 2007. Les régions du Centre et de l'Est enregistrent en revanche une augmentation plus faible du nombre de leurs bacheliers.

Plus diplômée, la population française voit sa structure sociale évoluer, l'augmentation du nombre de cadres et professions intermédiaires compensant la baisse des effectifs d'agriculteurs et d'ouvriers. Les ouvriers ne représentent plus en 2007 que 24 % de la population active. Mais leur répartition reste très variable sur le territoire. Les régions du Nord et de l'Est, à forte tradition industrielle, en comptent plus de 29 %, avec un maximum en Franche-Comté (32 %). À l'inverse, ils ne sont que 15 % en Ile-de-France et 20 % en Provence – Alpes – Côte d'Azur.

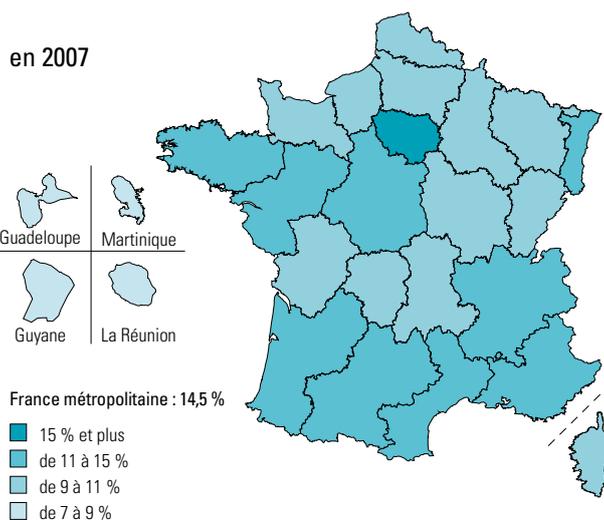
## Des espaces à dominante rurale dont le dépeuplement a globalement cessé

Si la part des agriculteurs dans la population active s'est fortement réduite pour devenir aujourd'hui inférieure à 2 %, la ruralité peut aussi s'apprécier au travers de l'occupation du territoire et de la population vivant dans les communes de « l'espace à dominante rurale » telles que le définit l'Insee. Nulle en région parisienne, la part de la population vivant dans ces communes atteint 77 % dans les départements du Gers, de la Lozère et de la Creuse. Le dépeuplement de ces zones a désormais cessé. La population y augmente même de plus de deux points en Corse-du-Sud et dans le Tarn-et-Garonne. Elle continue, en revanche, à décroître dans les départements du Maine-et-Loire, du Var et de l'Hérault qui s'urbanisent. De telles différences pèsent fortement sur l'évolution des conditions d'accueil et de scolarisation des enfants.

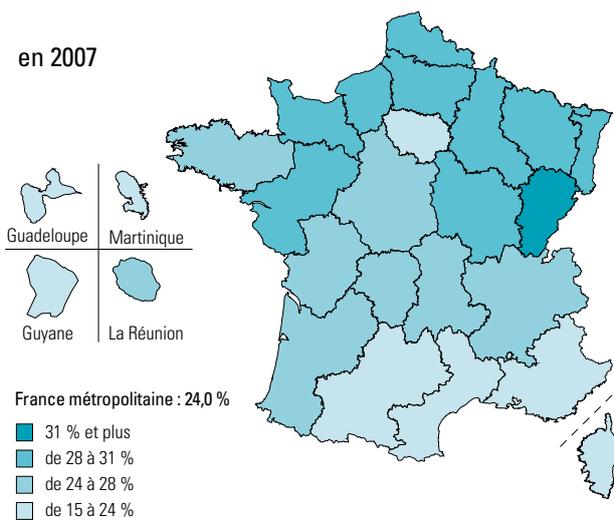
Cartes 1 et 2 – Proportion de bacheliers parmi la population âgée de 25 ans et plus



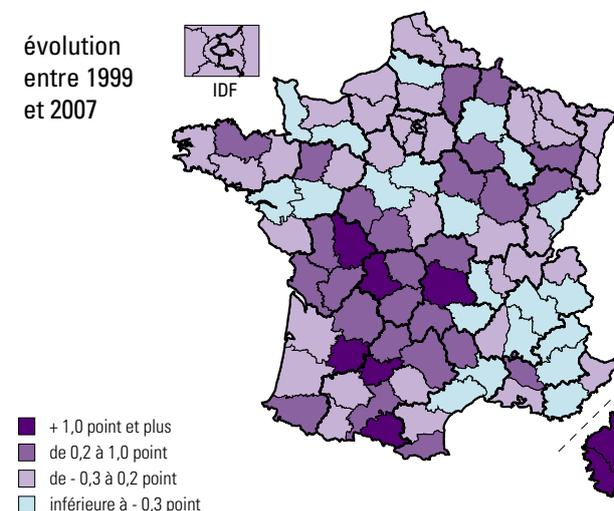
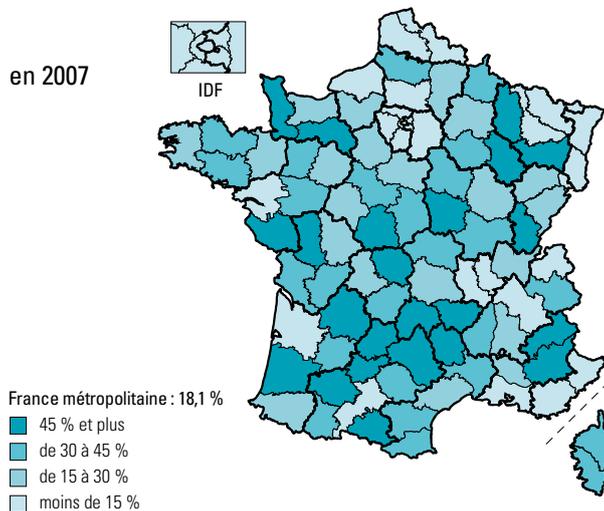
Carte 3 – Proportion de cadres et professions intellectuelles supérieures dans la population active



Carte 4 – Proportion d'ouvriers dans la population active



Cartes 5 et 6 – Proportion de la population vivant dans des communes à dominante rurale



### L'Île-de-France se distingue toujours par sa richesse économique

De 1997 à 2007, la richesse créée (PIB) par habitant s'est fortement accrue, mais elle reste très inégalement répartie selon les régions, avec une opposition persistante entre l'Île-de-France et le reste du territoire. Le PIB par habitant en Île-de-France se situe, en effet, 50 % au-dessus de la moyenne nationale et l'écart s'est renforcé entre 1997 et 2007.

Il existe également de fortes disparités dans le reste du territoire. La région Rhône-Alpes est la seule à atteindre la moyenne nationale en 2007 en dehors de l'Île-de-France ; viennent ensuite l'Alsace et Provence – Alpes – Côtes-d'Azur. À l'inverse, la Corse, le Languedoc-Roussillon et la Picardie ont des taux inférieurs de plus de 20 % à la moyenne nationale. Si l'Île-de-France distance toujours aussi nettement en 2007 les autres régions, certaines d'entre elles, telles la Corse, la Bretagne ou le Nord – Pas-de-Calais, ont progressé entre 1997 et 2007, pour se rapprocher de la moyenne nationale. On note en revanche un recul de la part d'autres régions comme l'Alsace, la Picardie, la Basse-Normandie et la Lorraine, touchées notamment par le phénomène de désindustrialisation. Enfin, si le PIB par habitant des départements d'outre-mer a cru plus vite que dans les régions métropolitaines, ils restent toutefois nettement en retrait : 40 % moins riches que ceux de France métropolitaine.

### Des revenus des ménages moins disparates que les richesses économiques des régions

Fonction de l'activité des entreprises qui y sont implantées, la richesse économique d'une région ne profite pas nécessairement à ses habitants. La carte des revenus des ménages<sup>1</sup> fait apparaître un paysage légèrement différent et moins disparate. Si l'on retrouve en tête les ménages d'Île-de-France, leurs revenus ne dépassaient la moyenne nationale en 2007 que de 22 %. Ceux des ménages de l'ensemble des autres régions se situent 4 % en dessous. Ils ne dépassent la moyenne nationale qu'en Rhône-Alpes et en Bourgogne. Les écarts en deçà de la moyenne nationale dépassent 9 % en Corse, et 14 % pour le Nord – Pas-de-Calais.

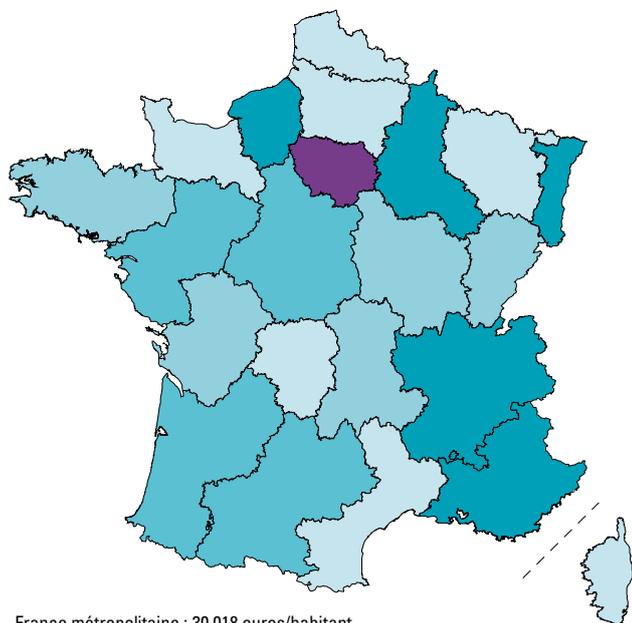
### L'Île-de-France se distingue aussi par le niveau de vie de ses ménages

S'intéresser au niveau de vie des ménages, calculé comme le rapport du revenu au nombre d'unités de consommation, permet de prendre en compte le nombre de personnes que le revenu fait vivre. L'Île-de-France ne se situe plus qu'à 13 % au-dessus du niveau de vie médian qui s'élève à 18 160 euros en France métropolitaine en 2007. Les écarts restent importants. En province, seules les régions Alsace, Rhône-Alpes et Centre dépassent la moyenne nationale. Le Nord – Pas-de-Calais, la Corse et le Languedoc-Roussillon présentent en revanche les plus faibles revenus médians.

<sup>1</sup> On utilise ici le Revenu disponible brut (RDB) qui prend en compte les transferts sociaux (RSA, prestations familiales, aides aux logements, etc.) et fiscaux (impôts sur le revenu, taxe d'habitation, etc.).

# richesse des régions et revenus des ménages

Carte 1 – PIB par habitant en 2007

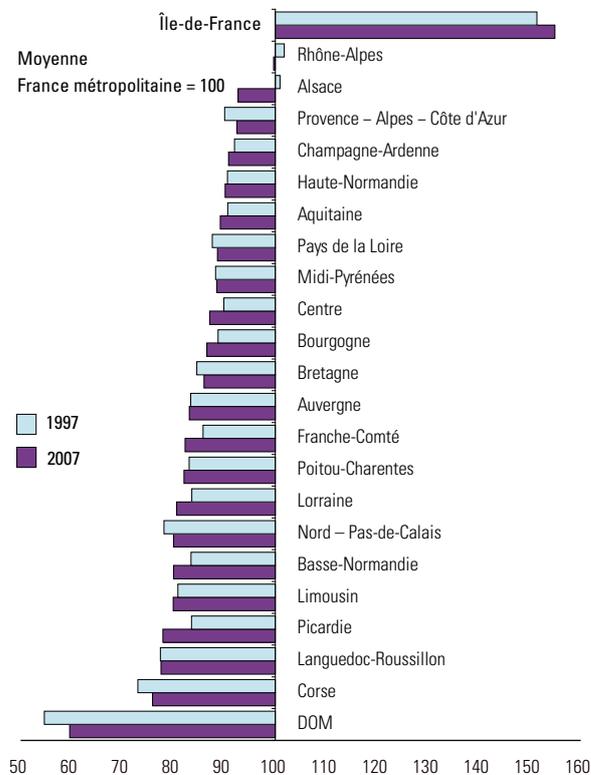


France métropolitaine : 30 018 euros/habitant

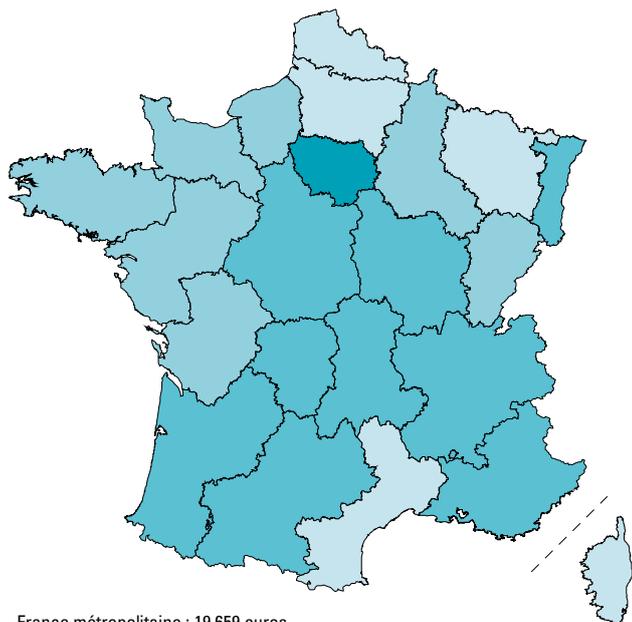
DOM : 17 869 euros/habitant

- 30 000 euros et plus
- de 27 000 à 30 000 euros
- de 26 000 à 27 000 euros
- de 24 500 à 26 000 euros
- moins de 24 500 euros

Indices régionaux de PIB par habitant en 1997 et 2007



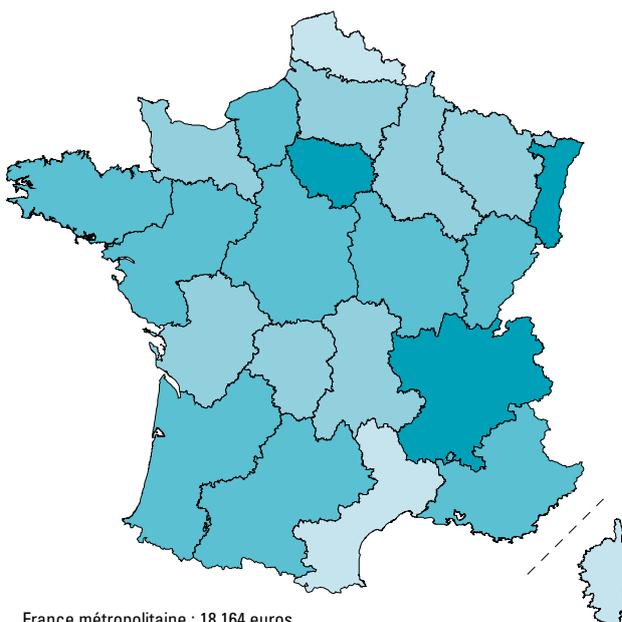
Carte 2 – Revenu disponible brut (RDB) des ménages par habitant en 2007



France métropolitaine : 19 659 euros

- 20 000 euros et plus
- de 18 900 à 20 000 euros
- de 18 500 à 18 900 euros
- moins de 18 500 euros

Carte 3 – Niveau de vie médian des ménages en 2007



France métropolitaine : 18 164 euros

- 18 500 euros et plus
- de 17 700 à 18 500 euros
- de 17 000 à 17 700 euros
- moins de 17 000 euros

### Un taux de chômage en deçà de 10 %, mais plus élevé dans le Nord et le Midi méditerranéen

Différentes données (chômage, pauvreté, bénéficiaires du revenu de solidarité active) montrent, de manière convergente, la persistance, sur notre territoire, d'importantes disparités en matière de précarité sociale et économique, qui peuvent expliquer certaines des difficultés rencontrées par les jeunes dans leurs parcours scolaires, puis dans l'accès à une activité professionnelle stable.

Passé de 4 % en 1975 à plus de 10 % à la fin des années 1980 et à 12 % au milieu des années 1990, le taux de chômage (au sens du BIT) de l'ensemble de la population active métropolitaine a connu une décrue sensible les années suivantes, le ramenant en dessous de 9 % en 2001, valeur qu'il dépasse à nouveau légèrement sur l'ensemble de l'année 2009 (9,1 %). En 2009, les situations géographiques restent fortement contrastées, avec des taux de chômage allant de 8 % dans les régions rurales du Centre et de l'Ouest de la France, ainsi qu'en région parisienne, à plus de 12 % dans le Nord – Pas-de-Calais et en Languedoc Roussillon. Les départements d'outre-mer sont bien plus concernés, avec des valeurs supérieures à 20 %.

Par rapport à 1999, on constate un léger recul du chômage (moins d'un point) en France métropolitaine. C'est dans les régions méditerranéennes (Corse, Provence – Alpes – Côte d'Azur) que la diminution a été la plus sensible. En revanche, dans l'Est (Lorraine, Franche-Comté et Alsace), le chômage a augmenté entre 1999 et 2009.

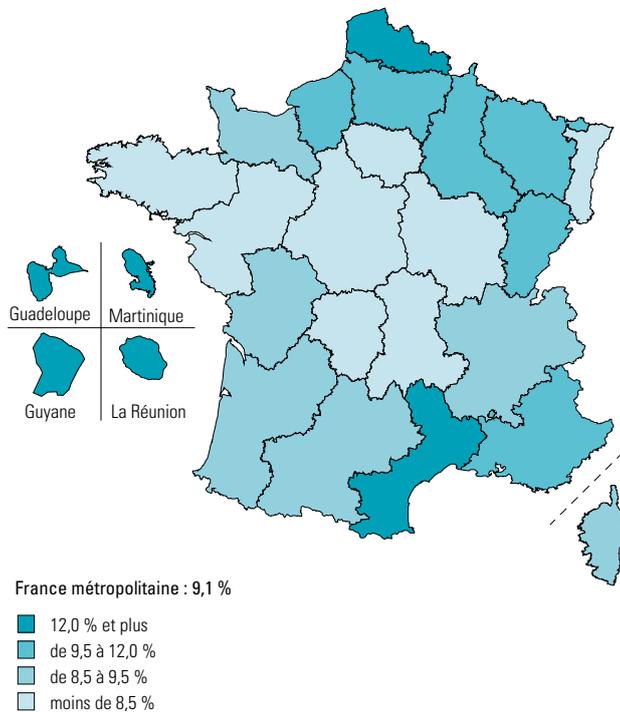
### Un taux de pauvreté également plus élevé au Nord et dans les régions méditerranéennes

Le taux de pauvreté, c'est-à-dire la proportion de ménages ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (60 % du revenu médian), connaît également de très fortes variations régionales. On retrouve la situation défavorable des régions méditerranéennes et du Nord de la France. C'est en Corse qu'il est le plus élevé (20 %), suivi par le Languedoc-Roussillon et le Nord – Pas-de-Calais. Il est en revanche plus faible dans les Pays de la Loire et en Alsace.

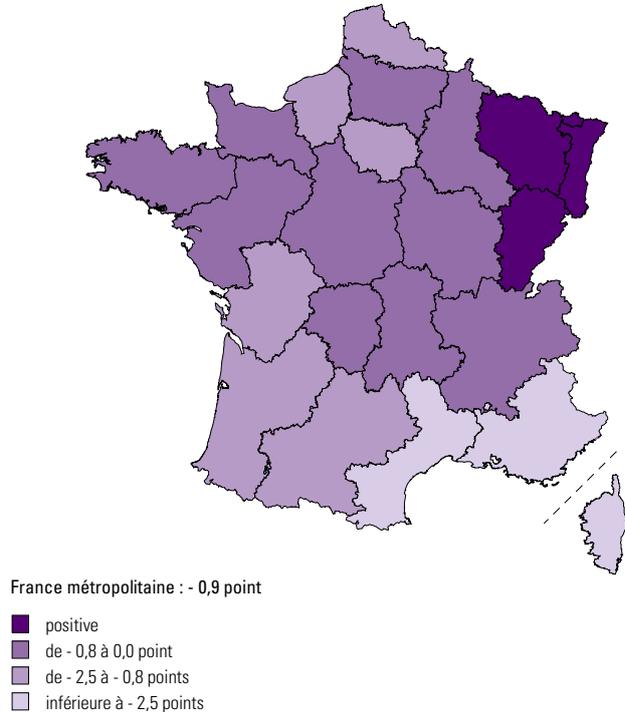
### La proportion de bénéficiaires du RSA fait ressortir les mêmes zones de précarité

Le revenu de solidarité active (RSA), entré en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2009, remplace le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) et certaines aides forfaitaires temporaires comme la prime de retour à l'emploi. Au 31 décembre 2009, 5,7 % de la population en bénéficiait en France métropolitaine. C'est dans le Nord – Pas-de-Calais que les bénéficiaires sont les plus nombreux (10,7 %), suivi par les régions Languedoc Roussillon et Provence – Alpes – Côte d'Azur. C'est en Bretagne et en Corse qu'ils sont les moins nombreux (4 %).

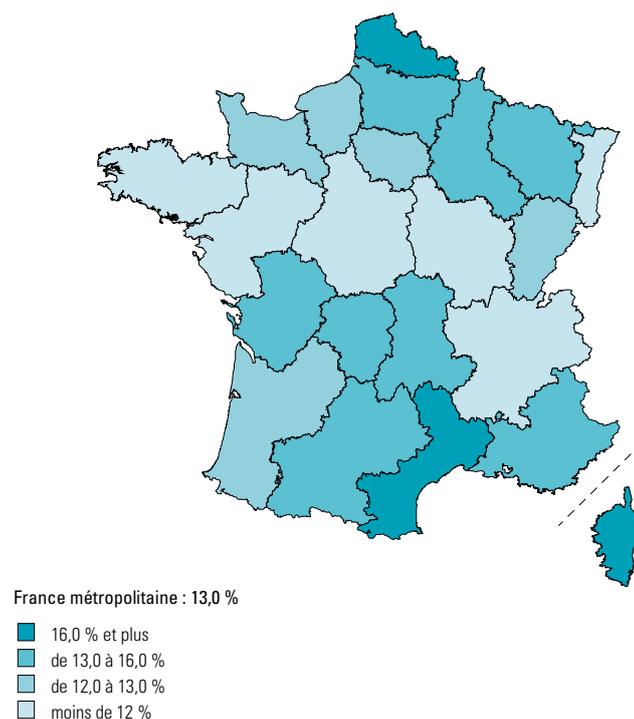
Carte 1 – Taux de chômage en 2009



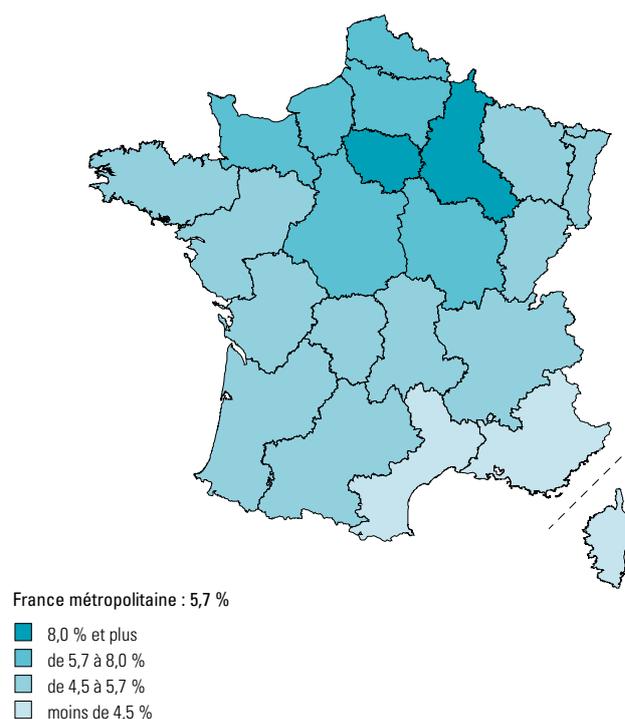
Carte 2 – Évolution du taux de chômage entre 1999 et 2009



Carte 3 – Taux de pauvreté en 2008



Carte 4 – Proportion de personnes couvertes par le RSA en 2009



### Une surcharge pondérale inégalement répartie sur le territoire

Les enquêtes Santé réalisées en milieu scolaire fournissent des informations précieuses sur la santé des enfants, qui peut avoir une influence notable sur leur scolarité. L'enquête réalisée en grande section de maternelle en 2005-2006 permet de décrire finement les inégalités géographiques en termes de santé et de mode de vie des enfants âgés de 5-6 ans.

Au niveau national, 12 % des enfants scolarisés en grande section de maternelle sont en surcharge pondérale, c'est-à-dire en surpoids ou obèses. Cette situation est très différente selon l'académie : elle est deux fois plus fréquente dans l'académie de Strasbourg, (15 %), que dans celle de Nantes (7 %). Si l'Est de la France semble caractérisé par une corpulence plus élevée, il n'existe pas véritablement de démarcation géographique.

### Les problèmes dentaires plus élevés au Nord, à l'Est et dans les DOM

C'est à La Réunion que les problèmes dentaires sont les plus importants : un quart des enfants enquêtés ont au moins deux dents cariées et nombreux sont ceux dont les caries ne sont pas soignées. En France métropolitaine, c'est au Nord et à l'Est (académies de Reims, Lille, Strasbourg et Amiens) que cette proportion est la plus élevée. En revanche, l'académie de Poitiers présente le taux le plus faible.

### L'asthme beaucoup plus fréquent à l'Ouest

Les problèmes d'asthme sont beaucoup plus fréquents dans les académies de l'Ouest de la France. C'est le cas pour Caen ou Nantes où 11 % des enfants de grande section de maternelle sont asthmatiques. C'est toutefois à La Réunion que la prévalence est la plus élevée (17 % des enfants). Les académies de l'Est présentent, elles, des taux beaucoup moins élevés : 4 % à Nancy-Metz et à Reims et 2 % à Besançon.

### Plus de boissons sucrées et de temps passé devant la télévision au Nord et à l'Est

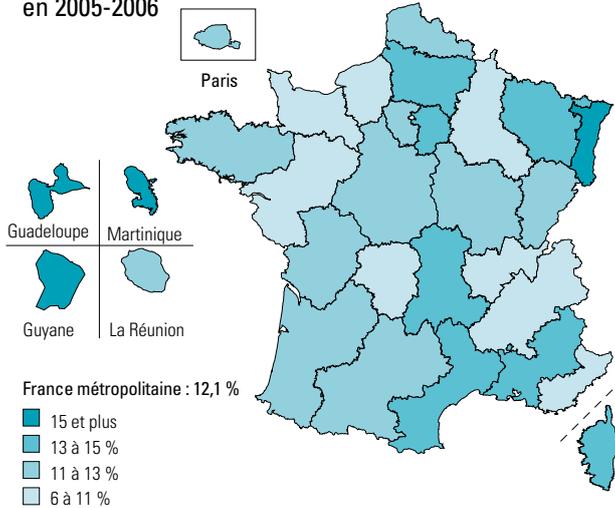
C'est dans les académies du Nord et de l'Est de la France que les enfants consommant tous les jours des boissons sucrées sont les plus nombreux : 41 % à Lille et 40 % à Strasbourg. La proportion d'enfants qui consomment tous les jours des boissons sucrées est beaucoup moins forte dans le Sud de la France.

La consommation de fruits suit une répartition géographique beaucoup moins nette, même si elle semble plus fréquente dans le Sud-Est. Six enfants sur dix mangent des fruits quotidiennement dans l'académie de Clermont-Ferrand contre moins d'un sur deux à La Réunion ou à Rouen. La répartition observée tient sans doute beaucoup, d'une part, au caractère rural des académies, d'autre part, à l'importance des groupes sociaux les plus favorisés.

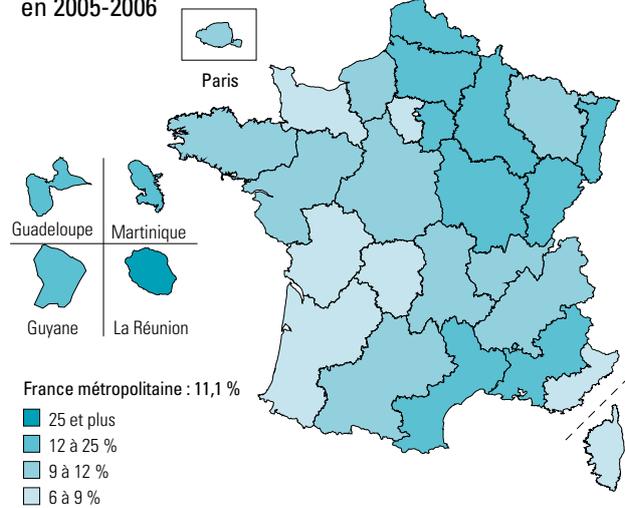
Le temps passé devant un écran est un indicateur de la sédentarité des enfants, pouvant jouer dans les problèmes de surpoids. C'est dans les DOM que les enfants sont les plus nombreux à passer plus de trois heures devant la télévision ou les jeux vidéo les jours sans école, suivis de près par les académies de Créteil et de Lille. Les académies du Nord-Est de la France se distinguent par la fréquence de cette pratique les jours sans école.

# la santé et le mode de vie des élèves

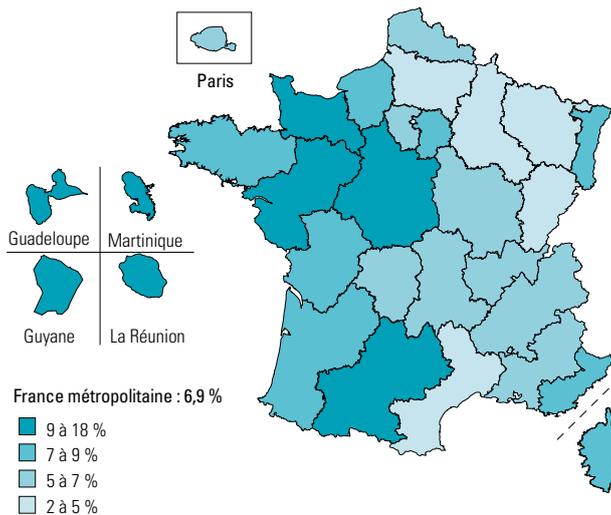
Carte 1 – Part d'enfants en surcharge pondérale en 2005-2006



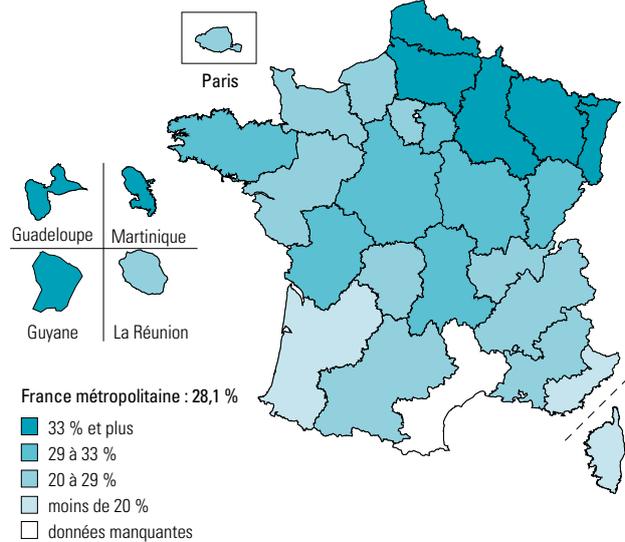
Carte 2 – Part d'enfants ayant au moins deux dents cariées en 2005-2006



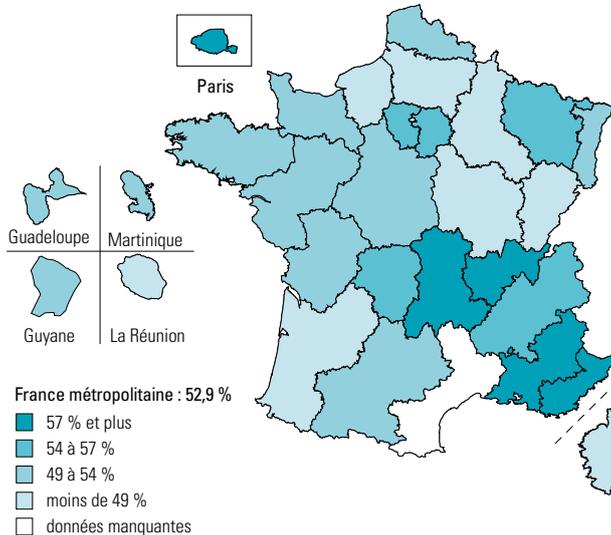
Carte 3 – Part d'enfants asthmatiques en 2005-2006



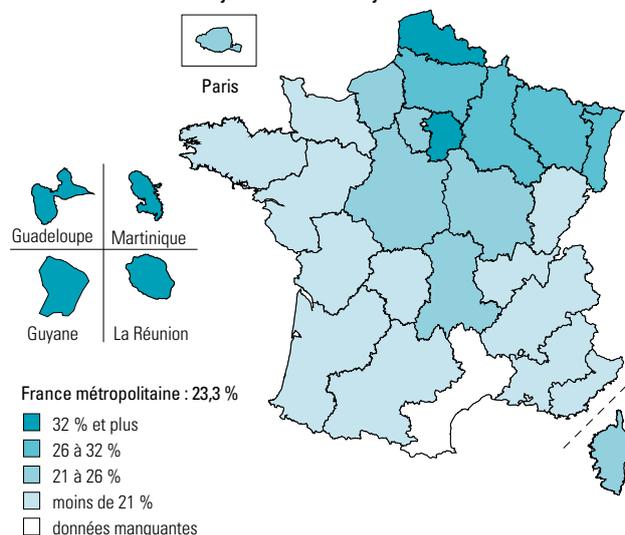
Carte 4 – Part d'enfants qui boivent tous les jours des boissons sucrées en 2005-2006



Carte 5 – Part d'enfants qui mangent tous les jours des fruits en 2005-2006



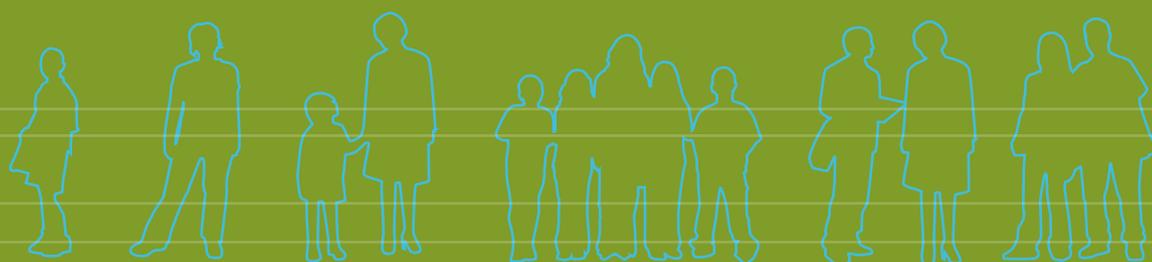
Carte 6 – Part des enfants passant au moins 3 heures devant la télévision ou les jeux vidéo les jours sans école en 2005-2006



Le questionnaire a été modifié dans l'académie de Montpellier et certains résultats ne sont pas comparables à ceux des autres académies.



# le contexte scolaire



## Des variations d'effectifs très contrastées

À la rentrée 2010, sur l'ensemble de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer (public et privé), 2 539 100 élèves fréquentent l'enseignement préélémentaire, 4 080 800 l'élémentaire et 44 300 relèvent de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants en situation de handicap (ASH). Le premier degré regroupe donc au total 6 664 300 élèves, contre 6 552 000 à la rentrée 2000. La légère hausse des effectifs (+ 1,7 %) en l'espace de 10 ans résulte d'une quasi-stabilité en préélémentaire (- 0,05 % soit - 1 200 élèves) et d'une baisse importante de l'ASH (- 24,4 %, soit - 14 300 élèves) contrebalancée par une hausse de l'élémentaire (+ 3,2 %, soit + 127 800 élèves).

L'évolution démographique est le principal facteur explicatif des variations observées en enseignement élémentaire. Dans le préélémentaire, la politique favorisant la scolarisation en maternelle des enfants âgés de 3 ans et plus, au détriment de ceux âgés de 2 ans, influe sur les évolutions. Enfin, la chute des effectifs relevant de l'ASH s'explique par plusieurs facteurs : restriction de l'enseignement avec le retrait des classes d'initiation (CLIN) pour les non-francophones en 2008 et la suppression progressive des classes d'adaptation (CLAD) pour les enfants en difficulté scolaire, remplacées par des heures de soutien scolaire.

Sur la période 2000-2010, les départements situés à l'Ouest et au Sud de la France, en Rhône-Alpes et en Ile-de-France voient leurs effectifs augmenter. C'est sur la façade atlantique que les hausses d'effectifs sont les plus accentuées. Les baisses les plus importantes se situent en revanche dans le Nord-Est et le Centre de la France. Dans les DOM, la Guyane connaît une hausse supérieure à 20 % alors que la Martinique voit ses effectifs diminuer.

## Recul de la scolarisation à 2 ans dans les zones en croissance démographique

En France métropolitaine et dans les DOM, 13,6 % des enfants âgés de 2 ans sont scolarisés en maternelle à la rentrée 2010, proportion très variable d'un département à l'autre. Traditionnellement fort dans le Nord-Ouest, le Nord, et le Massif central, l'accueil des enfants de 2 ans reste faible en Ile-de-France, en Alsace, dans le Sud-Est ainsi qu'en Martinique.

En recul ces dernières années sous l'effet de la reprise démographique, le taux de scolarisation à 2 ans se situe

20 points en dessous du niveau observé à la rentrée 2000 (34,3 %). Les évolutions départementales sont contrastées. La tendance est à une progression du taux là où le nombre de jeunes enfants diminue, et à un recul dans les départements en croissance démographique forte, la priorité étant alors donnée à l'accueil des enfants âgés de 3 à 5 ans.

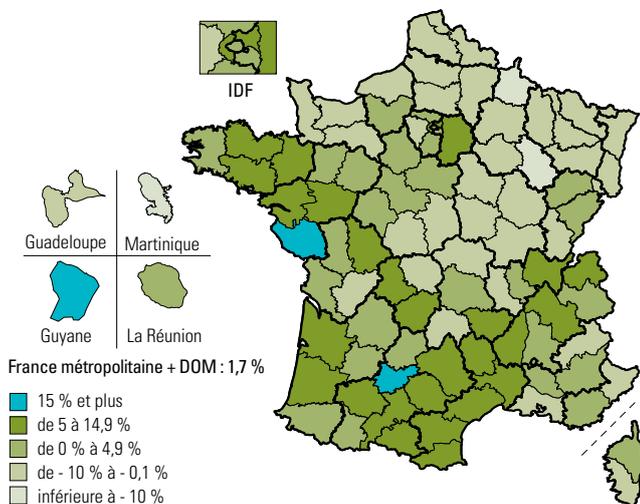
## Scolarisation des élèves handicapés

À la rentrée 2009, 120 200 élèves handicapés fréquentent une école du premier degré, soit 1,8 % des effectifs. Ils sont plus présents dans les départements de la Somme et de Saône-et-Loire (29 pour 1 000 élèves) qu'en Maine-et-Loire, Vendée, Hauts-de-Seine ou à Paris (entre 12 et 13 élèves handicapés pour 1000).

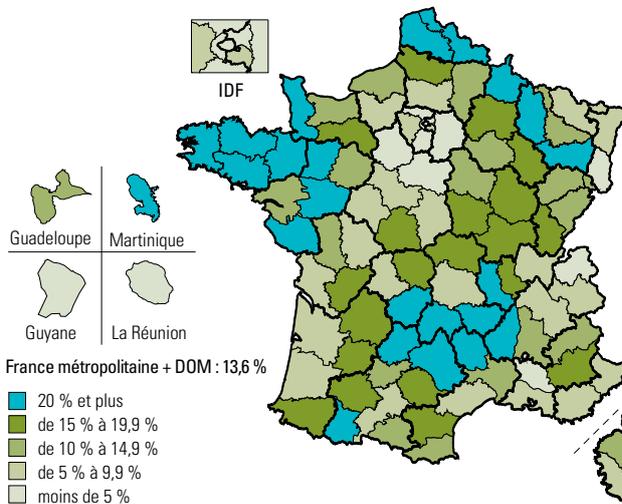
L'élève handicapé peut être scolarisé dans une classe ordinaire (scolarisation ordinaire) avec, le cas échéant, des aides et des aménagements spécifiques, ou bien, lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec sa situation ou son état de santé, dans une classe pour l'inclusion scolaire (CLIS) : encadré par un enseignant spécialisé, il reçoit alors un enseignement adapté à ses besoins spécifiques (scolarisation collective). Les deux tiers des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré le sont dans une classe ordinaire : ils sont plus nombreux en dessous d'une ligne reliant les Pyrénées-Atlantiques à la Haute-Saône, moins nombreux dans des départements du centre (Cher, Allier ou Cantal) et certains DOM.

# la scolarisation dans le premier degré

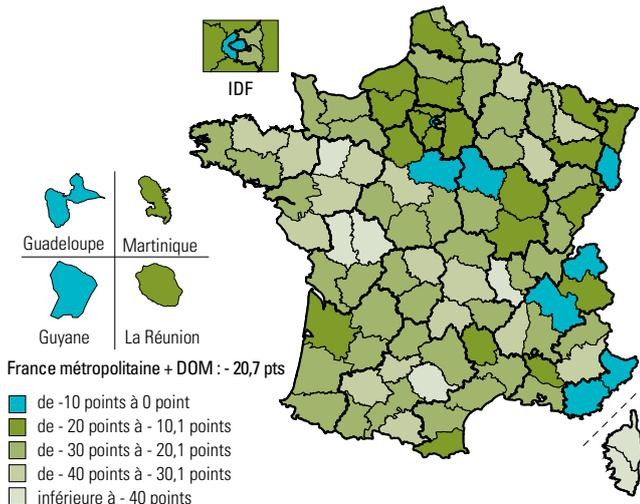
Carte 1 – Évolution des effectifs du premier degré entre les rentrées 2000 et 2010



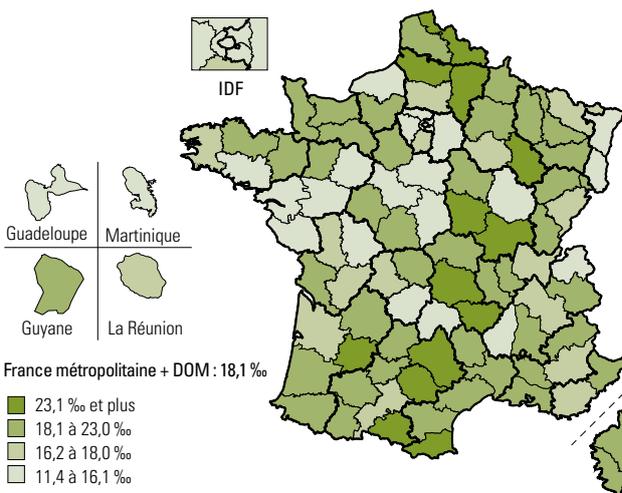
Carte 2 – Taux de scolarisation des enfants âgés de 2 ans en 2010



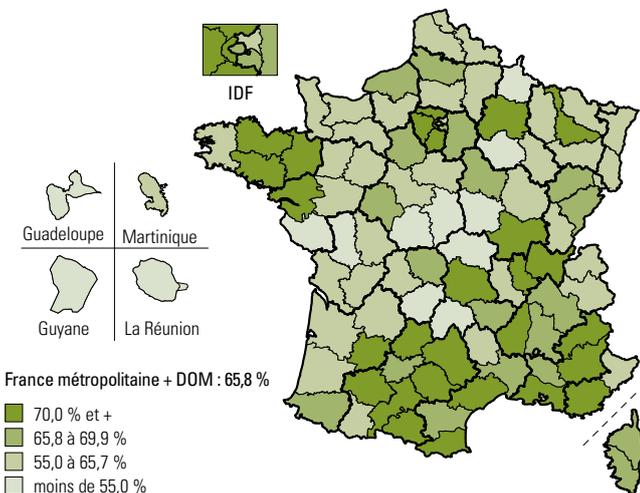
Carte 3 – Évolution du taux de scolarisation à l'âge de 2 ans entre les rentrées 2000 et 2010



Carte 4 – Part des élèves handicapés dans le premier degré en 2009-2010



Carte 5 – Part des élèves handicapés scolarisés dans une classe ordinaire dans le premier degré, en 2009-2010



## L'évolution de l'enseignement adapté

Si l'ensemble des jeunes générations ont vocation à atteindre le terme du collège en fin de scolarité obligatoire, tous ne parviennent pas en classe de troisième générale. Une partie d'entre eux suivent, dès la sixième, un enseignement adapté, principalement dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) qui comptent 92 000 élèves à la rentrée 2010, ou bien dans les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA : 10 300 élèves). À la rentrée 2010, les SEGPA regroupent 2,9 % des effectifs scolarisés en premier cycle. Particulièrement rares à Paris (1,2 % des effectifs), ces sections accueillent plus de 3,8 % des élèves du premier cycle dans les académies de Lille, Amiens et les DOM. En 2000, le pourcentage d'élèves du premier cycle inscrits en SEGPA était de 3,1 %, soit un niveau comparable à celui de 2010. Certaines académies telles Poitiers, Reims et Strasbourg ont cependant vu le poids des élèves scolarisés dans ces sections baisser de près d'un point.

## Les sections européennes en quatrième et troisième

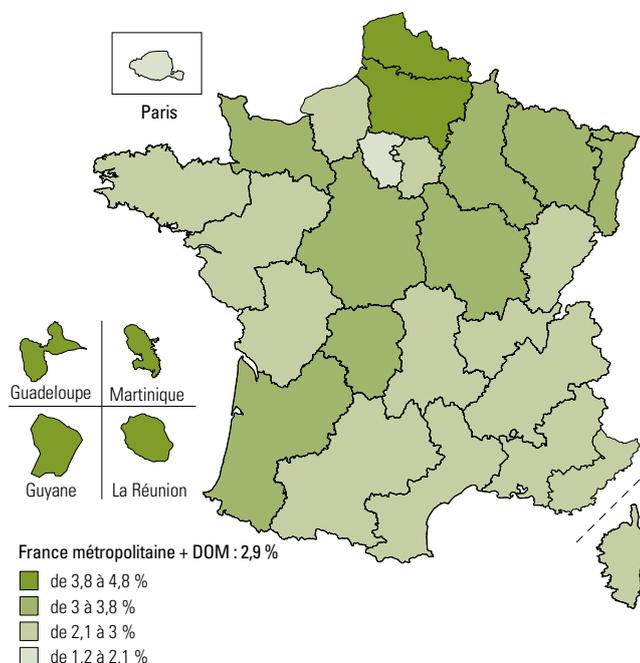
Créées en 1992, les sections européennes proposent l'enseignement de disciplines non linguistiques fondamentales dans la langue de la section. La scolarité y débute en quatrième (exceptionnellement en sixième) avec, pendant deux ans, un renforcement horaire de l'enseignement de la langue concernée. 9 % des élèves de quatrième et troisième sont inscrits dans ces sections, avec de fortes disparités régionales : on passe ainsi de moins de 1 % dans l'académie de Dijon à plus de 15 % dans celle de Montpellier. La diversité des langues est également facteur de différenciation ; l'anglais prédomine partout sauf dans les académies de Corse et de Nice où il est supplanté par l'italien, et dans celle de Nancy-Metz où près d'un élève sur deux est inscrit en section d'allemand. Ces dernières sont plus répandues dans les académies de l'Est, celles d'espagnol dans les académies du Sud et du Sud-Ouest.

## Le développement du « bilanguisme »

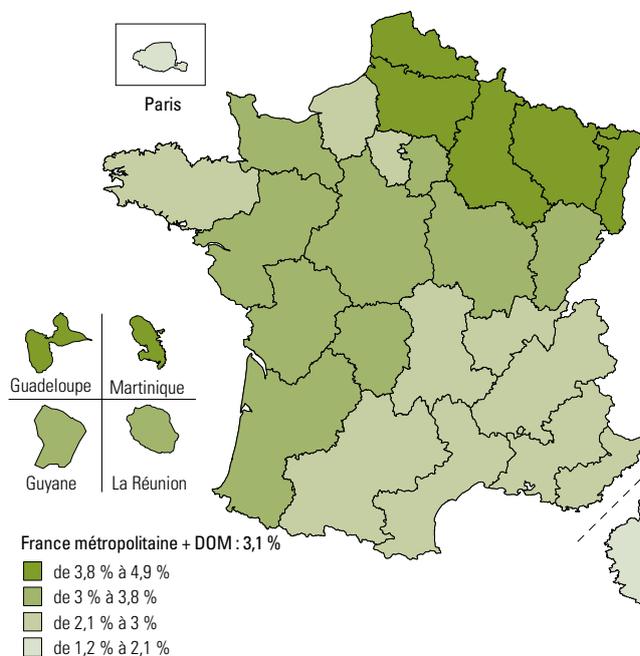
Conformément aux programmes d'enseignement, la quasi-totalité des élèves du second degré apprend une première langue vivante. Cependant, l'apprentissage à part égale, de deux premières langues (ou « bilanguisme ») dès la sixième se développe : 5 % commençaient deux langues vivantes en 2004, ils sont aujourd'hui plus de 13 %. Compte tenu du « bilanguisme », 94 % d'entre eux apprennent l'anglais, 7 % l'allemand, et les autres langues concernent 2 % des effectifs. Le développement de cet apprentissage de deux langues vaut surtout pour les académies frontalières, avec notamment l'académie de Strasbourg où 52,1 % des élèves de sixième étudient deux langues vivantes dont l'allemand. De même pour les académies de Nancy-Metz et de Toulouse où un peu plus d'un quart des élèves étudient deux langues vivantes, l'allemand pour la première et l'espagnol pour la seconde en plus de l'anglais en général.

# la scolarisation en premier cycle du second degré

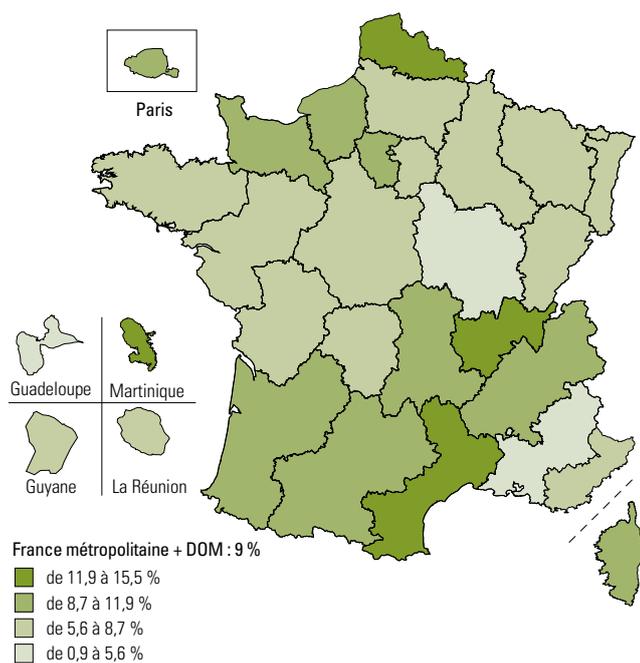
Carte 1 – Part des élèves inscrits en SEGPA dans le total du premier cycle à la rentrée 2010



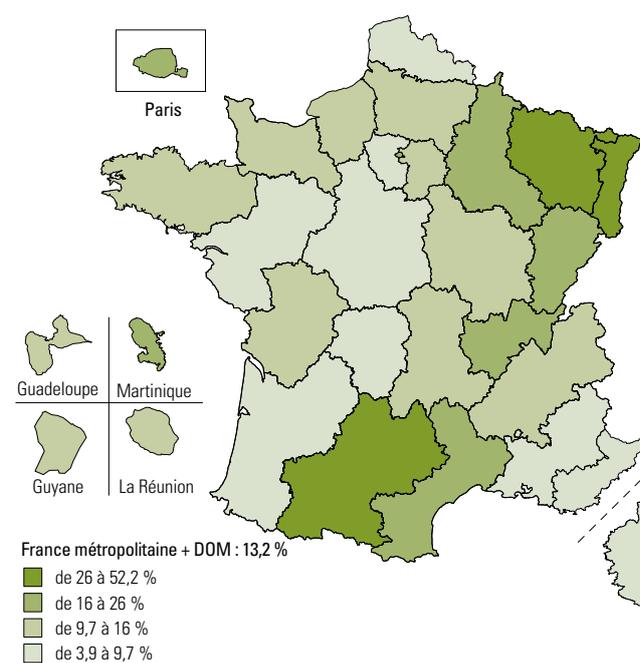
Carte 2 – Part des élèves inscrits en SEGPA dans le total du premier cycle à la rentrée scolaire 2000-2001



Carte 3 – Part des élèves de quatrième et troisième en sections européennes en 2010



Carte 4 – Part des élèves apprenant deux premières langues vivantes en sixième



## Un accès diversifié en classes terminales

À la rentrée 2010, 2 128 000 élèves suivent une formation de second cycle du second degré en France métropolitaine et dans les DOM. En dernière année de formation, ils préparent un baccalauréat général, technologique ou professionnel, un certificat d'aptitude professionnel (CAP) ou un brevet de technicien (BT). La réforme du cycle professionnel, initiée en 2008, fait s'éteindre progressivement les brevets d'études professionnelles (BEP) et les baccalauréats professionnels en 1 et 2 ans, au profit des baccalauréats professionnels en 3 ans.

Ainsi, pendant l'année scolaire 2010-2011, 315 000 élèves sont inscrits en terminale générale, 148 000 en terminale technologique, 142 000 en dernière année de baccalauréat professionnel et 54 000 en deuxième année de CAP. Si la part des terminales technologiques est relativement regroupée, autour de 22 %, entre l'académie de Paris (17 %) et celle de Créteil (24 %), les disparités sont plus évidentes pour les cycles généraux et professionnels. Se dessine ainsi un contraste entre un large quart Nord-Est à tendance plus professionnelle et l'Ouest (sans l'académie de Rennes) et le Sud-Est qui s'orientent davantage vers un cycle général. Dans les situations extrêmes, l'académie de Paris se démarque avec plus de 62 % d'élèves inscrits en terminale générale et 21 % en professionnelle, tandis que les académies d'outre-mer comptent chacune plus de 40 % d'élèves inscrits en terminale professionnelle et moins de 35 % en terminale générale (à l'exception de la Guadeloupe qui en compte un peu plus de 38 %).

## Un choix fortement dépendant de l'origine sociale

Alors que, dans l'ensemble des établissements du second degré, deux élèves sur trois viennent des classes sociales moyennes ou supérieures, ce chiffre tombe à un élève sur deux seulement en terminale professionnelle. 48 % des élèves de terminale professionnelle, 35 % de terminale technologique et 20 % de terminale générale, ont une origine sociale défavorisée. Ces mêmes parts sont encore moindres dans le secteur de l'enseignement privé avec respectivement 32 %, 22 % et 10 % d'élèves issus de milieux défavorisés. Le poids des catégories sociales varie non seulement selon la filière mais aussi selon les académies. Ainsi, dans les établissements du Nord-Est de la France (académies de Lille, Amiens, Rouen, Reims, Nancy, Strasbourg et Besançon),

la part des élèves d'origine défavorisée est supérieure à la moyenne métropolitaine, dans les trois voies, en suivant la hiérarchie nationale : plus élevée en séries professionnelles qu'en technologiques et *a fortiori* en générales. Dans l'académie de Lille, la voie générale compte ainsi 28 % d'élèves d'origine défavorisée, la voie technologique 47 % et la voie professionnelle 61 %. Nancy et Reims ont des répartitions très proches avec 27 % d'élèves d'origine sociale défavorisée dans la voie générale, 44 % en voie technologique, et près de 60 % dans la voie professionnelle. À l'opposé, l'académie de Paris ne compte que 8 % d'élèves d'origine sociale défavorisée dans la voie générale, 21 % dans la voie technologique et 32 % dans la voie professionnelle. Les académies de Toulouse, Bordeaux, Nice, Versailles sont également parmi celles qui comptent le moins d'élèves d'origine sociale défavorisée dans les classes terminales.

Pour les besoins de l'analyse, les catégories socioprofessionnelles de l'INSEE font régulièrement l'objet par la DEPP des regroupements suivants :

- **favorisées** :

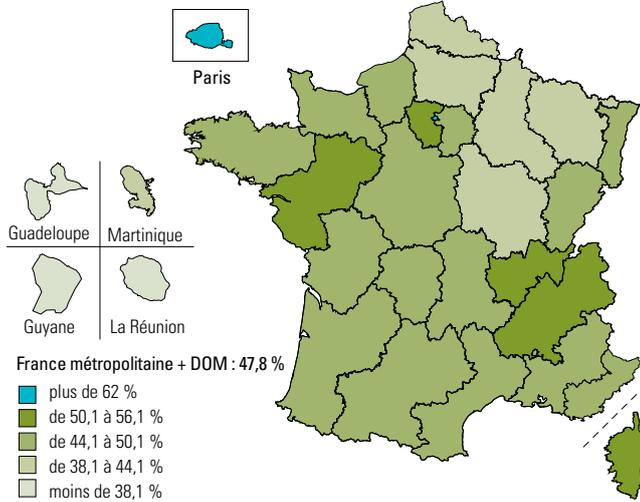
- A : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles ;
- B : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités cadres et des professions intermédiaires ;

- **moyennes** : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés ;

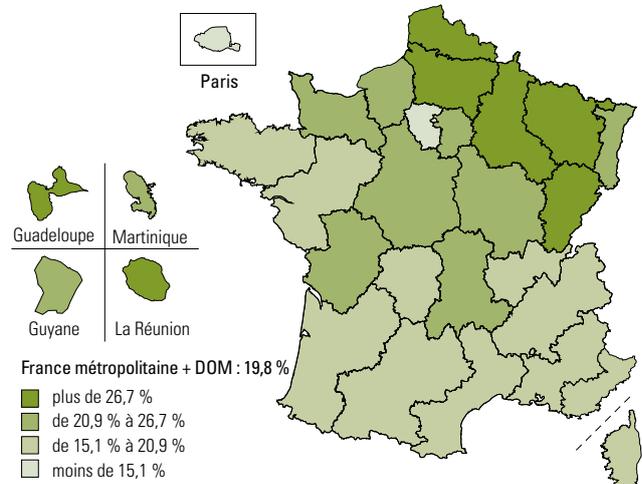
- **défavorisées** : ouvriers, retraités ouvriers et employés, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle.

# la scolarisation en classes terminales

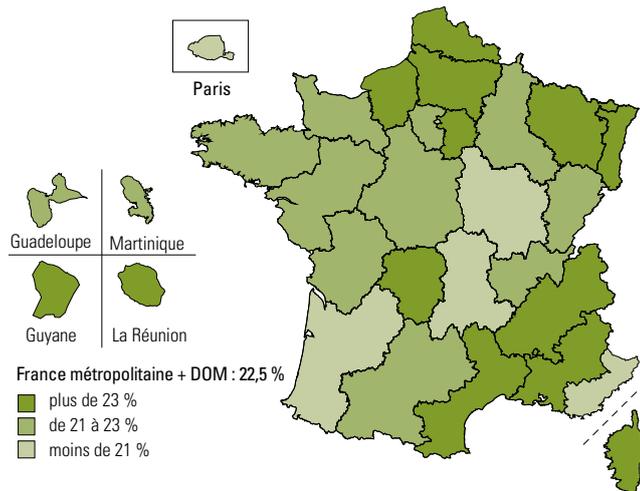
**Carte 1 – Part des élèves de terminale inscrits en terminale générale**



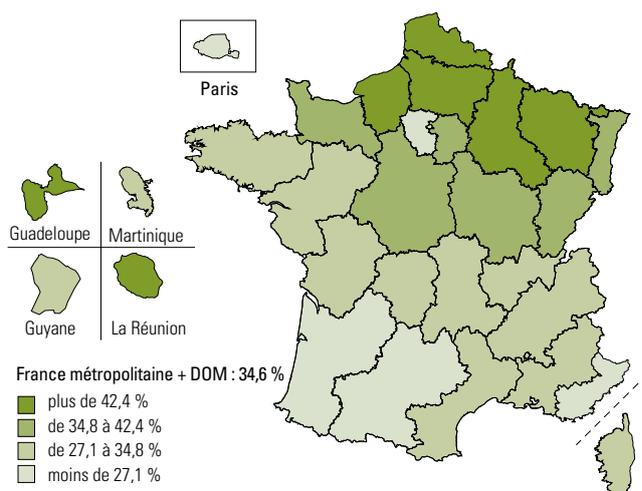
**Carte 2 – Part des élèves de terminale générale d'origine sociale défavorisée**



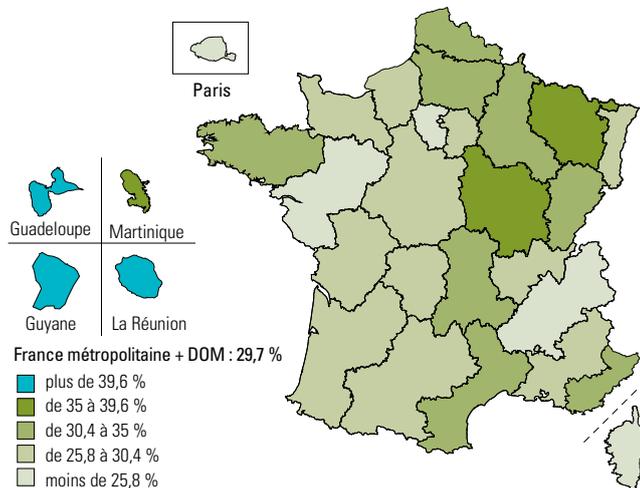
**Carte 3 – Part des élèves de terminale inscrits en terminale technologique**



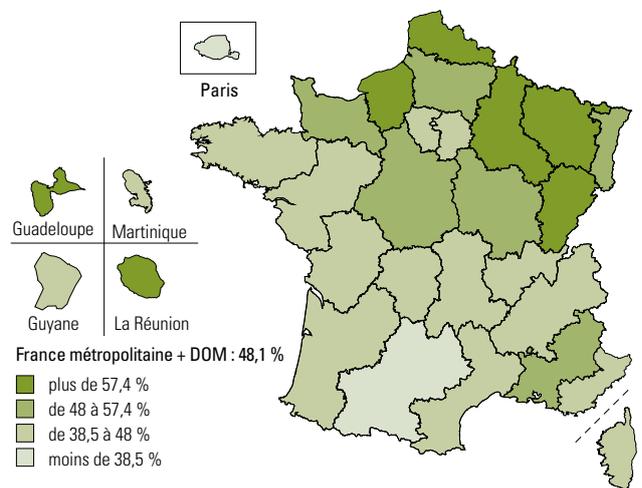
**Carte 4 – Part des élèves de terminale technologique d'origine sociale défavorisée**



**Carte 5 – Part des élèves de terminale inscrits en terminale professionnelle**



**Carte 6 – Part des élèves de terminale professionnelle d'origine sociale défavorisée**



## Des évolutions d'effectifs étudiants contrastées en dix ans

La taille des académies en termes d'effectifs étudiants est très contrastée : la moitié des étudiants est concentrée dans sept des trente académies de France métropolitaine et des départements d'outre-mer (DOM) et les trois quarts, dans treize d'entre elles. L'académie de Paris rassemble à elle seule 13,7 % de l'ensemble des étudiants.

En dix ans, de 1999 à 2009, le nombre d'étudiants passe de 2 136 500 à 2 316 100, soit une augmentation de 8,4 %. Ils n'ont jamais été aussi nombreux. Les effectifs ont augmenté entre 1999 et 2005, avant de diminuer en 2006 et en 2007, puis de repartir à la hausse. Celle de 2009 est particulièrement élevée (+ 3,7 % par rapport à 2008) : elle n'avait plus été aussi importante depuis 1993.

Les évolutions académiques sont très contrastées. Ainsi, trois académies ont perdu des étudiants en dix ans : Orléans-Tours (- 6,0 %) et, de façon plus modérée, Nancy-Metz (- 0,1 %) et Caen (- 0,1 %) (*carte 1*). Dans le même temps, la hausse dépasse 15 % dans cinq académies : les quatre académies des DOM où les étudiants sont peu nombreux et celle de Lyon, qui est la troisième en termes d'effectifs. Cette dernière a un rôle moteur dans la croissance de l'enseignement supérieur, tout comme les six académies où la progression est comprise entre 10 % et 15 % avec des effectifs parmi les plus importants : Nantes, Bordeaux, Montpellier, Paris, Créteil et Versailles.

## L'université regroupe près des trois quarts des étudiants des académies de Strasbourg et de Corse

L'université demeure la formation la plus prisée. 62,4 % des étudiants y sont inscrits en 2009, proportion qui varie entre la moitié et les trois quarts selon l'académie. Elle dépasse 70 % dans les académies de Montpellier et de Créteil et est proche de 75 % dans celles de Corse et de Strasbourg, (*carte 2*). En Corse, les établissements non universitaires sont peu nombreux et sont, en moyenne, de petite taille. Dans les trois autres académies, leur taille moyenne est inférieure à la moyenne nationale.

La part d'étudiants inscrits à l'université est inférieure à 55 % dans les académies d'Amiens, de Paris, de Nantes et de Reims. Si, à Paris, les établissements non universitaires sont nombreux – comme dans l'académie de Nantes – et ont en moyenne beaucoup d'étudiants, la taille moyenne des établissements non universitaires est proche de la moyenne

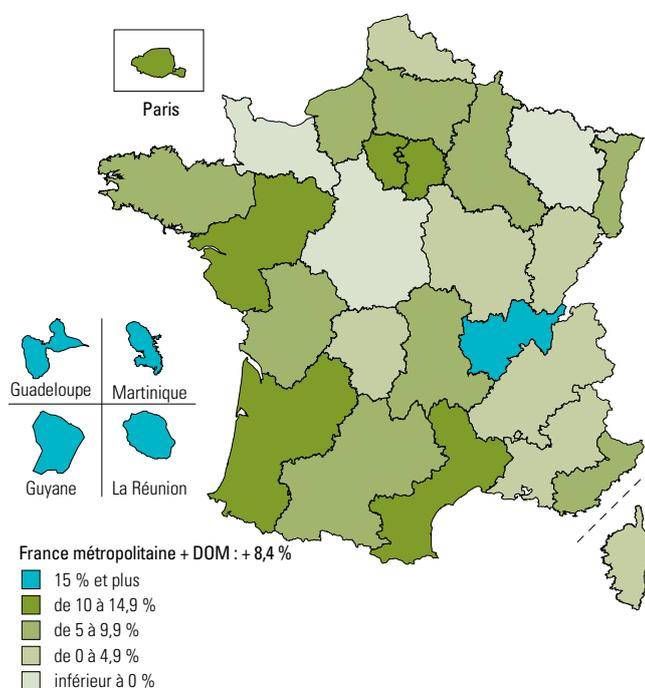
nationale pour les trois autres académies. Les deux autres académies franciliennes ont des profils opposés : à Créteil, le poids de l'université (70,6 %) est supérieur à la moyenne nationale, contrairement à l'académie de Versailles (60,4 %).

## Proportionnellement peu d'étudiants en filières courtes dans l'académie de Paris

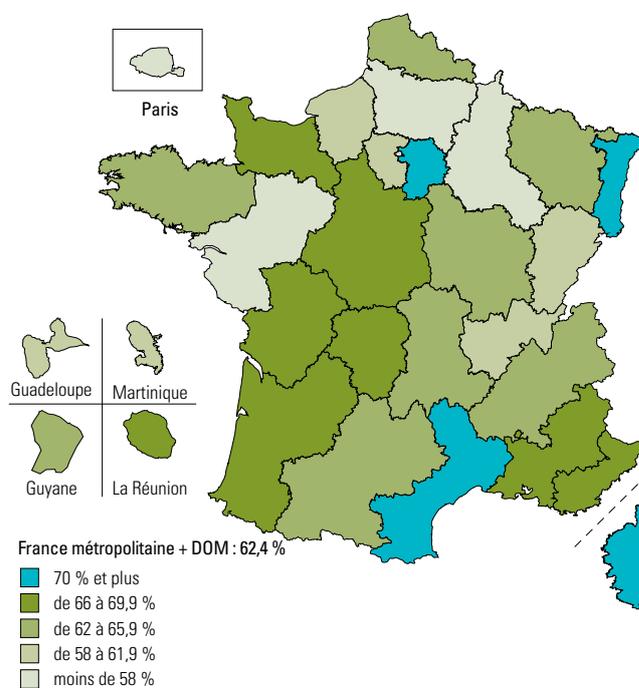
La part des principales filières courtes (IUT, STS et écoles paramédicales) est de 19,7 % en 2009. Elle est plus élevée dans les académies de Limoges (31,6 %), d'Amiens (30,1 %), de Besançon (28,7 %), d'Orléans-Tours (27,5 %) et de Caen (27,5 %) (*carte 3*). Généralement importante dans les académies limitrophes de l'Île-de-France, elle est en revanche particulièrement faible à Paris (8,4 %), qui accueille de nombreuses écoles offrant un large éventail de formations dans l'enseignement supérieur, ainsi que, dans une moindre mesure, dans l'académie de Lyon (15,5 %).

# la scolarisation dans l'enseignement supérieur

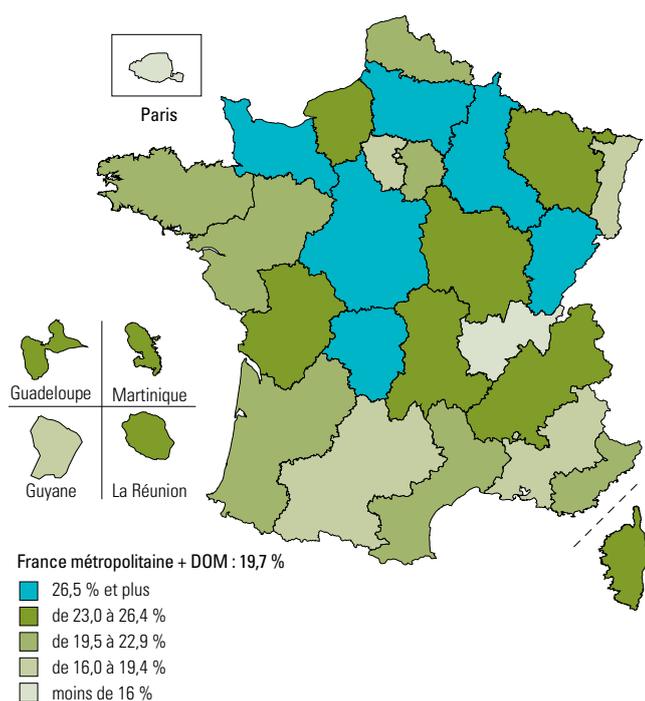
Carte 1 – Évolution des effectifs étudiants par académie entre 1999 et 2009



Carte 2 – Part des effectifs étudiants relevant de l'université en 2009



Carte 3 – Part des effectifs étudiants relevant d'une formation courte en 2009



### D'importantes différences académiques dans l'enseignement supérieur

L'attractivité des établissements d'enseignement supérieur n'est pas seulement locale, comme c'est généralement le cas dans le secondaire : elle est souvent nationale et même internationale. La taille et l'offre des académies sont très variables (*indicateur 9*). D'importantes différences portent également sur la féminisation, la proportion d'étudiants étrangers et la part du secteur privé.

### Une forte proportion d'étudiantes dans les départements d'outre-mer

En 2009, 55,7 % des étudiants sont des filles. Si elles sont majoritaires dans toutes les académies, elles sont le plus fortement représentées dans les départements d'outre-mer, entre 62,0 et 68,0 % (*carte 1*). En France métropolitaine, la part des étudiantes est la plus élevée dans les académies de Corse, de Paris, de Montpellier, de Lyon et d'Aix-Marseille où elle est comprise entre 57,0 et 58,0 %. En revanche, elles sont les moins fréquemment présentes dans les académies de Besançon (51,0 %), de Reims (52,7 %) et de Limoges (52,9 %).

### Forte proportion d'étudiants étrangers dans les académies de Paris et de Créteil

En 2009, 12,0 % des étudiants en France sont étrangers ; ils n'ont jamais été aussi nombreux : plus de 278 000. La proportion d'étudiants étrangers est particulièrement élevée dans les académies de Paris (17,6 %), Créteil (17,4 %) et Strasbourg (15,2 %) (*carte 2*). En revanche, elle est inférieure à 10 % dans neuf académies métropolitaines. Elle est la plus faible dans celles de Rennes (8,2 %), de Lille (8,0 %), de Caen (7,7 %) et de Corse (7,7 %). Elle est encore bien plus faible dans les départements d'outre-mer : 2,1 % d'étudiants étrangers dans l'académie de Guadeloupe, 2,3 % dans celles de La Réunion et de la Martinique. En Guyane (11,1 %), elle est proche de la moyenne nationale.

### Plus d'un quart des étudiants dans l'enseignement supérieur privé dans les académies de Nantes et de Paris

En 2009, 17,3 % des étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur privé ; avec 401 000 étudiants, celui-ci poursuit son essor. La part du secteur privé est particulièrement importante dans les académies de Nantes (28,2 %) et de Paris (25,5 %), mais aussi dans celles de Lyon (21,5 %) et de Lille (20,9 %) (*carte 3*). Diverses écoles privées, dont des instituts catholiques, y sont implantées. À l'opposé, elle est faible dans les académies de Besançon (6,9 %), de Strasbourg (6,5 %), de La Réunion (6,3 %), de Guyane (6,1 %) et surtout de Corse (2,8 %).

### L'académie de Paris se singularise

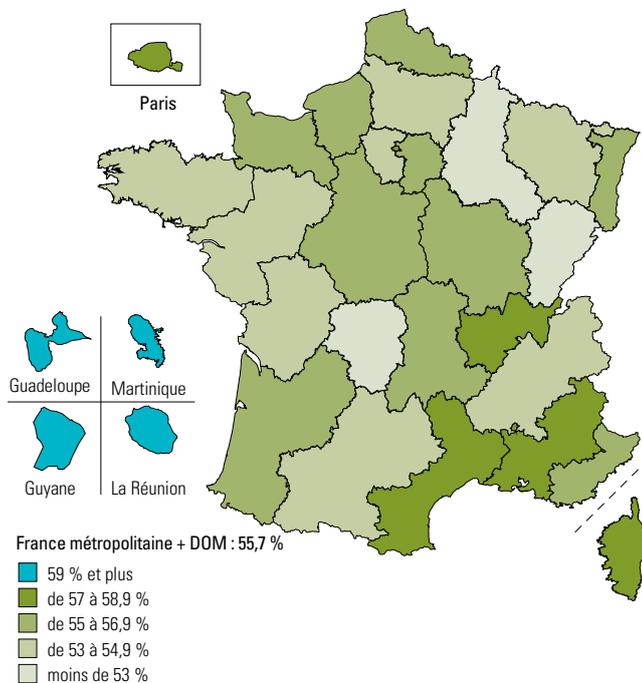
À partir des données 2009, une typologie des académies en cinq classes ressort des cinq indicateurs retenus (part des étudiants relevant de l'université, part des étudiants suivant une formation courte, part des étudiantes, des étrangers et de l'enseignement privé).

La première classe rassemble des académies où les parts de l'université et des formations courtes sont élevées, mais où le poids du privé est limité : Besançon, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Nancy-Metz, Poitiers, Strasbourg, Orléans-Tours, Limoges, Créteil et Corse (*carte 4*).

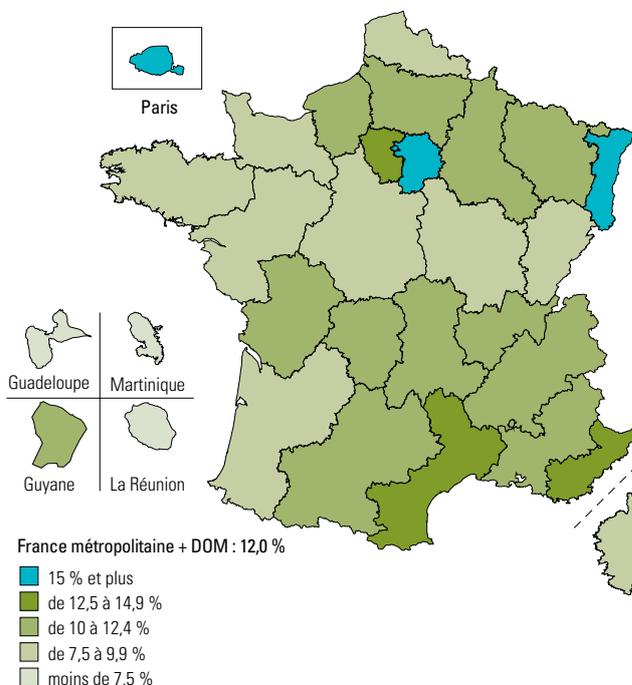
Dans la deuxième classe, la part du secteur privé est importante, et celle de l'université faible. Elle est constituée des académies de Lille, Rennes, Nantes, Reims, Amiens et Rouen. La troisième classe se caractérise par une proportion réduite d'étudiants suivant une formation courte : académies d'Aix-Marseille, Bordeaux, Lyon, Montpellier, Nice, Toulouse et Versailles.

La quatrième classe se définit par une forte part d'étudiantes, de faibles proportions d'étudiants étrangers et de l'enseignement supérieur privé. Elle comprend les quatre académies d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion). L'académie de Paris se distingue, dans une cinquième classe, par de faibles parts d'étudiants en formations courtes et à l'université, alors que les proportions d'étudiants étrangers et de l'enseignement supérieur privé y sont importantes.

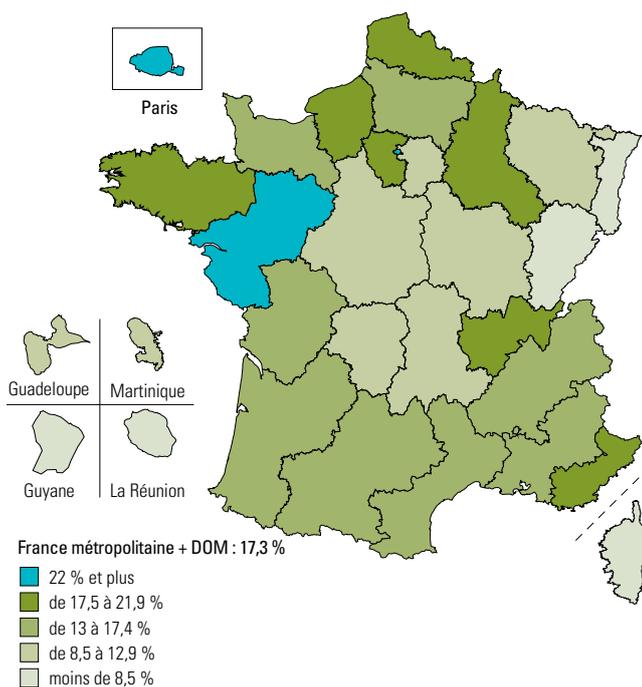
Carte 1 – Part des étudiantes par académie en 2009



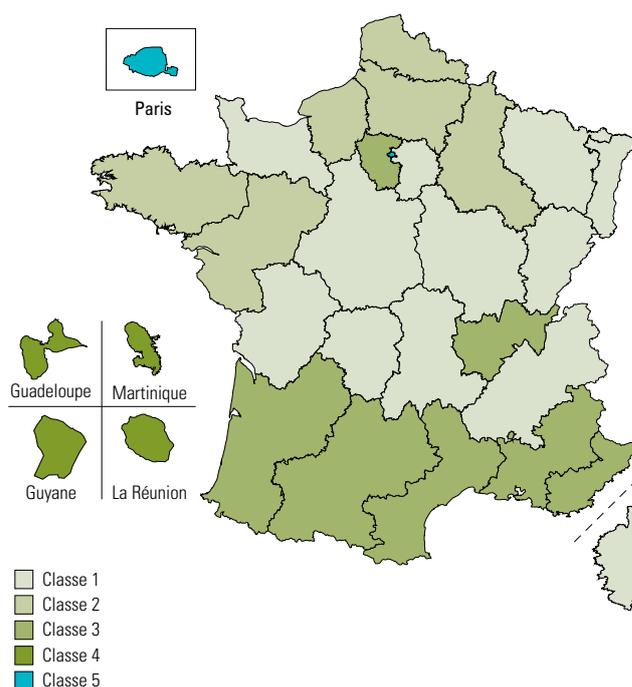
Carte 2 – Part des étudiants étrangers par académie en 2009



Carte 3 – Part des étudiants dans l'enseignement privé par académie en 2009



Carte 4 – Typologie des académies dans l'enseignement supérieur en 2009



## Une part de l'enseignement privé relativement stable dans le premier degré

À la rentrée 2010, l'enseignement privé accueillait 893 300 écoliers contre 888 100 en 2000, soit une croissance assez faible en dix ans (+ 0,6 %). Sa part dans l'ensemble des effectifs du premier degré reste relativement stable : 13,4 % des élèves scolarisés en 2010, en France métropolitaine et dans les DOM, contre 13,6 % en 2000.

La part du secteur privé dans le premier degré varie d'un département à l'autre. Les académies de Rennes et Nantes, ainsi que les départements de la Haute-Loire et de la Lozère comptent 30 % et plus de leurs effectifs scolarisés dans le secteur privé. À l'inverse, les départements situés dans la diagonale allant du Nord-Est au Sud-Ouest, auxquels se rajoutent ceux du Sud-Est, sont marqués par de faibles proportions d'élèves dans le privé.

En dix ans, les évolutions de la part du privé présentent quelques contrastes selon les départements : La Haute-Loire, l'Ardèche, l'Aveyron, la Vendée, l'Orne et la Corse-du-Sud enregistrent des baisses de plus de 2 points, alors que les hausses dépassent 1 point dans les départements des Bouches-du-Rhône, de Lozère, Morbihan, Martinique et des Pyrénées Atlantiques.

## Légère progression et forte variabilité régionale de l'enseignement privé dans le second degré

À la rentrée 2010, la part du secteur privé dans le second degré est de l'ordre de 21,3 %. Supérieure à 30 % dans les sections de techniciens supérieurs, elle est beaucoup plus faible dans l'enseignement adapté (4,4 % dans les SEGPA). Au niveau national, les valeurs sont proches dans les différents cycles du second degré. Localement, il n'en est pas toujours ainsi, même si, en règle générale, là où le secteur privé est bien implanté dans le premier cycle, il en va de même dans le second cycle général et technologique. C'est un peu moins vrai pour le second cycle professionnel.

De 2000 à 2010, l'enseignement privé a vu ses effectifs croître légèrement (+ 1 %) dans le second degré, tandis que ceux du public baissaient de 6 %. La part du secteur privé gagne plus d'1 point, en premier cycle et en second cycle général et technologique.

L'enseignement privé conserve traditionnellement une forte implantation dans l'Ouest de la France et le Sud-Est du Massif central, même si son importance montre quelques

signes d'érosion dans ces régions. Ces fléchissements, relativement modérés, sont compensés par un renforcement sensible dans le Nord. Sa part reste extrêmement variable d'un département à l'autre : à peine supérieure à 1 % en Creuse, elle dépasse 50 % en Vendée.

## Des différences de recrutement social plus ou moins marquées

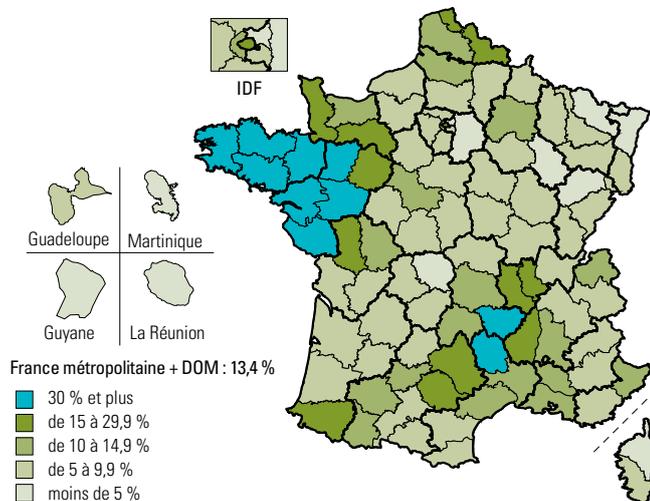
Les élèves qui fréquentent les établissements privés sous contrat sont, en moyenne, d'un milieu social plus favorisé que ceux qui fréquentent les établissements publics. La différence de recrutement est particulièrement forte dans le Nord et le bassin parisien. À l'inverse, elle tend à disparaître dans la plupart des régions où le secteur privé est fortement implanté.

Pour les besoins de l'analyse, les catégories socioprofessionnelles de l'INSEE font régulièrement l'objet par la DEPP des regroupements suivants :

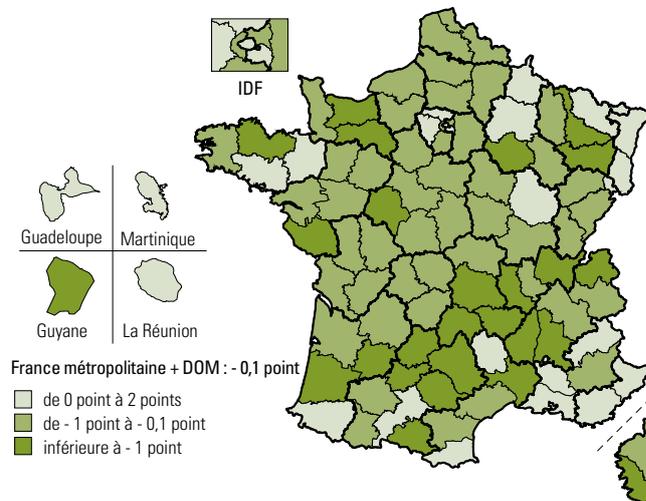
- **favorisées** :
  - A : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles ;
  - B : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités cadres et des professions intermédiaires ;
- **moyennes** : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés ;
- **défavorisées** : ouvriers, retraités ouvriers et employés, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle.

# les établissements d'enseignement privés

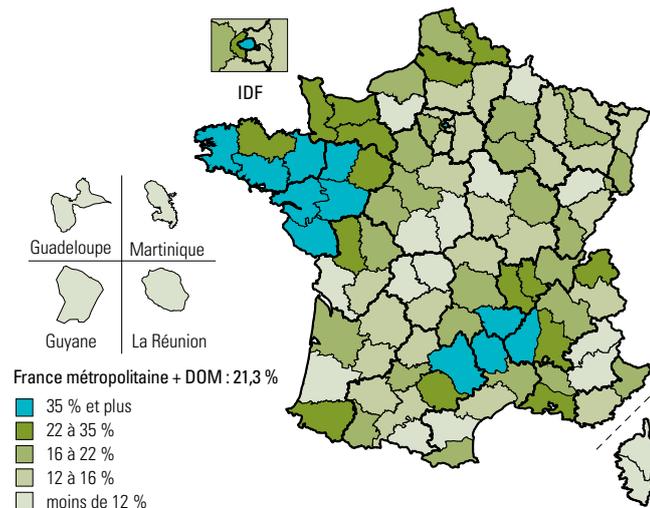
Carte 1 – Part du secteur privé dans le premier degré à la rentrée 2010



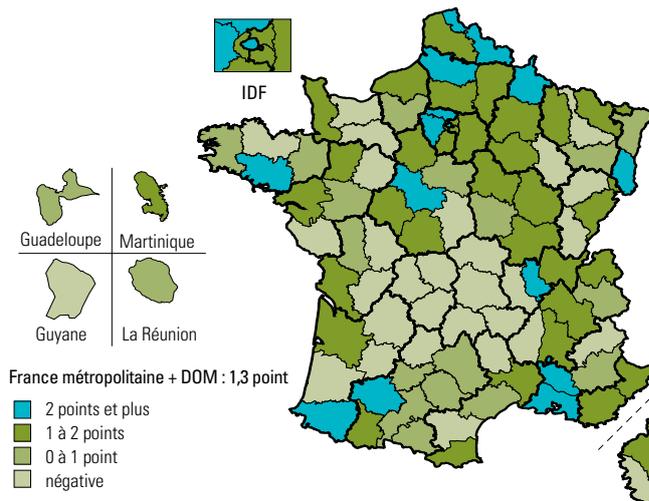
Carte 2 – Évolution de la part du secteur privé dans le premier degré entre les rentrées 2000 et 2010



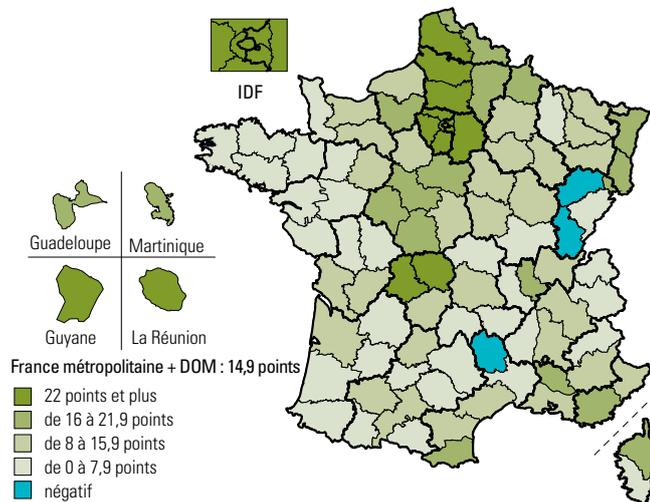
Carte 3 – Part du secteur privé dans le second degré à la rentrée 2010



Carte 4 – Évolution de la part du secteur privé dans le second degré entre les rentrées 2000 et 2010



Carte 5 – Écart dans la proportion de PCS favorisées dans le second degré entre le privé sous contrat et le public, à la rentrée 2010



## Les réformes de l'éducation prioritaire

La politique de l'éducation prioritaire a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). L'année scolaire 2005-2006 a été marquée par une réorganisation et une relance de l'éducation prioritaire, avec pour objectif de renforcer les dispositifs d'aide pédagogique mis en place, en distinguant plusieurs niveaux d'action. Pour l'ensemble de l'éducation prioritaire, le collège devient « *l'unité de référence du réseau qu'il crée avec les écoles élémentaires et maternelles d'où proviennent ses élèves* ». En lieu et place des réseaux existants, ont été constitués<sup>1</sup> les réseaux « *ambition réussite* » (RAR) et les autres réseaux dits « *de réussite scolaire* » (RRS).

À la rentrée 2010, de façon expérimentale, le programme CLAIR (collèges, lycée pour l'ambition, l'innovation et la réussite) a été mis en place dans 105 établissements<sup>2</sup>. Il sera étendu à la rentrée 2011.

## Un collégien sur cinq en éducation prioritaire

À la rentrée 2005, en France métropolitaine et dans les DOM, l'éducation prioritaire (EP), c'est-à-dire l'ensemble des collèges en ZEP et en REP, comptait un collégien sur cinq (soit un peu moins de 550 000 collégiens). Cinq ans plus tard, si la proportion de collégiens scolarisés dans un collège RAR ou RRS est restée proche de un sur cinq, le nombre d'élèves a diminué (un peu moins de 500 000).

L'importance de l'EP est variable selon les académies. À la rentrée 2010, en France métropolitaine, la proportion de collégiens scolarisés en EP oscille entre 55,9 % en Corse et 35,3 % pour l'académie de Créteil à 7 % pour celle de Rennes. Depuis la relance de 2006, l'EP est moins présente dans les académies de Clermont-Ferrand, de Besançon et de Rouen. Dans les DOM, la part de collégiens en EP est plus élevée qu'en France métropolitaine et elle a augmenté avec la relance de 2006.

## 249 collèges publics « ambition réussite » à la rentrée 2006

À la rentrée 2006, en France métropolitaine et dans les DOM, on comptait 249 collèges publics tête de réseaux ambition réussite (RAR) qui accueilleraient 126 000 élèves, soit un collégien sur vingt scolarisé dans le secteur public. Par ailleurs, onze collèges privés sous contrat étaient en RAR : trois collèges dans chacune des académies d'Aix-Marseille et de Versailles, deux dans l'académie de Rennes et un dans celles de Bordeaux, Clermont-Ferrand et Lille.

## Légers aménagements les rentrées suivantes

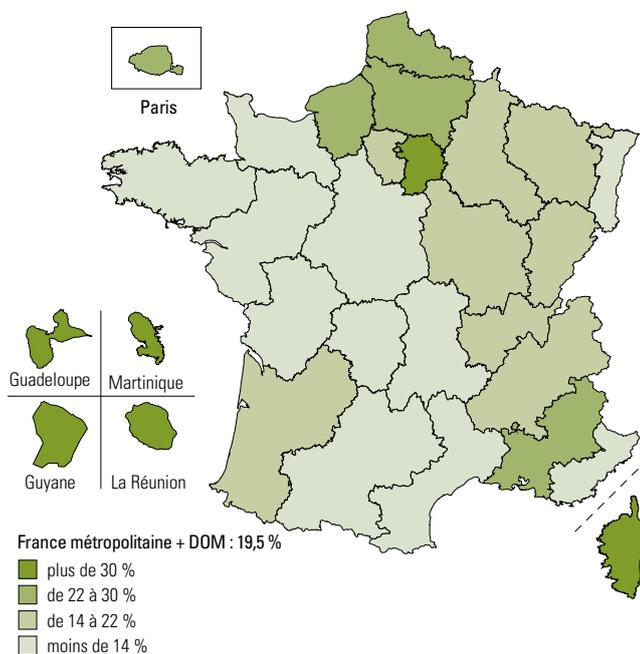
À la rentrée 2010, 254 collèges publics sont classés RAR en France métropolitaine et dans les DOM. Ces établissements scolarisent près d'un collégien sur vingt (113 200 élèves). Leur répartition n'est pas homogène sur le territoire. Ainsi, en France métropolitaine, la part des collégiens RAR oscille entre 10,5 % pour l'académie d'Aix-Marseille et 7,3 % pour celle de Lille à 0,2 % pour celle de Grenoble.

Dans les DOM, 23,4 % des collèges sont en RAR contre 4,1 % en France métropolitaine. La part de collégiens qui y suivent leur scolarité, nettement plus élevée qu'en France métropolitaine en moyenne, varie entre 6,7 % en Guadeloupe et 44,9 % en Guyane.

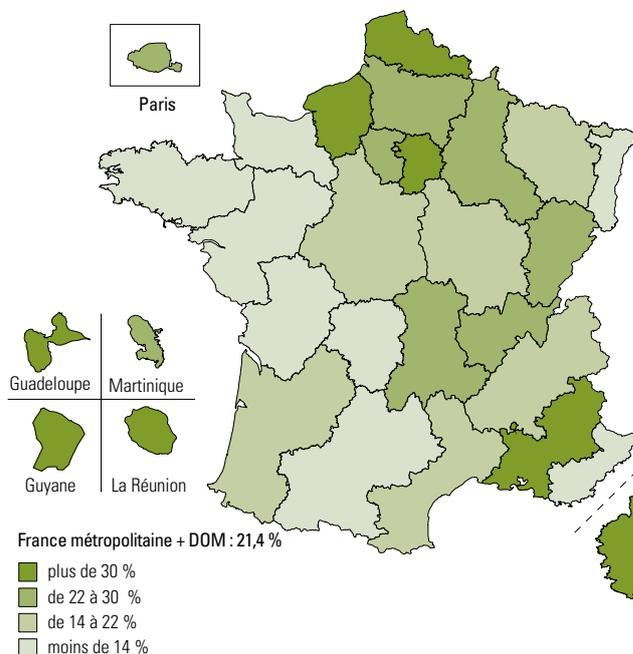
1. Circulaire n° 2006-058, parue au Bulletin officiel n° 14 de 2006. Pour en savoir plus : *note d'information* n° 09-09.

2. Circulaire n° 2010-096 du 7/07/2010.

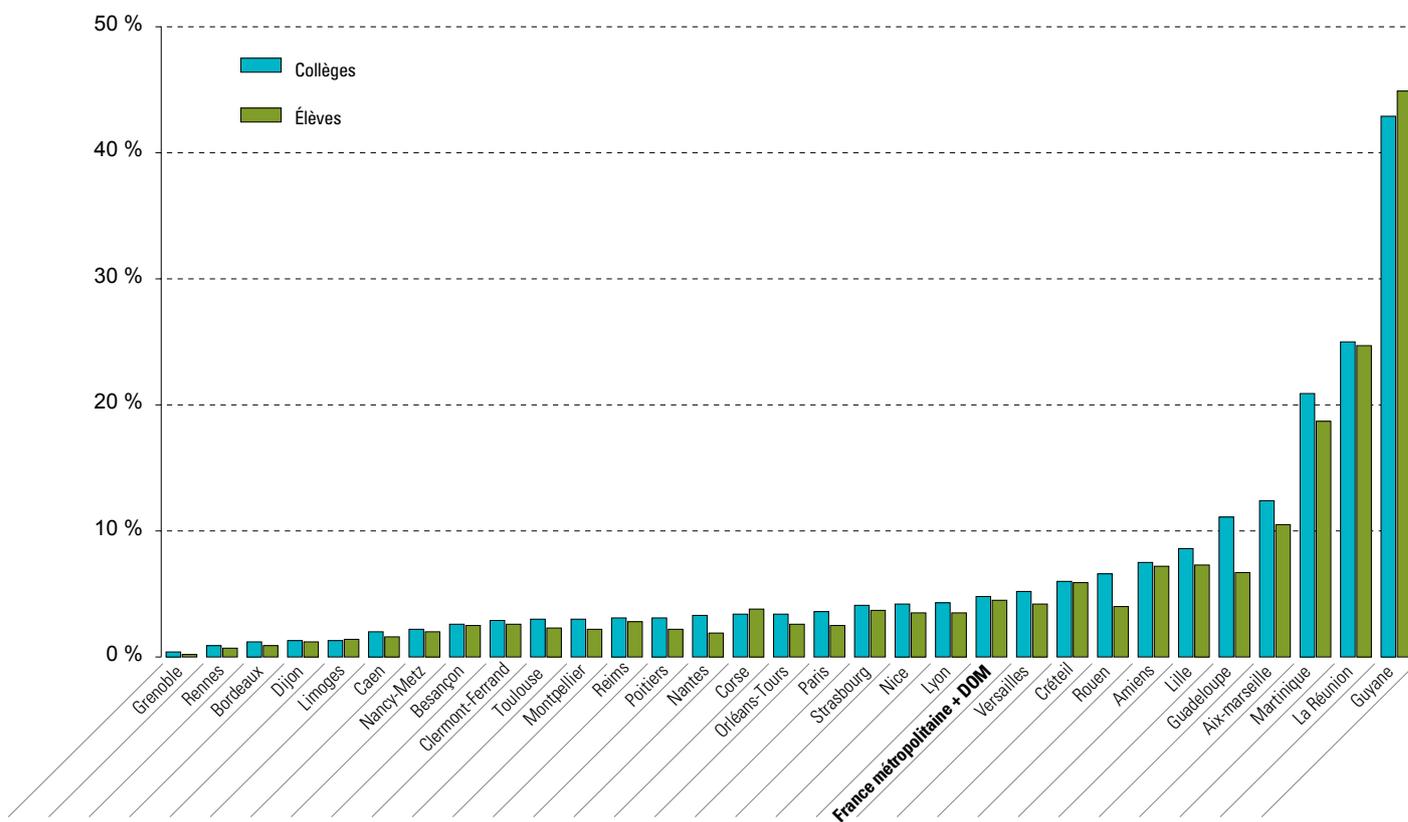
Carte 1 – Proportion de collégiens en éducation prioritaire à la rentrée 2010 (public)



Carte 2 – Proportion de collégiens en éducation prioritaire à la rentrée 2005 (public)



Carte 3 – Proportions de collèges et collégiens dans un réseau ambition réussite (RAR) à la rentrée 2010 (public)



Source : MENJVA-DEPP, « Scolarité » et base centrale des établissements (BCE).

## Des établissements de tailles inégales

Les conditions d'accueil des élèves ainsi que leur amélioration, favorables à la réussite scolaire des enfants, se mesurent non seulement au travers des taux d'encadrement et de la taille des classes, mais aussi par la taille même des établissements fréquentés par les élèves.

On s'intéresse ici aux situations extrêmes. D'un côté, les « gros » établissements, plus nombreux en zone urbaine où les concentrations de population sont supérieures, proposent souvent une gamme élargie voire complète d'offre de formation ; mais l'importance de leurs effectifs peut excéder la capacité théorique d'accueil et s'éloigner d'un enseignement dispensé dans des conditions favorisant la réussite scolaire. D'un autre côté, les « petits » établissements témoignent des efforts consentis pour maintenir une offre de formation proche des publics concernés, notamment dans les zones rurales. Mais ils n'offrent pas toujours la richesse éducative ou pédagogique voulue : le manque de stimulation « collective » et le relatif isolement des élèves répondent ici à l'anonymat qu'ils risquent de ressentir dans les « gros » établissements.

## En 2010, 53 800 écoles scolarisent 6,7 millions d'élèves dans le premier degré

Dans le premier degré, les conditions d'accueil des élèves se sont régulièrement améliorées, avant une stabilisation de la taille moyenne des classes, passée, entre 1999<sup>1</sup> et 2010, de 23,3 à 23,6 élèves en France métropolitaine. L'amélioration reste nette dans les DOM avec 23,4 élèves par classe en 2010 contre 24,2 en 1999.

Depuis de nombreuses années, le nombre d'écoles décroît en France métropolitaine : 52 500 écoles à la rentrée 2010, contre 58 000 en 1999, soit 5 500 en moins. Dans les DOM, la tendance est plutôt à la stagnation (environ 1 300 écoles).

En 2010, ces écoles accueillent 6,4 millions d'élèves en France métropolitaine, soit 94 400 de plus qu'en 1999, mais 1 900 de moins dans les DOM, pour un total d'environ 270 000 élèves. Une école scolarise en moyenne 122 élèves (209 dans les DOM), soit 13 de plus qu'en 1999. La tendance est à l'augmentation de la taille des écoles : en l'espace de dix ans, le nombre d'écoles à classe unique a diminué tandis que celui des écoles d'au moins huit classes a légèrement progressé.

En 2010, les disparités géographiques de taille et de structure sont importantes : dans six départements, par exemple, une école sur quatre n'a qu'une seule classe (Hautes-Pyrénées, Gers, Nièvre, Lot, Ariège, Aube). À l'opposé, huit départements (Loire-Atlantique, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Hauts-de-Seine, Martinique, Guadeloupe, Bouches-du-Rhône, Paris) comptent moins d'une école sur 100 à classe unique. Sept départements, dont trois DOM, se distinguent en comptant plus de la moitié d'écoles à huit classes et plus (Guyane, Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine, Réunion, Val-de-Marne, Paris, Martinique) alors que les départements de la Creuse, du Lot, du Gers, de la Dordogne et de la Charente en comptent moins de 5 %.

## 11 300 collèges et lycées accueillent 5,6 millions d'élèves dans le second degré, à la rentrée 2010

Les établissements du second degré sont cinq fois moins nombreux que les écoles mais reçoivent presque autant d'élèves.

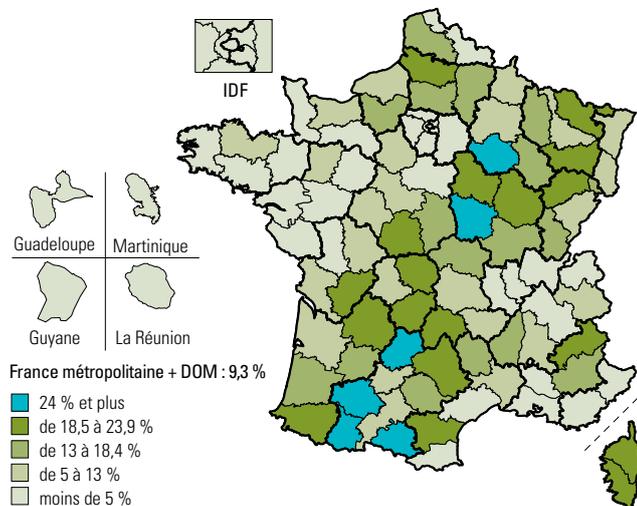
Un peu plus de 7 000 collèges accueillent 3,2 millions d'élèves. Pendant ces dix dernières années, les départements ont conservé leurs collèges malgré une baisse des effectifs de 240 000 élèves. En 2010, un collège regroupe en moyenne 450 élèves, contre 480 en 2000. 18 % d'entre eux scolarisent moins de 250 collégiens, et 8 % plus de 750. La proportion de « petits » collèges, de moins de 250 élèves, reste stable. Par contre, la fermeture des « gros » collèges de plus de 750 élèves continue : leur proportion a quasiment diminué de moitié. Les collèges de taille moyenne sont majoritaires dans toutes les académies, exceptées Clermont-Ferrand, où la moitié des collèges ont moins de 250 élèves, et la Réunion qui, à l'inverse, compte 58 % de « gros » collèges.

Dans les lycées d'enseignement général et technologique, la situation est sensiblement différente : 2 646 lycées scolarisent 1,9 million d'élèves. Le nombre de lycéens a très légèrement diminué depuis l'année 2000 mais on dénombre 25 lycées en plus. En moyenne, un lycée accueille 730 élèves, un peu moins qu'en 2000 (740 élèves) ; les élèves sont donc beaucoup plus nombreux que dans les collèges. Plus de la moitié des lycées comptent entre 500 et 1 500 élèves, un tiers ont moins de 500 élèves, ceux de plus de 1 500 élèves sont minoritaires (7 %) et leur nombre diminue lentement.

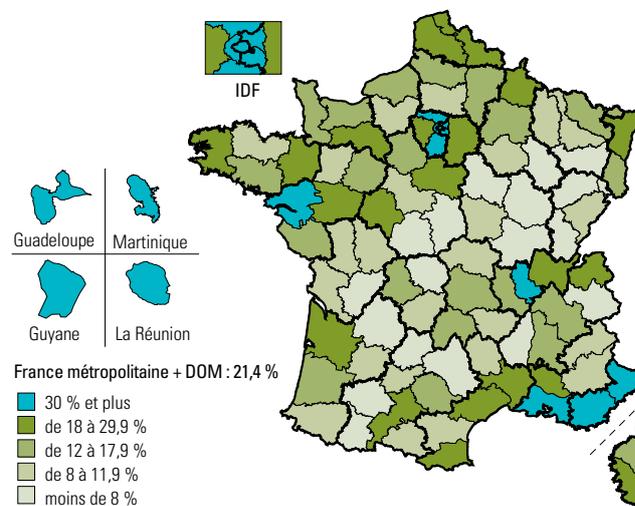
1. La situation à la rentrée 2010 est comparée à celle de 1999, dernière année où les données exhaustives ont été remontées à la DEPP.

# les conditions d'accueil des élèves

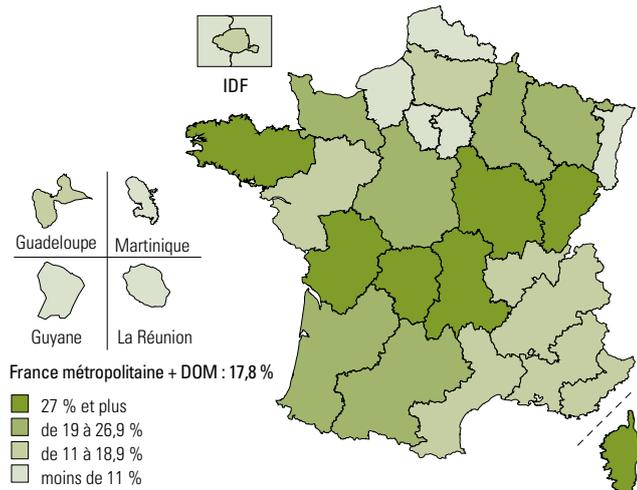
**Carte 1 – Proportion d'écoles à classe unique à la rentrée 2010 (public + privé)**



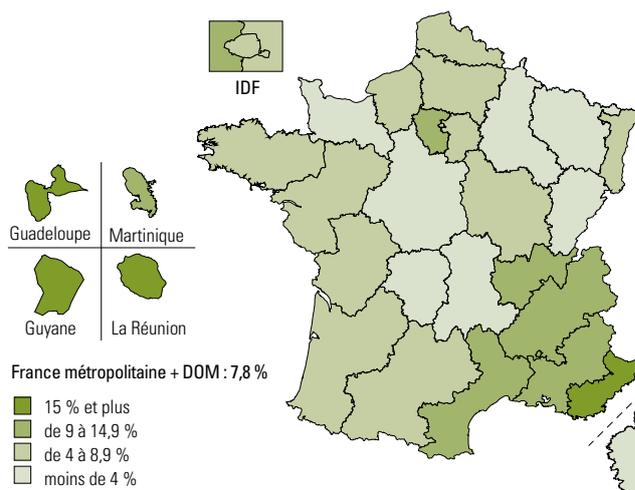
**Carte 2 – Proportion d'écoles ayant 8 classes et plus à la rentrée 2010 (public + privé)**



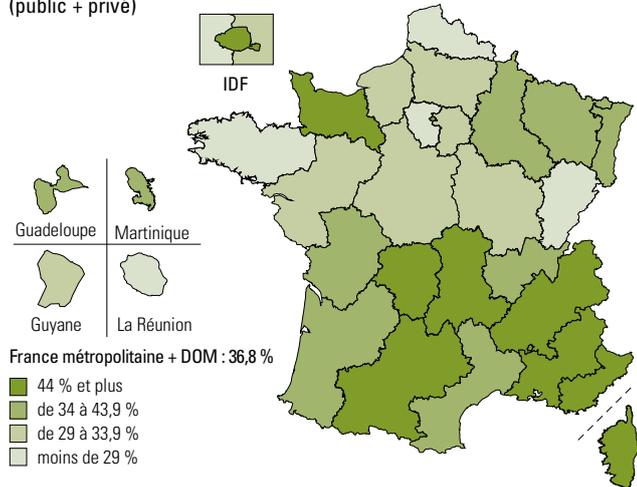
**Carte 3 – Proportion de collèges de moins de 250 élèves à la rentrée 2010 (public + privé)**



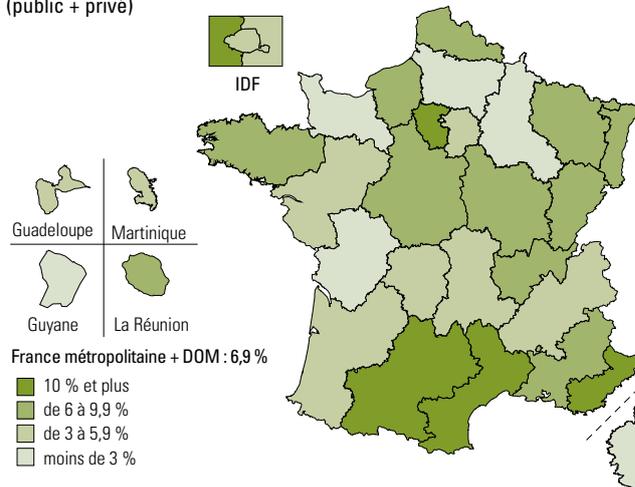
**Carte 4 – Proportion de collèges de plus de 750 élèves à la rentrée 2010 (public + privé)**



**Carte 5 – Proportion de lycées d'enseignement général et technologique de moins de 500 élèves à la rentrée 2010 (public + privé)**



**Carte 6 – Proportion de lycées d'enseignement général et technologique de plus de 1 500 élèves à la rentrée 2010 (public + privé)**



Les lycées professionnels sont de taille bien plus réduite : 1 637 établissements accueillent 530 000 élèves à la rentrée 2010, soit une moyenne de 323 élèves par LP contre 333 en 2000. Ces dix dernières années, face à une baisse significative des effectifs (56 000 élèves en moins), le nombre de lycées professionnels a diminué (- 118 établissements). Cette baisse concerne surtout les établissements dont la taille est comprise entre 200 et 600 élèves. Toutefois, ils restent majoritaires. 10 % des lycées professionnels ont plus de 600 élèves et un tiers moins de 200 élèves.

### Amélioration des conditions d'accueil dans la plupart des établissements

Le taux d'occupation peut constituer une mesure de la qualité de l'accueil des élèves dans un établissement. Il est calculé en divisant les effectifs d'élèves effectivement scolarisés, par le nombre maximum d'élèves que le chef d'établissement pense pouvoir accueillir en sauvegardant des conditions normales de fonctionnement.

Il se situe en moyenne à 77,5 % en 2009 dans les lycées et à 76,3 % dans les collèges et est en baisse par rapport à 2000 dans les deux types d'établissements (respectivement - 5,6 et - 6,7 points). La diminution des effectifs d'élèves conjuguée à l'augmentation de la surface développée sur la période a ainsi permis d'améliorer les conditions d'accueil des élèves dans la plupart des établissements.

En lycées, la diminution du taux d'occupation est surtout sensible dans les académies de Lille, de Guyane et de Corse (entre - 16,7 et - 13,5 points). Le taux d'occupation augmente en revanche dans deux académies : Strasbourg et la Réunion (respectivement 1,3 et 3 points).

### Un taux d'occupation des lycées plus faible dans les académies du Nord-Est et du Centre

Avec des taux supérieurs à 82 % en 2009-2010, cet indicateur est nettement supérieur à la moyenne nationale dans les académies du littoral méditerranéen (Nice, Montpellier, Aix-Marseille), de l'Île-de-France (Versailles, Paris, Créteil) ainsi que dans les DOM. À l'opposé, il est inférieur à 72 % pour les académies du Nord-Est (Lille, Reims, Amiens, Nancy-Metz) et du Centre (Clermont-Ferrand, Limoges), plus faiblement urbanisées.

### Des internats plus fréquents dans les lycées des académies moins urbanisées de Clermont-Ferrand et Limoges.

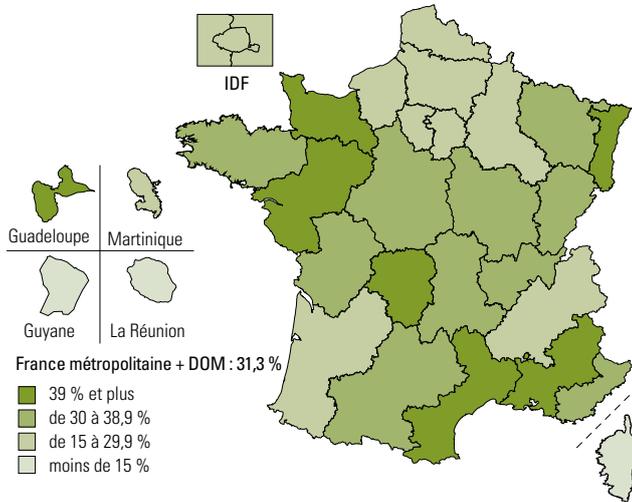
En 2009, 21,2 % des établissements d'enseignement public du second degré (avec ou sans classes post-baccalauréat) déclarent posséder un internat : c'est le cas de 57 % des lycées contre seulement 4,8 % des collèges.

Des différences de grande ampleur sont observées selon les régions. Ainsi, les lycées des académies à forte densité urbaine sont peu équipés en internats (de 8,8 % à 12,9 % à Paris, Versailles et Créteil) à l'inverse des académies de Poitiers, Dijon, Clermont-Ferrand, Reims et Limoges (de 89,4 % à 94,1 %) qui comptent davantage de départements ruraux. Depuis 2000, le nombre d'internats des lycées a faiblement progressé (0,3 point). Il a sensiblement augmenté dans les lycées de La Réunion et du littoral méditerranéen (Montpellier, Nice, Aix-Marseille) et, dans une moindre mesure, dans les académies de Guadeloupe, Martinique, Grenoble, Paris, Nantes, Créteil et Poitiers.

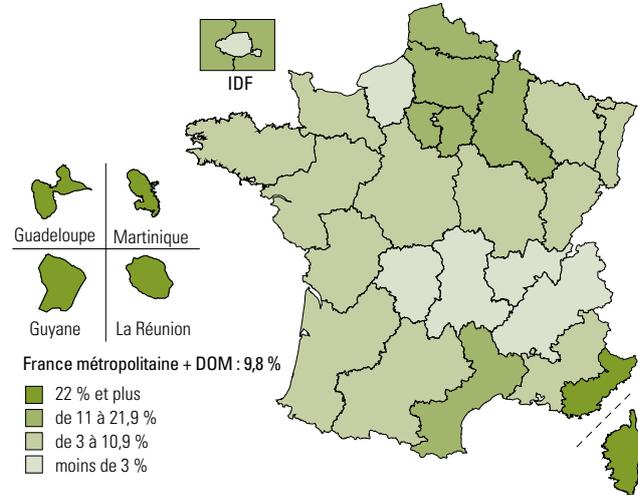
On constate en revanche une baisse du nombre d'internats dans les lycées des académies de Rouen, Amiens et Strasbourg.

# les conditions d'accueil des élèves

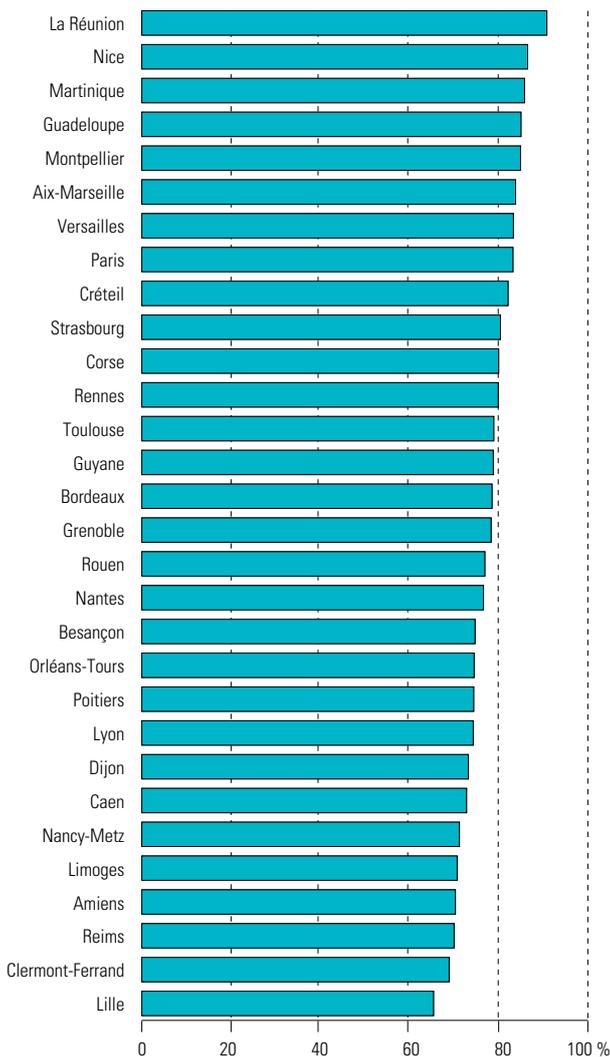
Carte 7 – Proportion de lycées professionnels de moins de 200 élèves à la rentrée 2010 (public + privé)



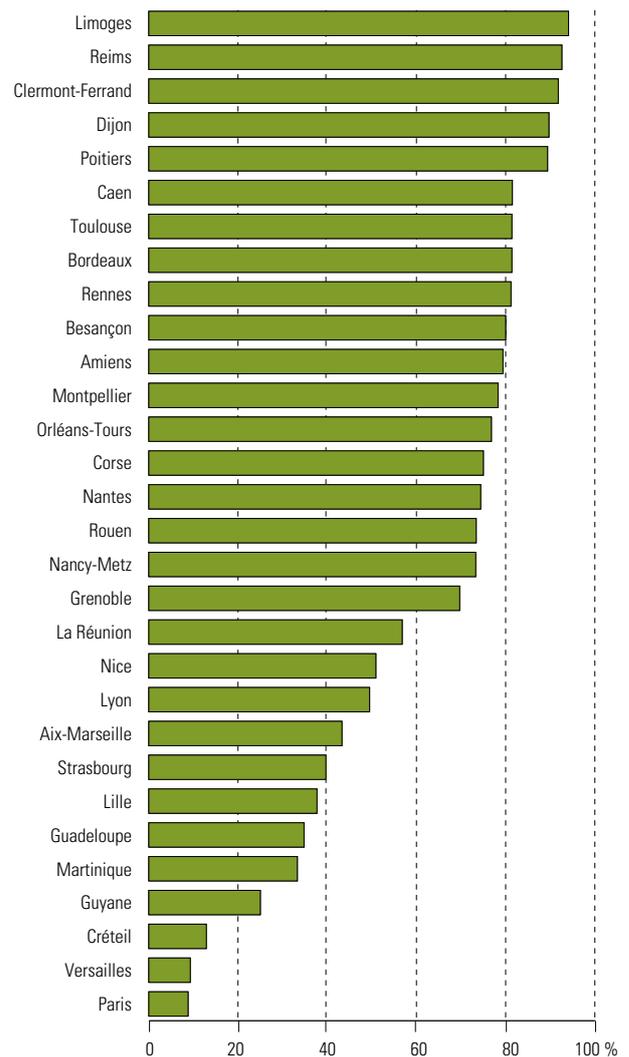
Carte 8 – Proportion de lycées professionnels de plus de 600 élèves à la rentrée 2010 (public + privé)



Graphique 1 – Taux moyen d'occupation des lycées en 2009-10



Graphique 2 – Proportions de lycées dotés d'internat en 2009-10





# les moyens et les ressources humaines



### Entre 2001 et 2008 la dépense moyenne du MEN-MESR passe de 4 500 à 4 410 euros par élève et de 6 970 à 8 220 euros par étudiant (en euros constants)

En 2008, les activités d'éducation sur le territoire métropolitain ont généré 68,0 milliards d'euros de dépenses (en dehors de 2,1 milliards d'euros de bourses) de la part du ministère de l'Éducation nationale (MEN) et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) soit une très légère progression depuis 2001 en prix constants (+ 0,7%).

En 2008, 52,8 milliards d'euros ont été consacrés aux enseignements scolaires (premier et second degrés). Le coût de l'élève pour le MEN s'élève en moyenne à 4 410 euros : il s'échelonne de 2 930 euros à l'école, à 5 490 euros au collège, et à 7 410 euros au lycée. Depuis 2001, la dépense moyenne par élève a baissé de 2 % : mais elle a augmenté de près de 10 % pour un écolier, alors qu'elle a diminué respectivement de 6 % et 7 % pour un collégien et un lycéen. Cette évolution s'explique en grande partie par le transfert des personnels TOS de l'État vers les départements et les régions.

Parallèlement, 14,7 milliards d'euros ont été dépensés en 2008 pour l'enseignement supérieur, soit 8 220 euros en moyenne par étudiant. Depuis 2001, cette dépense a augmenté de 18 %.

Les 0,5 milliard d'euros restants financent d'autres formations (apprentissage, formation continue, etc.).

### Dans l'enseignement scolaire, les évolutions régionales de dépense par élève vont de - 10 % à + 3 % de 2001 à 2008

La dépense du MEN par élève et son évolution révèlent d'importantes disparités régionales. De 2001 à 2008, la baisse globale de 2 % du coût moyen est plus accentuée en Midi-Pyrénées et en Bretagne (autour de - 10 %), compensée par une hausse dans neuf régions, particulièrement en Haute-Normandie, Champagne-Ardenne et Lorraine (plus de 3 %). Hors outre-mer, la Corse (5 510 euros) et le Limousin (5 080 euros) présentent des coûts élevés, de 30 à 40 % supérieurs à ceux des Pays de la Loire (3 950 euros) et de la Bretagne (3 970 euros). Les positions relatives des régions sont globalement comparables entre 2001 et 2008, sauf pour trois régions : Haute-Normandie, Midi-Pyrénées et en Bretagne.

### Des disparités qui ne se résument pas à une opposition public/privé

L'importance de l'enseignement privé sous contrat explique pour une part ces disparités. Par exemple, la Bretagne et les Pays de la Loire comptent près de 40 % de leurs élèves dans le privé sous contrat, contre 17 % pour la moyenne nationale. Par ailleurs, les régions à prédominance rurale (Limousin, Auvergne, Corse) ont des établissements plus petits et de meilleurs taux d'encadrement, qui expliquent le coût plus élevé de leurs élèves.

Mais les disparités de coûts peuvent aussi tenir à la structure, variable, du personnel dont la rémunération représente 95 % du budget du MEN.

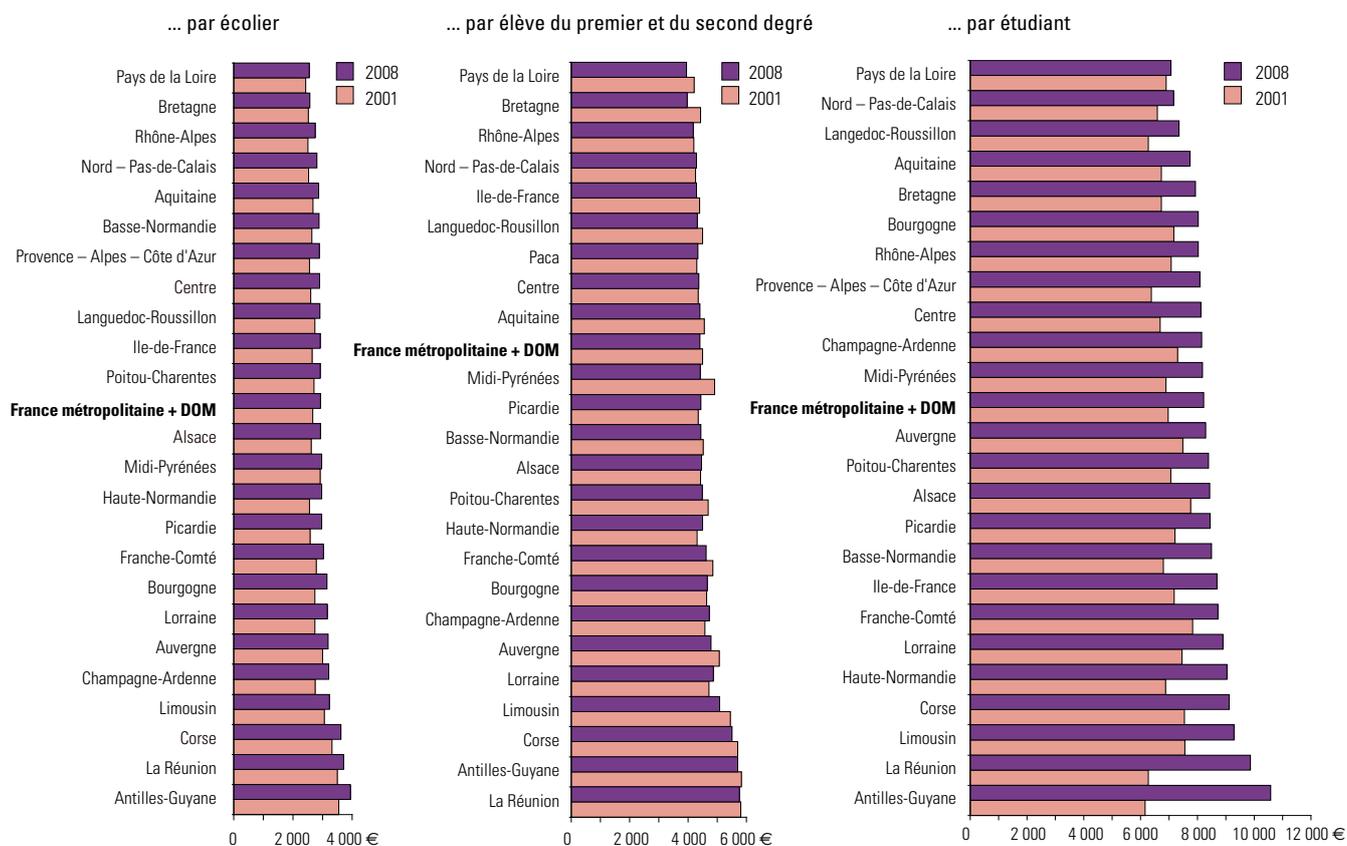
Outre-mer, les montants élevés sont principalement liés à la majoration de traitement des personnels pour affectation dans les DOM.

### Dans le supérieur, des disparités très variables dans le temps

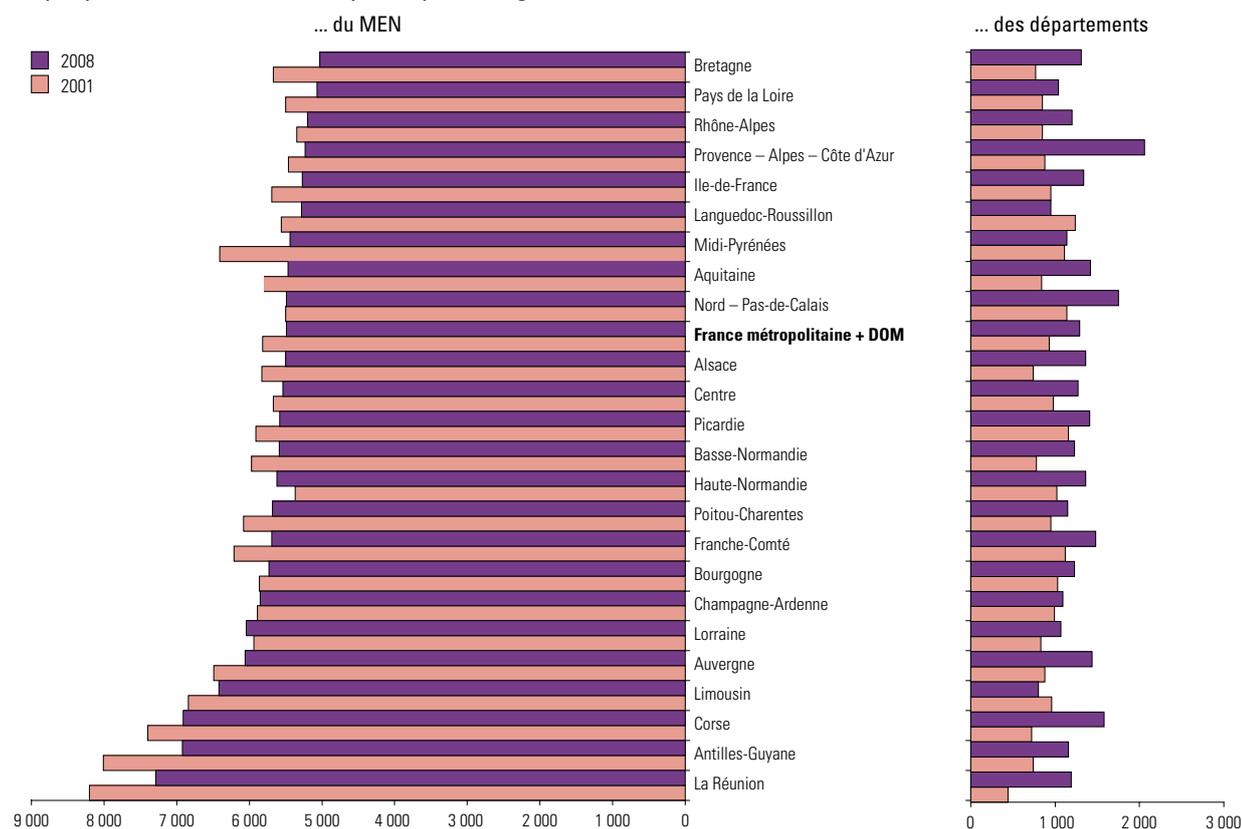
De 2001 à 2008, la dépense moyenne par étudiant s'est accrue de 2,4 % en moyenne annuelle. Cette hausse est accentuée par la prise en compte, depuis 2006, de la totalité des dépenses de la recherche universitaire (*méthodologie en annexe*). En outre, des efforts budgétaires ont été réalisés. En 2008, avec une augmentation de plus de 50 %, la Réunion (9 870 euros) et les Antilles-Guyane (10 580 euros) obtiennent les plus fortes moyennes, notamment en raison de l'importance des investissements et du poids des étudiants des filières post-baccalauréat, plus coûteuses. Plus généralement, les situations régionales sont fortement liées au poids des différentes filières de formation, de coût très inégal. Le classement des régions varie de 2001 à 2008 : les hausses s'échelonnent, hors outre-mer, de 2,4 % pour les Pays de la Loire qui passe de la 13<sup>e</sup> à la dernière place, jusqu'à 31,4 % pour la Haute-Normandie dont l'évolution inverse la conduit de la 16<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> place.

# la dépense d'éducation par élève

Graphique 1 – Évolution des dépenses du MEN en euros de 2001 à 2008 (en prix constants)...



Graphique 2 – Évolution de la dépense par collégien...



## Le coût augmente avec le niveau d'enseignement

En 2008, lorsque le MEN-MESR consacre 100 euros, en moyenne, par écolier, il dépense 188 euros pour un collégien, 253 euros pour un lycéen et 281 euros pour un étudiant. En 2001, le coût d'un lycéen était plus élevé que celui d'un étudiant. Au niveau de l'enseignement scolaire, l'écart diminue entre l'écolier d'une part, le collégien ou le lycéen d'autre part, (passant d'un coefficient multiplicateur de 3 à 2,5 entre un écolier et un lycéen pour les années 2001 et 2008). Ce constat général vaut pour chacune des régions. Par contre, l'écart entre le coût d'un étudiant et celui d'un écolier s'élève globalement, sauf pour cinq régions, dont notamment l'Alsace et Champagne-Ardenne.

## Les collectivités territoriales contribuent à la dépense d'éducation

À partir de 2006, l'État a transféré aux départements et aux régions la gestion des personnels TOS (techniciens et ouvriers de services). La hausse des dépenses des collectivités territoriales entre 2001 et 2008 (+ 38,5 % en euros constants pour les départements et + 153,2 % pour les régions) au titre des établissements du second degré reflète cette poursuite de la décentralisation.

En 2008, les départements ont consacré 4,3 milliards d'euros aux dépenses d'éducation, soit en moyenne 1 290 euros par élève. Ce montant atteint respectivement 2 060 euros et 1 750 euros par collégien dans les départements des régions Provence – Alpes – Côte d'Azur et Nord – Pas-de-Calais. À l'inverse, pour les régions Pays de la Loire, Languedoc-Roussillon et Limousin, la dépense par collégien n'est respectivement que de 1 040 euros, 950 euros et 810 euros. La baisse affichée entre 2001 et 2008 pour le Languedoc-Roussillon (- 23,1 % en euros constants) et le Limousin (- 16,5 %) s'explique par un recul des seules dépenses d'investissement. Dans le même temps, la dépense d'éducation des départements progresse le plus à La Réunion (+ 172,1 %), en Provence – Alpes – Côte d'Azur (+ 134,6 %), en Corse (+ 119,4 %), en Alsace (+ 83,6 %) et en Aquitaine (+ 70,1 %). En 2008, les régions, au titre des lycées, ont dépensé 4,97 milliards d'euros, soit une moyenne de 2 320 euros par lycéen contre 930 euros en 2001 (en euros constants). Cette progression est notamment due, comme précédemment pour les départements, au transfert des personnels TOS. Les différences entre régions pour l'année 2008 peuvent être de forte ampleur. Ainsi, les dépenses moyennes

prises en charge par les régions Languedoc-Roussillon (3 660 euros), Limousin (3 630 euros), Midi-Pyrénées (3 540 euros) et Auvergne (3 510 euros) représentent plus du double des dépenses moyennes les plus faibles : La Réunion (1 240 euros), Rhône-Alpes (1 540 euros), Franche-Comté (1 660 euros).

## L'effort d'investissement des collectivités de 2001 à 2008

Entre 2001 et 2008, les régions ont poursuivi leurs investissements pour accueillir au mieux les élèves. En cumulant les flux d'investissement des collectivités sur la période 2001-2008, rapportés au nombre annuel moyen d'élèves, il est possible de mesurer leurs efforts pour améliorer le parc immobilier des EPLE. Le niveau de dépenses varie en fonction de nombreux facteurs comme les ressources des collectivités territoriales, l'état du parc immobilier des établissements et l'évolution des effectifs en âge scolaire.

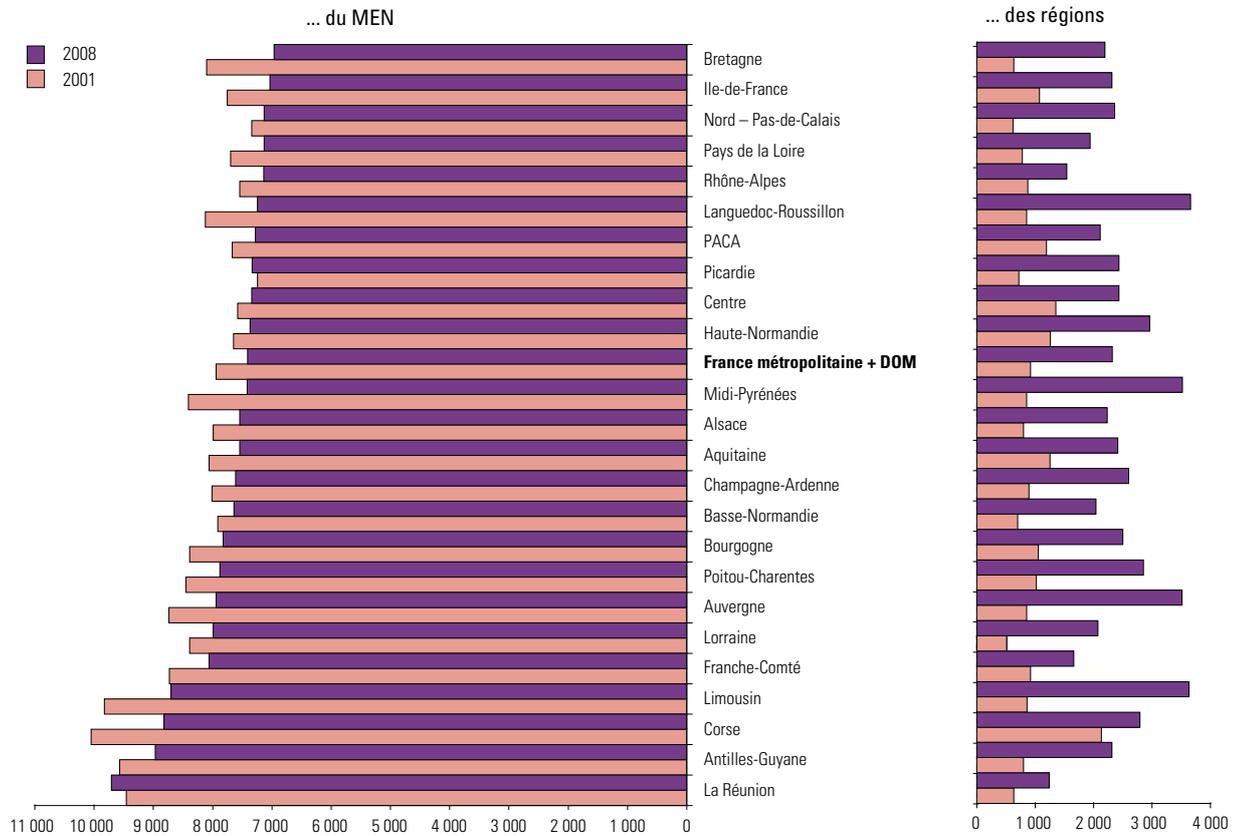
Au cours des années 2001 à 2008, les départements ont investi 5 460 euros en moyenne par collégien, et les régions 8 470 euros par lycéen.

Parmi les départements dont la dépense par collégien est sensiblement supérieure à la moyenne, figurent notamment le Loiret (17 160 euros), le Var (11 490), les Hauts-de-Seine (10 090 euros), le Val-de-Marne (9 710 euros). À l'inverse, la Haute-Loire (1 530 euros), le Cher (2 050 euros), la Lozère (2 100 euros), la Vendée et les Hautes-Pyrénées (2 190 euros) présentent une dépense d'investissement très au-dessous de la moyenne.

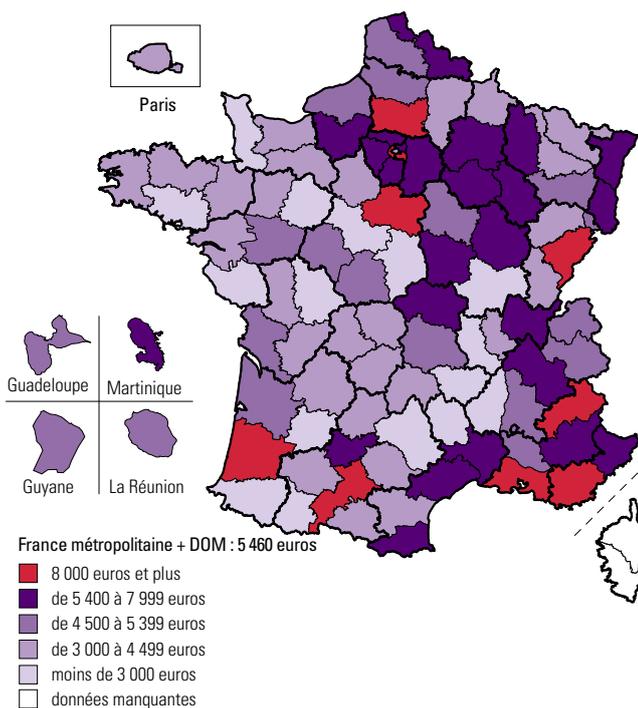
Pour les régions, la dépense d'investissement se situe au-dessus de la moyenne en Corse (14 320 euros) et Midi-Pyrénées (14 220 euros), en Guyane (13 620 euros) ou en Languedoc-Roussillon (11 130 euros). À l'opposé, la Lorraine (4 840 euros), la Basse-Normandie (5 840 euros) et le Nord – Pas-de-Calais (6 460 euros) affichent les niveaux les plus bas de dépense moyenne pour les investissements cumulés de 2001 à 2008.

# la dépense d'éducation par élève

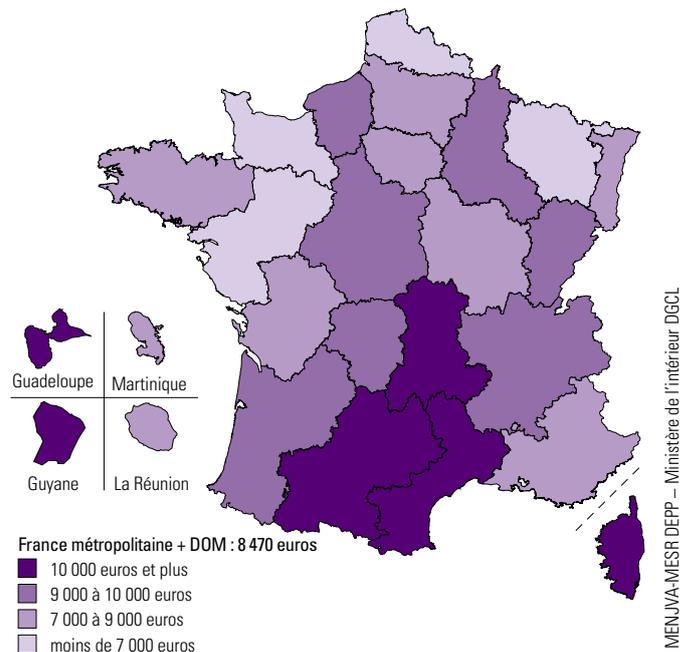
Graphique 3 – Évolution de la dépense par lycéen...



Carte 1 – Dépenses cumulées d'investissement de 2001 à 2008 par collégien



Carte 2 – Dépenses cumulées d'investissement de 2001 à 2008 par lycéen



### Après une phase de hausse jusqu'en 2003, le taux d'encadrement global connaît depuis une inversion de tendance

Les moyens mis à la disposition des académies et des départements pour assurer l'encadrement des élèves du premier degré public peuvent être appréciés au regard du *ratio* donnant le nombre de postes d'enseignants (en équivalent temps-plein) pour cent élèves (P/E). Les postes dont les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, n'ont pas l'entière maîtrise, ne sont pas retenus dans le calcul du P/E.

De 1991 (date de sa prise en compte dans la répartition des moyens) jusqu'en 2003, cet indicateur a connu une évolution constamment positive, passant de 5,02 postes pour cent élèves à 5,37. Pendant cette période, les moyens alloués à chaque rentrée scolaire excédaient sensiblement les besoins liés à la démographie scolaire.

Après deux années de repli, le P/E, stable en 2006, a repris sa progression en 2007 et en 2008 (5,36). En 2009 et 2010 il revient au niveau de 1999 (5,29), un peu en dessous du niveau observé il y a dix ans en 2000 (5,32). Dans le même temps, le nombre moyen d'élèves par classe est resté pratiquement stable ces dernières années : de 23,47 à la rentrée 2007 à 23,53 à la rentrée 2010.

### Davantage de moyens dans les départements ruraux...

La répartition des moyens tient compte des contraintes structurelles, territoriales et sociales rencontrées à des niveaux très variables selon le type d'académie ou de département. Ainsi, les départements ruraux bénéficient d'une dotation relativement plus importante dans la mesure où ils sont confrontés à un réseau scolaire plus dispersé et plus fragile que dans les départements à dominante urbaine. La présence de zones d'éducation prioritaire peut justifier, par ailleurs, l'attribution à ce titre de moyens spécifiques supplémentaires.

En ce qui concerne les départements, il existe une franche opposition entre les entités rurales (la diagonale Nord-Est/Sud-Ouest) et les départements où la densité de la population scolaire autorise une meilleure rationalisation du réseau des écoles.

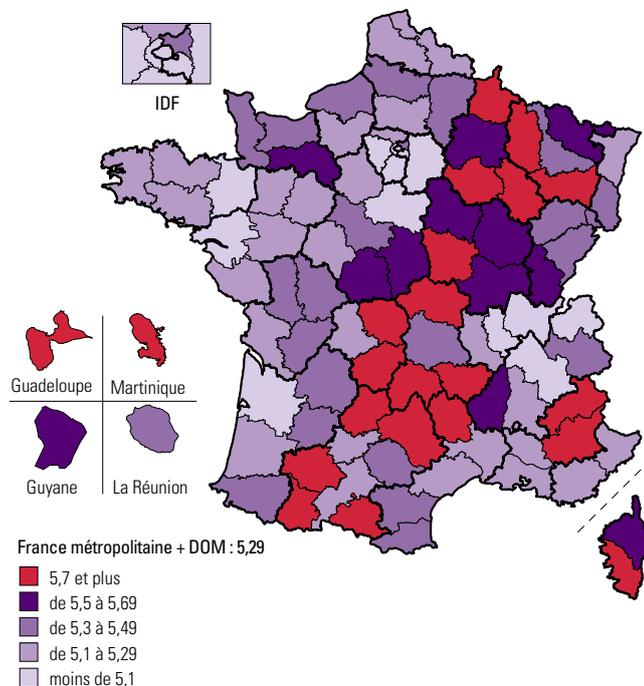
### ... mais une tendance à la réduction des disparités

Malgré ces différences persistantes reposant sur des critères « légitimes » de différenciation, la tendance est à la réduction des disparités. L'écart interquartile, c'est-à-dire entre les P/E des 26<sup>e</sup> et 75<sup>e</sup> départements, a ainsi diminué, passant de 0,50 point en 2000 à 0,44 en 2010.

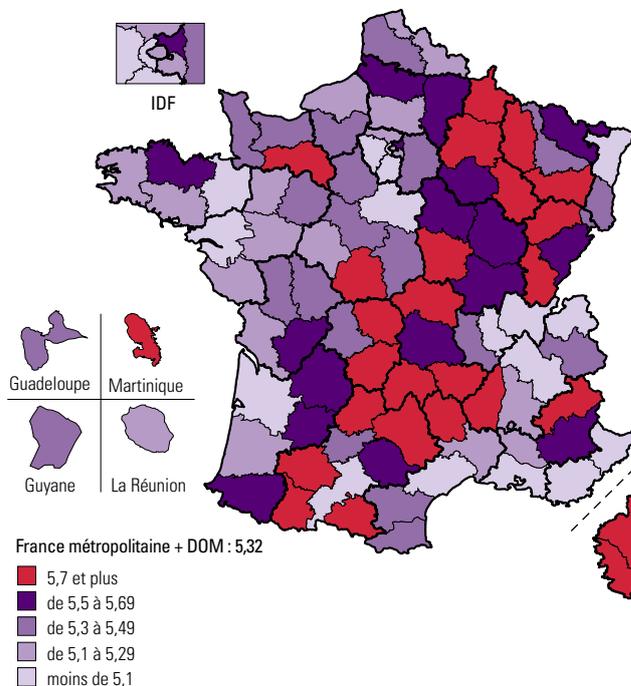
L'évolution des situations départementales montre que l'accroissement des moyens en personnel par élève se vérifie tout particulièrement pour les départements qui se situaient en dessous de la moyenne, en particulier ceux du Sud-Est. L'amélioration est également sensible dans le Nord-Est qui connaît une diminution assez régulière de ses effectifs scolaires. L'évolution est inverse dans beaucoup de départements ruraux, en particulier du Massif central, qui bénéficiaient des meilleurs taux d'encadrement en 2000.

# l'encadrement des élèves du premier degré public

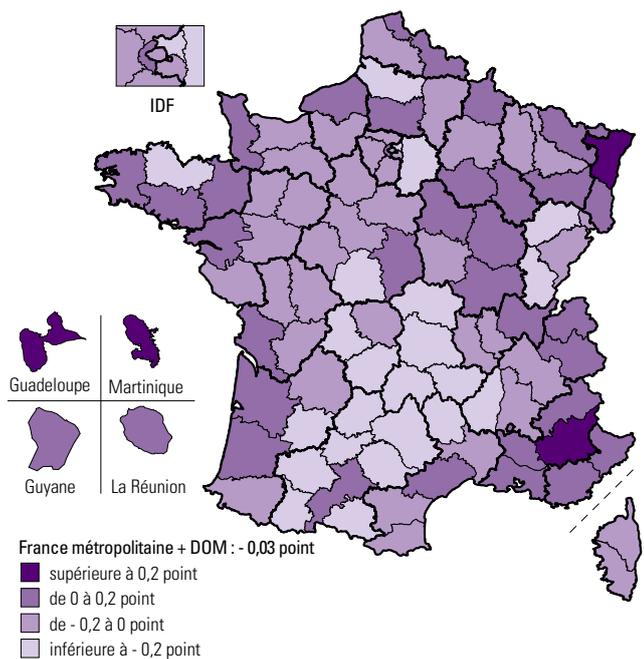
Carte 1 – Nombre de postes d'enseignants pour 100 élèves du premier degré public à la rentrée 2010



Carte 2 – Nombre de postes d'enseignants pour 100 élèves du premier degré public à la rentrée 2000



Carte 3 – Évolution du nombre de postes pour 100 élèves du premier degré public entre 2000 et 2010



### Dans le second degré public, une moyenne de 21,1 élèves devant un professeur, en 2009-2010

Pour apprécier les conditions d'accueil et d'enseignement des élèves du second degré, les taux d'encadrement (enseignants/élèves) ou tailles moyennes de division n'apparaissent plus comme les indicateurs les plus pertinents car les élèves suivent souvent un enseignement, non pas en division entière, mais en groupes à effectif réduit. Il est donc préférable de retenir comme indicateur le « nombre d'élèves par structure » (E/S), ou « nombre moyen d'élèves devant un professeur », qui prend en compte les heures de cours passées en groupe<sup>1</sup>.

### Plus de deux élèves de plus à Paris, à Versailles et à Orléans-Tours qu'en Corse, en Martinique et à Lille

Sur l'ensemble du second degré public, cet indicateur s'établit ainsi en 2009-2010, pour la France métropolitaine et les DOM, à 21,1 élèves en moyenne devant un professeur. Il y a peu de disparités selon les académies, avec un minimum de 19,1 en Corse et un maximum de 22,6 dans l'académie de Paris. Depuis la rentrée 2000, le ratio E/S n'a que très peu varié, quel que soit le type d'établissement.

### À Paris et à Versailles, des taux d'encadrement parmi les plus faibles, en collège et LEGT

Disponible aux différents niveaux d'enseignement, l'indicateur E/S est plus élevé en premier cycle hors SEGPA (23 élèves) et en second cycle général et technologique pré-baccalauréat (22,8) qu'en second cycle professionnel (15,8).

En premier cycle, les académies de Lille, Corse, Clermont-Ferrand et Limoges présentent la situation la plus favorable, avec en moyenne 22 élèves devant un professeur. Dans les académies de Versailles et de Bordeaux, la moyenne s'établit à 24 élèves, proche de celle de Paris (23,8). Très peu d'heures de cours sont assurées en petits groupes (moins de 10 élèves), la proportion ne dépassant 5 % que pour la Corse.

En second cycle général et technologique, les académies de Lille et de la Corse sont à nouveau parmi les mieux situées, suivies par celles de Besançon et de la Guyane avec un effectif moyen inférieur à 22 élèves. À l'opposé, on trouve

les académies de Versailles et de Paris, avec une moyenne de près de 24 élèves ou plus. La proportion d'heures assurées devant des groupes de plus de 35 élèves est faible, inférieure à 4 % dans toutes les académies sauf dans celle de Paris où elle est structurellement plus élevée (11,2 %).

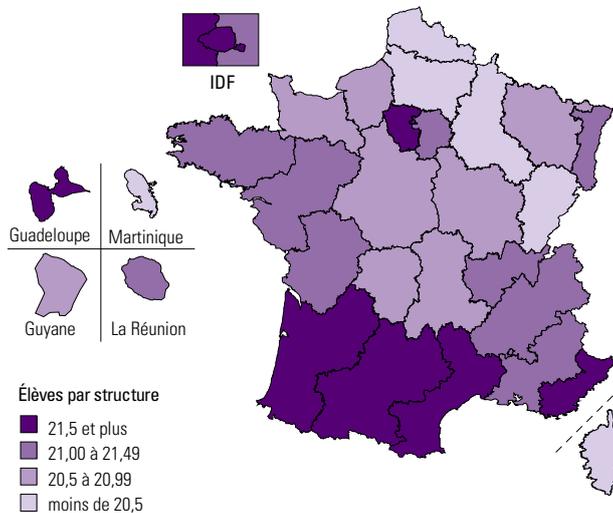
En second cycle professionnel, les académies de Lyon et de la Corse comptent en moyenne moins de 15 élèves devant un professeur, contre plus de 17 en Guadeloupe, l'ensemble des DOM affichant les taux les plus élevés, sauf la Martinique, placée en position médiane.

1. Le E/S est le nombre moyen d'élèves devant un professeur pendant une heure de cours, qu'il s'agisse d'un cours en groupe ou en classe entière.

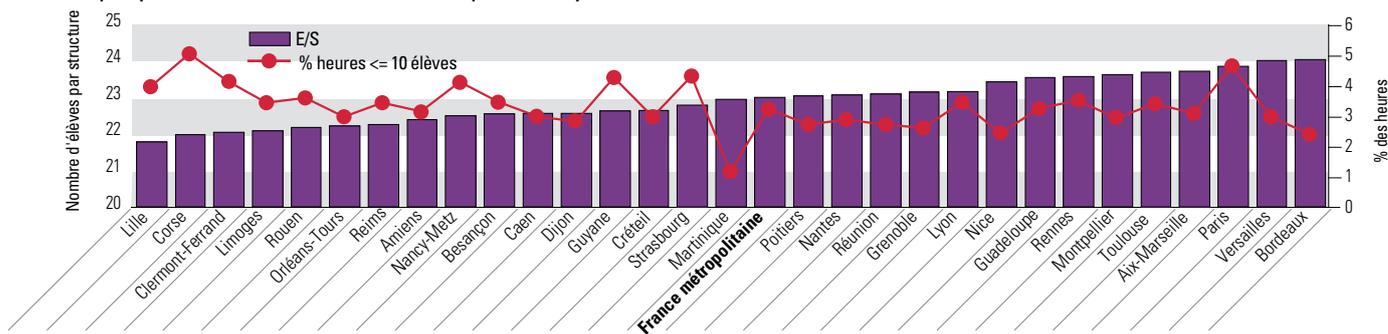
$$E/S = \frac{\sum h_i x_i}{\sum h_i} \quad \text{où } h_i \text{ est le nombre d'heures d'enseignement assurées devant la structure } i \text{ (groupe ou division), et } x_i \text{ est l'effectif d'élèves de la structure } i.$$

# l'encadrement des élèves du second degré public

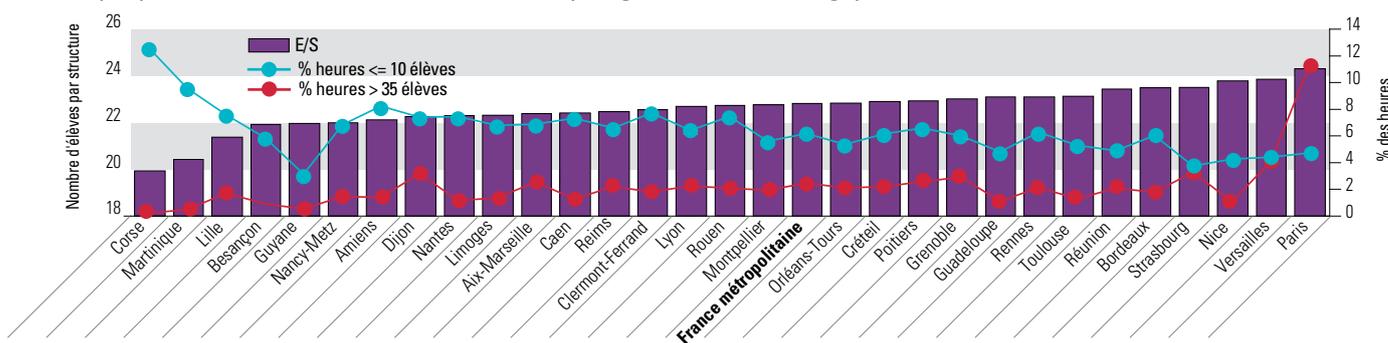
Carte 1 – Nombre moyen d'élèves devant un professeur (E/S) dans le second degré public à la rentrée 2009



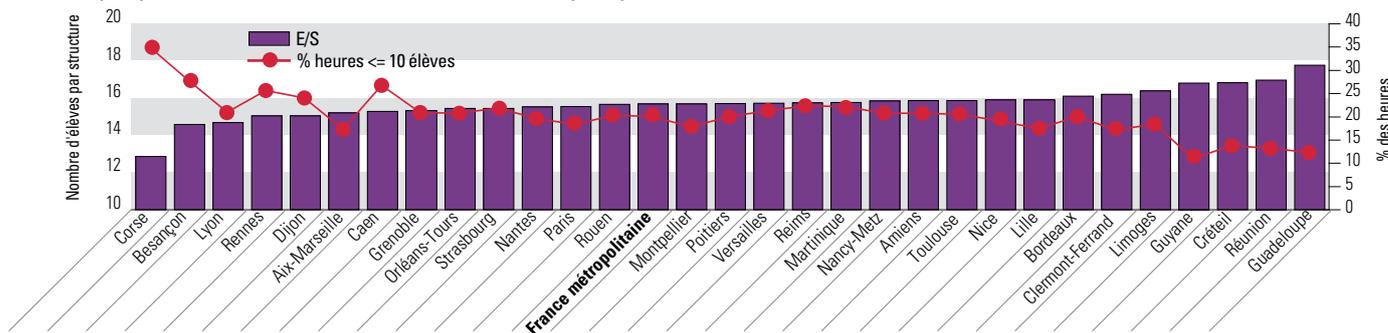
Graphique 1 – Taille des structures du premier cycle en 2009-2010 (hors SEGPA)



Graphique 2 – Taille des structures du second cycle général et technologique en 2009-2010 (hors post-bac)



Graphique 3 – Taille des structures du second cycle professionnel en 2009-2010



## La part des jeunes baisse quasiment partout parmi les enseignants du premier degré

Au 31 janvier 2010, le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche dénombraient 987 300 agents exerçant dans les établissements du secteur public pour la France métropolitaine et les DOM, dont 804 000 enseignants.

Les 323 400 enseignants des écoles publiques du premier degré sont, au 31 janvier 2010, âgés en moyenne de 40,3 ans : 14,2 % ont moins de 30 ans et 21,5 % 50 ans et plus.

Par rapport à 2005, l'âge moyen est resté stable. La part des moins de 30 ans est devenue moins importante (elle était de 16,5 % en janvier 2005), celle des 50 ans et plus est restée presque identique. Le ratio des enseignants les plus âgés aux plus jeunes s'accroît ainsi, de 1,3 à 1,5 entre 2005 et 2010. Seuls six départements en 2005 comptaient plus de deux enseignants âgés de 50 ans et plus pour un seul de moins de 30 ans. Ils sont 23 dans cette situation en 2010, essentiellement localisés dans le Sud et l'Ouest de la France. Le poids relatif des enseignants âgés augmente fortement dans certains départements comme les Hautes-Alpes (de 1,5 à 3,3) ou les Hautes-Pyrénées (de 1,8 à 3,2). La situation reste très contrastée en outre-mer, même si elle se resserre par rapport à 2005. La Guyane reste l'un des rares départements où l'on compte plus d'enseignants du premier degré âgés de moins de 30 ans que de 50 ans et plus. À l'inverse, le poids des jeunes est toujours très faible en Guadeloupe et en Martinique, même s'il tend à s'accroître.

## Un déséquilibre d'âge plus marqué dans le second degré qui concerne de plus en plus d'académies

Les 389 000 enseignants des établissements publics du second degré sont en moyenne âgés de 43,1 ans au 31 janvier 2010, sans évolution notable ces dernières années. Les proportions d'enseignants âgés de moins de 30 ans (9,2 %) et d'enseignants de 50 ans et plus (30,9 %) ont diminué par rapport à 2005 (elles s'établissaient respectivement à 12,2 % et 34,7 %).

La structure par âge fait ressortir une nette opposition entre les académies du Sud et de l'Ouest de la France, plus « âgées », et celles du Nord, plus « jeunes ». Un enseignant sur trois est âgé de 50 ans ou plus dans les académies de Bordeaux, d'Aix-Marseille, de Corse, de Rennes et de Poitiers, de Martinique et de Guadeloupe pour les DOM. Dans le Nord, l'académie de Paris fait cependant exception avec 46 % d'enseignants âgés de 50 ans et plus, loin devant celle de Strasbourg (34,7 %). Le ratio rapportant les enseignants « âgés » aux « jeunes » varie fortement entre les extrêmes que constituent les académies de Rennes (11,8) ou de Bordeaux (8,1) et celles de Créteil (1,1) ou de Versailles (1,7). Les régions du Midi, de l'Ouest et la capitale demeurent ainsi les plus recherchées. La plupart des enseignants ne peuvent les rejoindre qu'après un certain nombre d'années d'activité.

La proportion d'agrégés est deux fois plus importante à Paris (24,2 %) qu'en moyenne nationale (12,1 %). Ils représentent plus de 13 % des enseignants affectés dans les académies d'Aix-Marseille, de Créteil, de Lyon, de Strasbourg et de Versailles, moins de 10 % dans les DOM, en Corse et dans certaines académies du Nord.

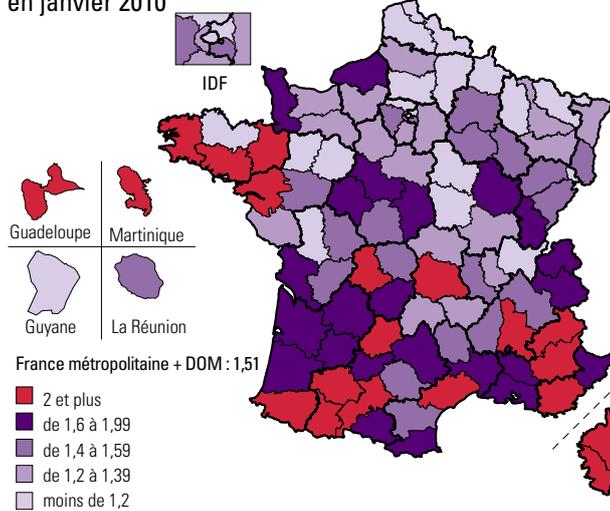
Les non-titulaires, essentiellement des maîtres-auxiliaires ou des professeurs contractuels, représentent une part non négligeable des enseignants dans les académies d'outre-mer, de Créteil et de Corse.

## Des enseignants du supérieur plus âgés, en particulier dans le Sud

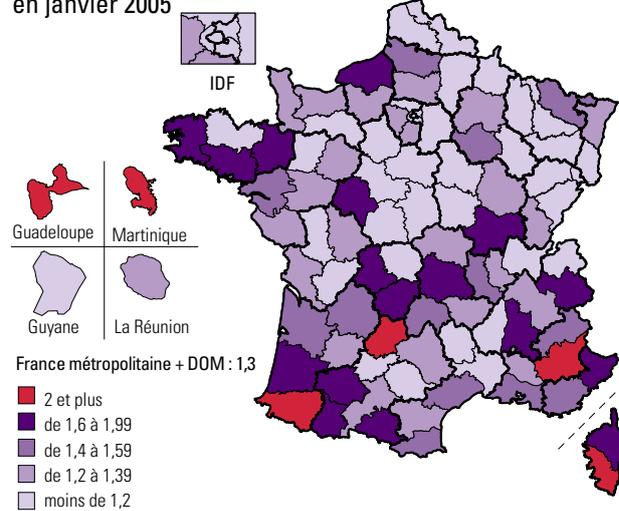
Les enseignants affectés dans les établissements publics de l'enseignement supérieur sont plus âgés : 46,4 ans en moyenne ; 26,2 % ont plus de 55 ans et seulement 14,4 % moins de 35 ans. Dans toutes les académies, la proportion des « jeunes » enseignants a fortement diminué par rapport à 2005. La structure par âge fait encore apparaître un clivage Nord-Sud, les académies du Sud étant plus « âgées ».

## Enseignants du premier degré public

Carte 1 – Ratio des 50 ans et plus / moins de 30 ans en janvier 2010

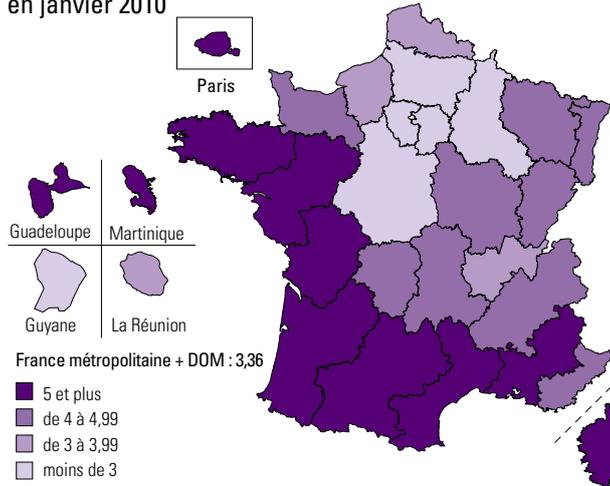


Carte 2 – Ratio des 50 ans et plus / moins de 30 ans en janvier 2005

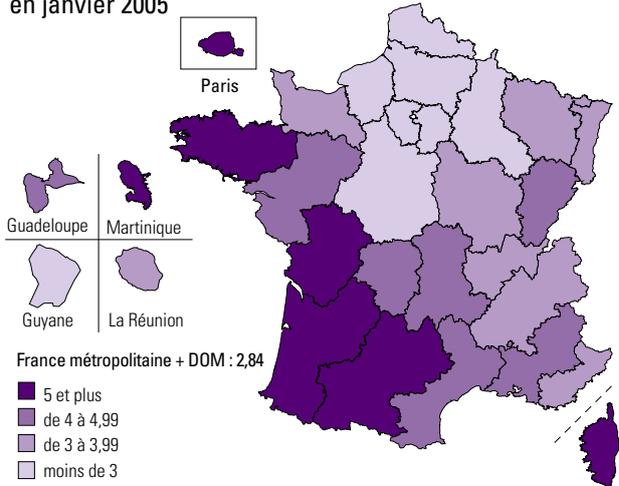


## Enseignants du second degré public

Carte 3 – Ratio des 50 ans et plus / moins de 30 ans en janvier 2010

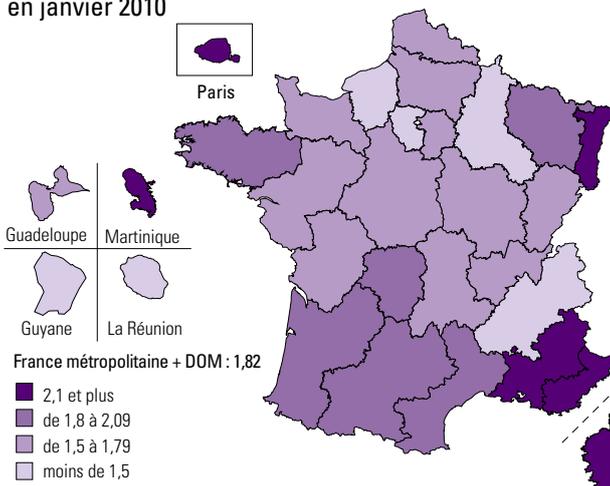


Carte 4 – Ratio des 50 ans et plus / moins de 30 ans en janvier 2005

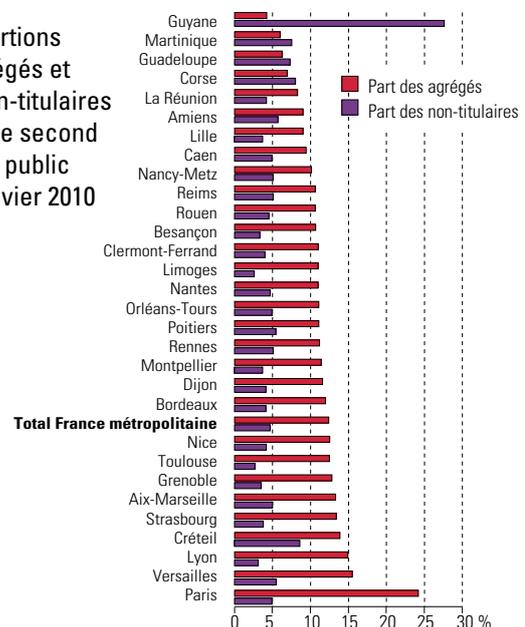


## Enseignants du supérieur

Carte 5 – Ratio des 55 ans et plus / moins de 35 ans en janvier 2010



Proportions d'agrégés et de non-titulaires dans le second degré public en janvier 2010



## Les changements de zones géographiques d'affectation ne sont qu'une partie des mobilités enseignantes

À la rentrée 2009<sup>1</sup>, 7 200 agents exerçant la fonction d'enseignant dans le secteur public ont changé de département d'affectation dans le premier degré et 10 800, d'académie d'affectation dans le second degré. Ces mouvements correspondent à un « taux de mobilité »<sup>2</sup>, départemental pour les premiers, de 2 %, académique pour les seconds, de 2,9 %.

À cette même rentrée, 80 700 agents exerçant la fonction d'enseignant dans le secteur public ont changé d'établissement d'affectation dans le premier degré, 59 900 dans le second degré (changement de département ou d'académie inclus). Ces mouvements sont relativement plus importants dans le premier degré que dans le second : le taux de mobilité interétablissement s'élève à 23 % et à 15,8 % respectivement.

## Les jeunes enseignants sont les plus mobiles

Dans le premier degré comme dans le second degré, les enseignants âgés de moins de 30 ans sont ceux qui ont le plus souvent connu un changement de zone géographique d'affectation à la rentrée 2009. Leur taux de mobilité atteint 4,1 % dans le premier degré, au niveau départemental, et 12,5 % dans le second degré, au niveau académique. Ces proportions se limitent à 2 % de la classe d'âge des 30-49 ans et à moins de 1 % des 50 ans et plus.

Dans le premier comme dans le second degré, les enseignants âgés de moins de 30 ans sont également ceux qui ont, le plus souvent, connu une mobilité interétablissement : plus d'un enseignant sur deux dans le premier degré et deux sur cinq dans le second degré. De façon globale, moins d'un enseignant sur cinq âgé de 30-49 ans et moins d'un sur 10 âgé de 50 ans et plus a changé d'établissement.

## Des préférences de mobilité orientées vers le Sud et l'Ouest de la France

Les régions du Sud et de l'Ouest de la France sont les plus attractives. Elles attirent tant les enseignants du premier que du second degré. On peut en prendre la mesure en considérant un « taux de migration nette »<sup>3</sup>, par département pour le premier degré ou par académie pour le second degré.

À la rentrée 2009, dans le premier degré, les départements de la Bretagne, de Savoie et Haute-Savoie ont été les plus fortement excédentaires avec des taux de migration nette supérieurs à 2 %. Les régions des Pays de la Loire et du Centre le sont aussi, dans une moindre mesure. À l'exception de Paris, les départements de l'Île-de-France ont enregistré davantage de sorties que d'entrées, notamment celui de Seine-Saint-Denis (- 3,4 %).

Dans le second degré, le taux de migration nette atteint ou dépasse 1,5 % pour les académies de Nice ou de Toulouse. Il est en revanche inférieur à - 1,9 % pour les académies d'Amiens, de Créteil et de Reims. Les académies situées plus à l'Ouest, comme celles de Rennes ou de Caen, restent très attractives. Au Nord, seules les académies de Lille et de Paris ont un solde positif. Les DOM ont aussi enregistré un solde positif (juste à l'équilibre pour la Martinique), le taux de migration nette étant élevé en Guadeloupe (1,5 %) et en Guyane (1,2 %).

Les destinations varient selon l'âge : les plus attractives, vers l'ouest, le sud et les DOM, sont privilégiées par les enseignants en fin de carrière, tandis que les moins recherchées, vers l'est ou le nord, concernent plutôt des affectations de début de carrière.

Les flux présentés dans cet indicateur sont supérieurs à ceux issus de la base « Mouvement » de la Direction générale des ressources humaines (DGRH) ; à la rentrée 2009, celle-ci fait état de 5 800 mutations d'enseignants du 1<sup>er</sup> degré titulaires, de 9 067 mutations d'enseignants du 2<sup>nd</sup> degré titulaires. Le champ pris en compte par la DGRH est plus restrictif : les écarts peuvent, entre autres, provenir de mutations qui ne sont pas passées par la procédure du mouvement (enseignants qui n'étaient pas en position d'activité l'année passée). En outre, la base « Mouvement » ne concerne que les enseignants titulaires, les contractuels ne sont donc pas comptabilisés.

1. Constat établi par différence entre les bases de gestion constatées en février 2009 et 2010.

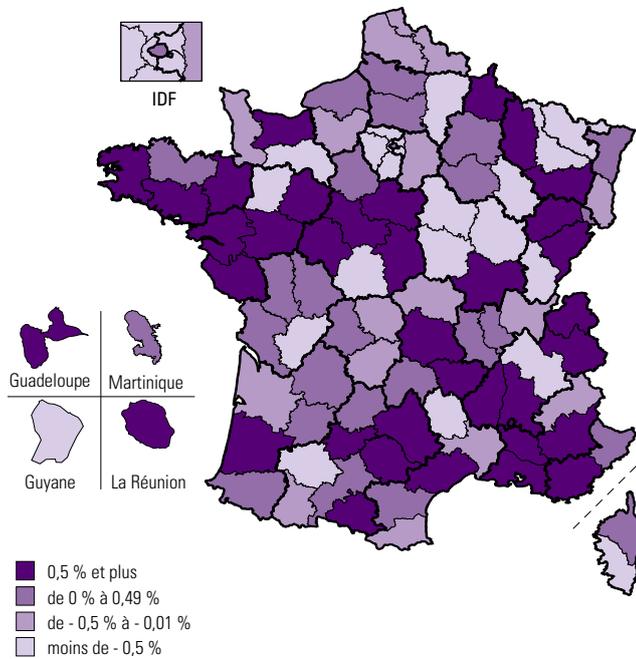
2. « Taux de mobilité » : nombre de mouvements entre académies, départements ou établissements sur la période rapporté à leurs populations moyennes sur la période.

3. « Taux de migration nette » : différence entre les entrées et les sorties au cours de la période rapportée à la population moyenne sur la période. On ne comptabilise pas dans les mouvements ceux des agents n'ayant pas d'affectation en février 2009 et/ou en février 2010.

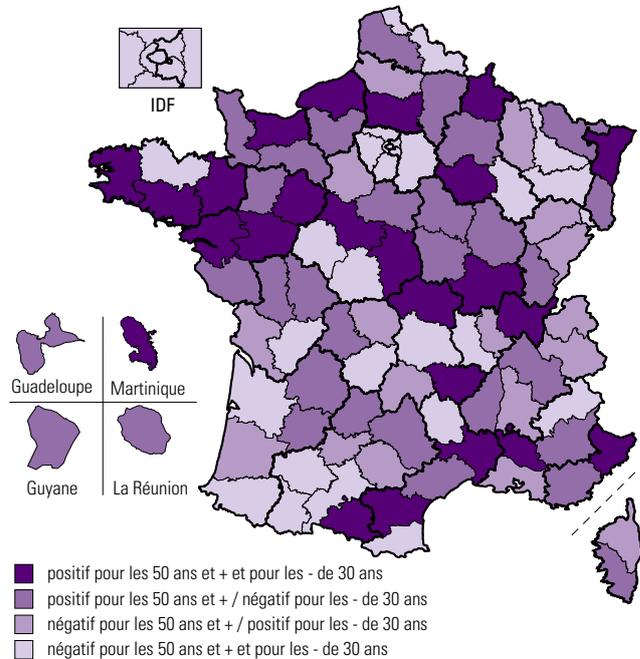
# la mobilité géographique des enseignants

## Enseignants du premier degré public

Carte 1 – Taux de migration nette à la rentrée 2009

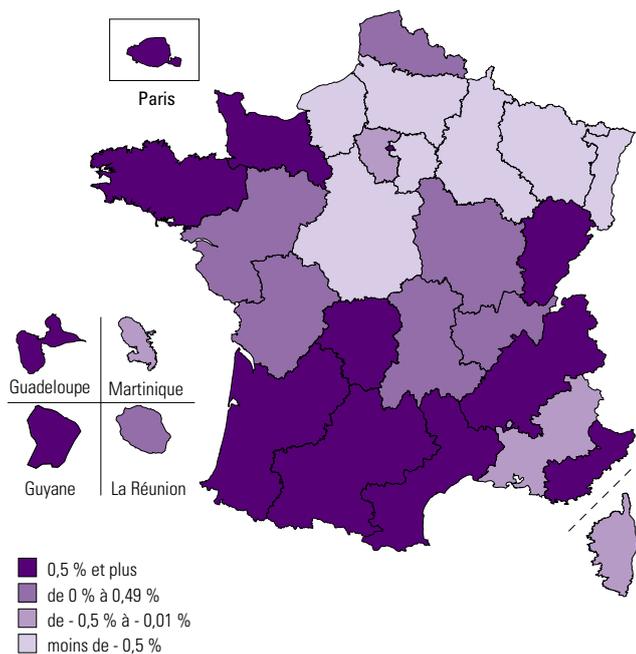


Carte 2 – Typologie des départements selon les taux de migration nette par classe d'âge

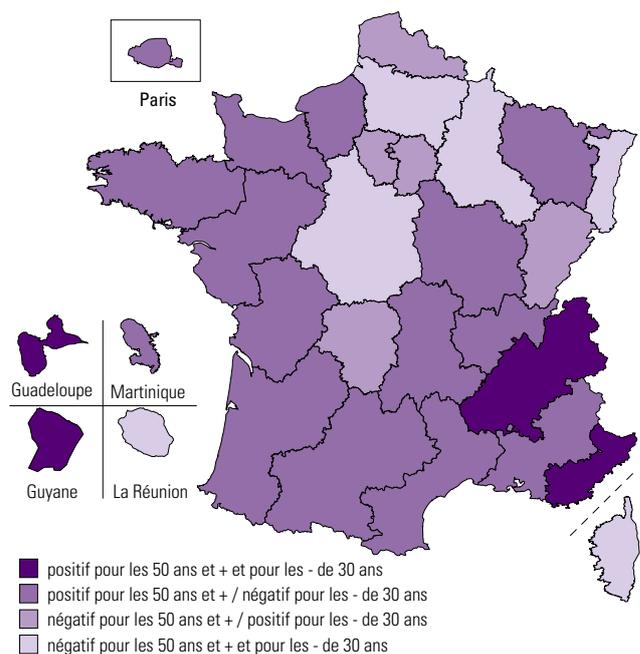


## Enseignants du second degré public

Carte 3 – Taux de migration nette à la rentrée 2009



Carte 4 – Typologie des académies selon les taux de migration nette par classe d'âge



### Des personnels passés pour partie sous la tutelle des collectivités territoriales

Au 31 janvier 2010, on comptait 180 050 personnes<sup>1</sup> assumant des fonctions administratives, techniques, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative au sein du ministère de l'éducation nationale ou du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (hors administration centrale). Les effectifs de ces personnels non enseignants semblent se stabiliser après le départ des personnels ouvriers et des agents techniques des établissements d'enseignements sous la tutelle des collectivités territoriales.

### Une population fortement féminisée et vieillissante

Les personnes assumant une fonction administrative, technique, d'encadrement ou d'assistance éducative sont âgées en moyenne de 44,8 ans : 37,5 % ont 50 ans ou plus et 8,8 % ont moins de 30 ans. Comme pour les enseignants du second degré, les académies du Nord et celles du Sud et de l'Ouest de la France s'opposent, les premières étant plus « jeunes ». Le ratio entre agents « âgés » et « jeunes » varie amplement, de 1,7 dans l'académie de Créteil à 7,3 dans celle de Bordeaux.

Les femmes représentent 71,8 % des effectifs. La féminisation s'est accentuée par rapport à 2005, suite au départ des personnels ouvriers et des agents techniques. Elles restent toujours moins présentes dans les corps d'inspection ou de direction que parmi les personnels administratifs, médicaux ou sociaux. Les académies de Versailles et de Grenoble sont les plus fortement féminisées (respectivement 77,1 % et 75,5 %), celle de Paris l'est le moins (63,1 %). Dans les DOM, la situation est très contrastée, de 64,6 % à la Réunion à 75,2 % en Martinique.

Les agents de catégorie A représentent le tiers des personnels non enseignants. Cette part varie d'à peine 32 % dans les académies de Rennes ou de Lyon à plus de 35 % dans celles de Créteil, de la Corse, de Limoges et d'outre-mer, à l'exception de la Guyane. En ne tenant pas compte des personnes en poste à l'administration centrale, dont plus d'un agent sur deux est de catégorie A, l'académie de Paris compte 29,6 % d'agents de cette catégorie.

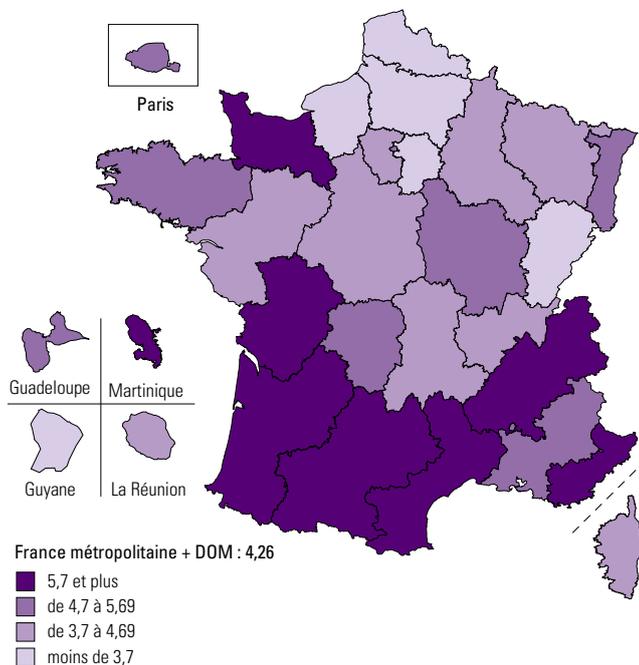
### De 18 à 30 agents pour 1 000 élèves du second degré public, par académie

Les établissements du second degré public disposent d'un total de 99 900 personnels administratifs, techniques, d'encadrement et d'assistance éducative, soit en moyenne 23,8 agents pour 1 000 élèves. On observe d'importantes disparités entre les académies. Les trois départements d'outre-mer, la Réunion, la Guyane et la Guadeloupe sont les moins bien dotés avec un ratio inférieur à 20. L'académie de Nice dépasse à peine ce seuil. À l'opposé, les académies de Clermont-Ferrand, de Limoges, de Paris et de la Corse disposent de plus de 28 agents pour mille élèves.

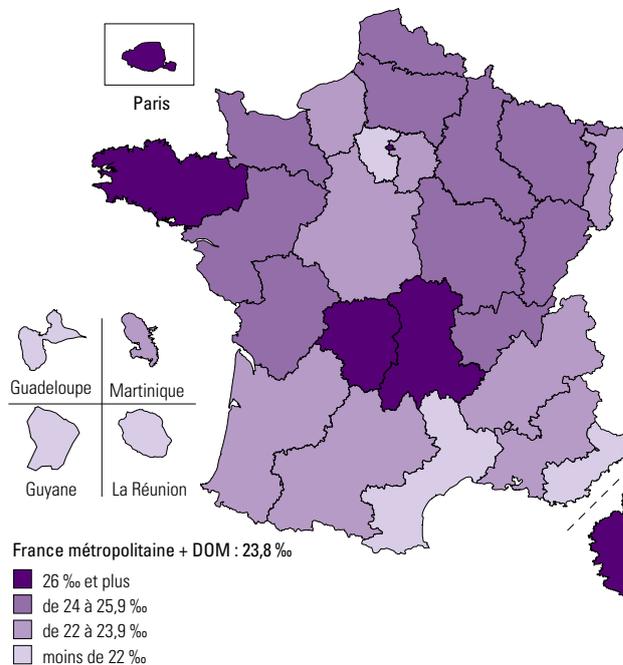
<sup>1</sup>. Très précisément, 101 710 de ces agents sont affectés à l'enseignement scolaire, 56 333 à l'enseignement supérieur et 22 008 sont dans d'autres fonctions.

# le personnel administratif, technique, d'encadrement et d'assistance éducative

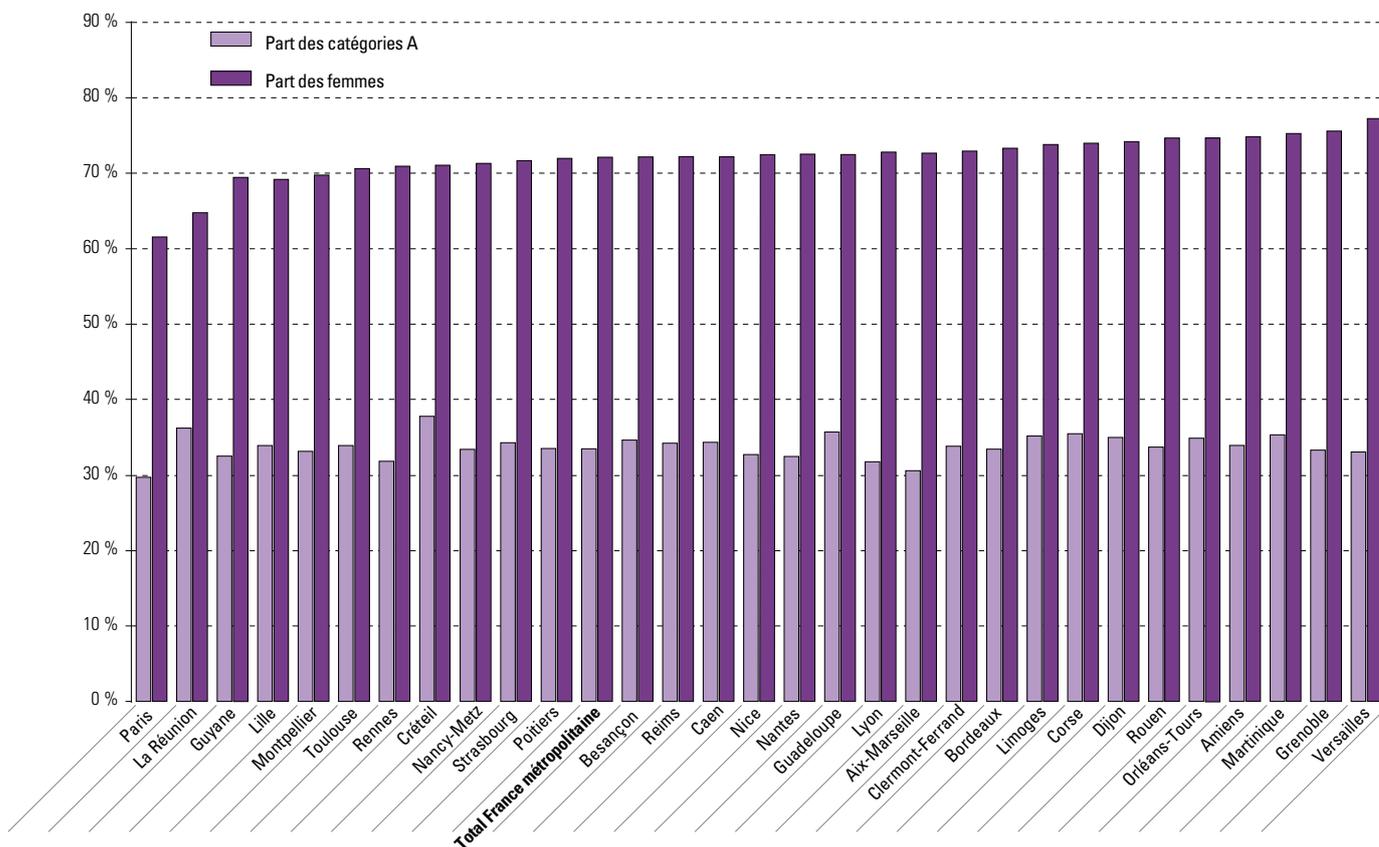
Carte 1 – Ratio des 50 ans et plus / moins de 30 ans en janvier 2010



Carte 2 – Nombre de personnels pour mille élèves du second degré public en 2010



La part des femmes et des catégories A en janvier 2010





# les parcours scolaires et les résultats



## Une baisse générale du taux de scolarisation des 16-24 ans...

De 1999 à 2008, le nombre total de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés baisse de 3,0 % alors que la population de la tranche d'âge augmente de 3,8 % : le taux de scolarisation des 16-24 ans passe de 57,5 % à de 53,7% en France métropolitaine, soit un recul de moins 3,8 points.

Cette baisse provient essentiellement de l'enseignement secondaire, où les effectifs baissent de 6,9 %. Le taux de scolarisation y diminue de 3,3 points (28,9 % en 2008 contre 32,2 % en 1999). Cette évolution s'explique par la baisse de la durée de scolarisation des élèves, qui dépend du type d'études choisies mais également de la rapidité des parcours scolaires. Or, depuis deux décennies, ces parcours s'effectuent plus rapidement en raison de la baisse des redoublements.

De 1999 à 2008, les effectifs des 16-24 ans scolarisés dans le supérieur ont en revanche augmenté de 2,0 %. La baisse du taux de scolarisation est de seulement 0,5 point (24,8 % en 2008 contre 25,3 % en 1999),

## ... variable selon les régions

Entre 1999 et 2008, le taux de scolarisation dans le secondaire baisse dans toutes les régions. La baisse la plus importante s'observe en Corse (- 10,1 points), et dans une moindre mesure en Haute-Normandie (- 5,1 points). Viennent ensuite les régions du Nord (Nord – Pas-de-Calais, Picardie), de l'Est (Champagne-Ardenne, Lorraine, Franche-Comté), et quelques-unes du Centre (Poitou-Charentes et Limousin) avec un recul compris entre 4,4 et 3,8 points. Autour de la moyenne se trouvent des régions du Sud (PACA, Midi-Pyrénées, Aquitaine) et de l'Ouest (Bretagne, Basse-Normandie). Parmi celles dont le taux de scolarisation a baissé moins que la moyenne, le Centre, l'Île-de-France, Rhône-Alpes et les Pays de la Loire enregistrent une baisse comprise entre 2,8 et 2,6 points. Deux régions présentent la plus faible baisse : - 1,7 point en Languedoc-Roussillon et en Alsace.

En revanche, pour l'enseignement supérieur, l'évolution est différente. Certaines régions du Sud ont connu une chute importante de leur taux de scolarisation entre 1999 et 2008, de plus de 2 points (Corse, PACA et Midi-Pyrénées). En Limousin,

Franche-Comté, Poitou-Charentes, Haute-Normandie, Lorraine, Languedoc-Roussillon et Bretagne, le recul est plus modéré, compris entre 1,4 et 0,4 point. Dans quatre régions (Île-de-France, Basse-Normandie, Alsace et Pays de la Loire), le taux a stagné ou légèrement baissé. Enfin sept régions (Picardie, Bourgogne, Rhône-Alpes, Nord – Pas-de-Calais, Aquitaine, Auvergne et Champagne-Ardenne), connaissent une augmentation de moins d'un point.

## Moins d'écart entre les régions dans l'enseignement secondaire...

En 2008, quatre régions de France métropolitaine présentent le plus faible taux de scolarisation dans le secondaire des jeunes âgés de 16 à 24 ans, inférieur à 28 % : la Corse, Midi-Pyrénées, l'Alsace et l'Île-de-France. À l'opposé, huit régions situées dans la partie centrale du territoire ont des taux supérieurs à 29,9 % (Bretagne, Pays de la Loire, Haute et Basse-Normandie, Picardie, Centre, Auvergne, Bourgogne et Franche-Comté).

Le faible taux de scolarisation dans le secondaire en Île-de-France et probablement aussi en Midi-Pyrénées, s'explique en partie par le nombre important de jeunes qui viennent d'autres régions pour suivre des études supérieures, modifiant ainsi la structure de la population des 16-24 ans. L'Île-de-France est l'unique région qui a plus de jeunes de cette tranche d'âge scolarisés dans le supérieur que dans le secondaire.

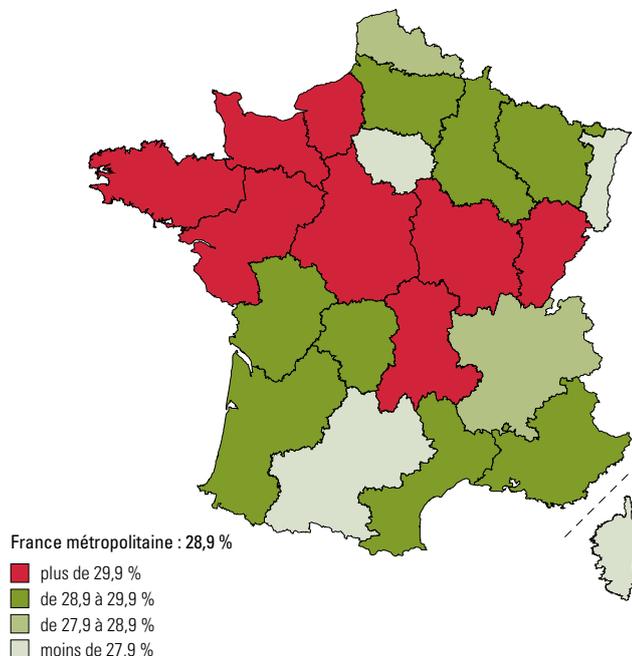
## ... que dans l'enseignement supérieur

Le plus faible taux de scolarisation dans le supérieur se constate en Corse (11,9 %). Viennent ensuite la Picardie (16,3 %) et le Centre (18,4 %), dont les jeunes émigrent souvent vers l'Île-de-France quand ils deviennent étudiants. Cette région présente le plus fort taux de scolarisation dans le supérieur (30,5 %), devant deux régions méridionales, Midi-Pyrénées (27,6 %) et Rhône-Alpes (27,0 %). Ces trois régions se distinguent ainsi par l'attractivité de leurs formations supérieures.

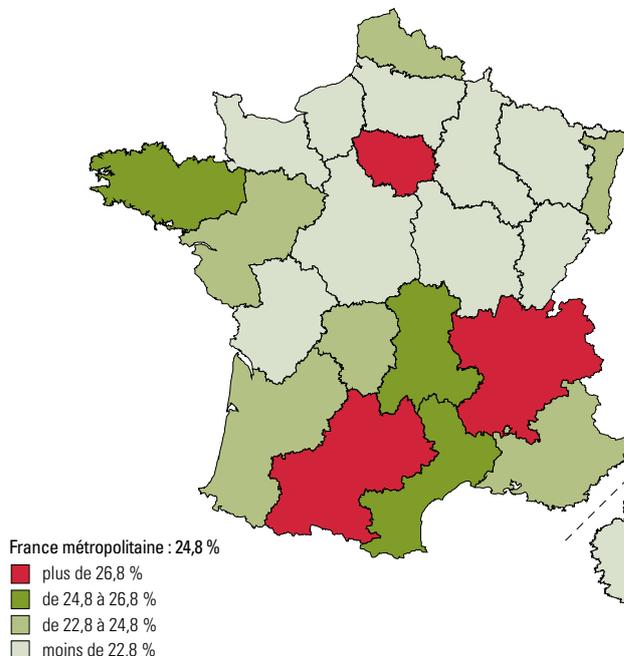
# la scolarisation des jeunes âgés de 16 à 24 ans

Carte 1 – Taux de scolarisation des jeunes âgés de 16 à 24 ans en 2008...

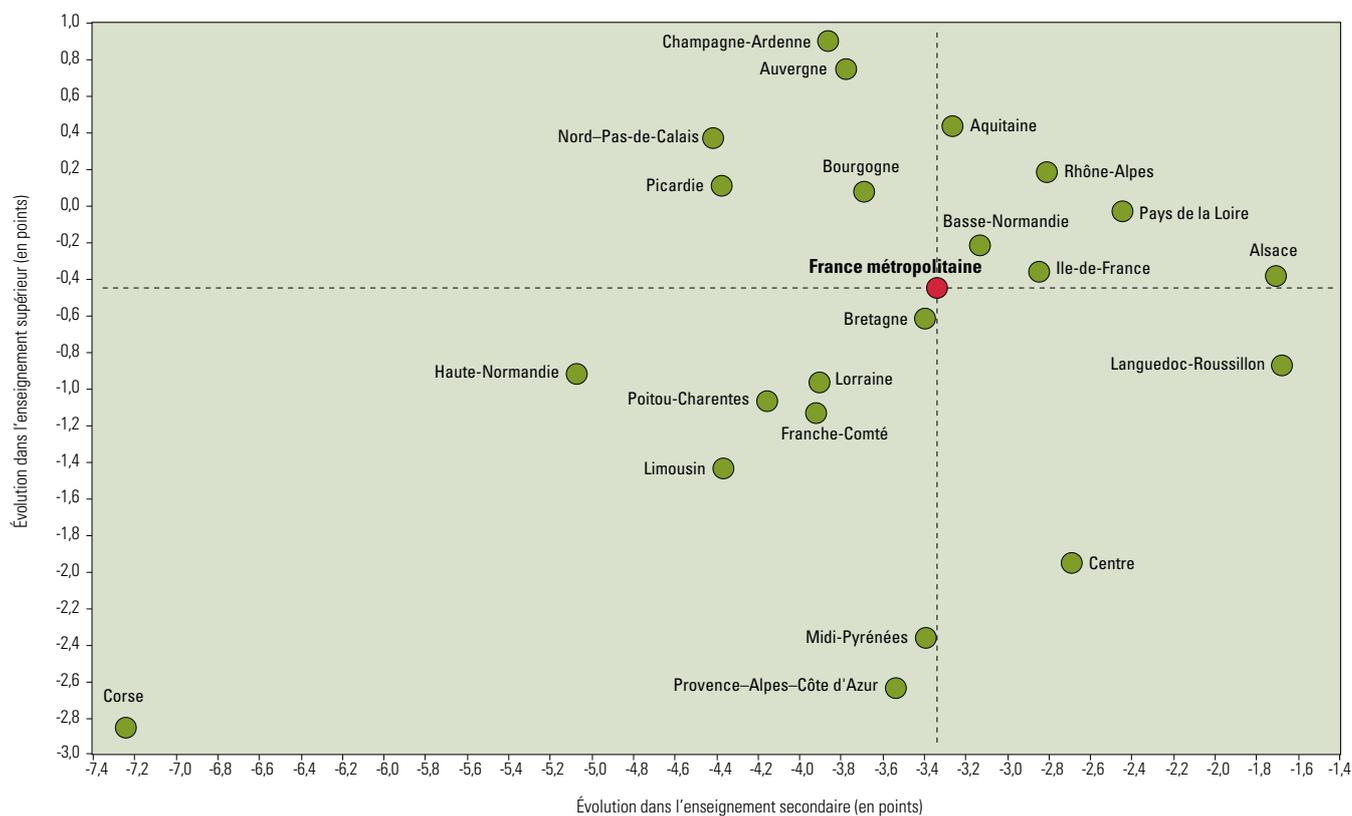
...dans l'enseignement secondaire



...dans l'enseignement supérieur



Graphique 1 – Évolution des taux de scolarisation des jeunes âgés de 16 à 24 ans entre 1999 et 2008



## Des retards en baisse régulière

Un retard de deux ans et plus en première année de collège est un indicateur de grande difficulté scolaire. La réussite dans l'enseignement secondaire étant fortement corrélée à l'âge d'entrée en sixième, elle se trouve souvent compromise pour les élèves concernés. Ces dernières années, les retards scolaires d'au moins deux ans, que l'on qualifiera par la suite de « grands retards », sont en baisse régulière au collège comme au lycée en raison de la fluidité des parcours scolaires qui est une orientation claire de la politique éducative actuelle (l'indicateur présenté se rapporte à l'ensemble d'une classe, et non pas aux seuls entrants).

## Très peu d'élèves de sixième en grand retard scolaire

À la rentrée 2010, on ne compte plus, en moyenne, en classe de sixième qu'1 % d'élèves ayant au moins deux ans de retard. À l'exception de la Guyane, dont plus d'un élève sur huit est encore dans ce cas, les écarts entre académies sont assez faibles : de 0,5 % pour Rouen à 2,4 % pour Créteil. Depuis 2000, le pourcentage d'élèves en retard d'au moins deux ans a diminué de plus de 3 points. Cette baisse concerne toutes les académies. Elle est plus forte dans les départements d'outre-mer qui se rapprochent ainsi des valeurs observées en France métropolitaine. Les académies d'Aix-Marseille, de Montpellier et de Dijon, dans lesquelles la part de leurs élèves en grand retard diminue d'au moins 4 points, améliorent leur situation relative.

## Des disparités académiques toujours importantes en fin de collège

En fin de collège, dans les classes de troisième (générales et d'insertion), la proportion d'élèves en retard d'au moins deux ans est plus élevée qu'en sixième. Égale en moyenne à 2,9 % en 2010, elle va de 1,7 % pour l'académie de Rennes à 5,9 % pour la Martinique et 19,6 % pour la Guyane.

Le pourcentage d'élèves en grand retard a été divisé par trois depuis 2000. Les académies d'Aix-Marseille, de Corse, de Limoges, de Montpellier et de Versailles ont réduit le retard de plus de 7 points. À l'inverse, Lille n'a connu qu'une baisse de 3 points : très bien placée en 2000, cette académie se retrouve en 2010 au-dessus de la moyenne nationale.

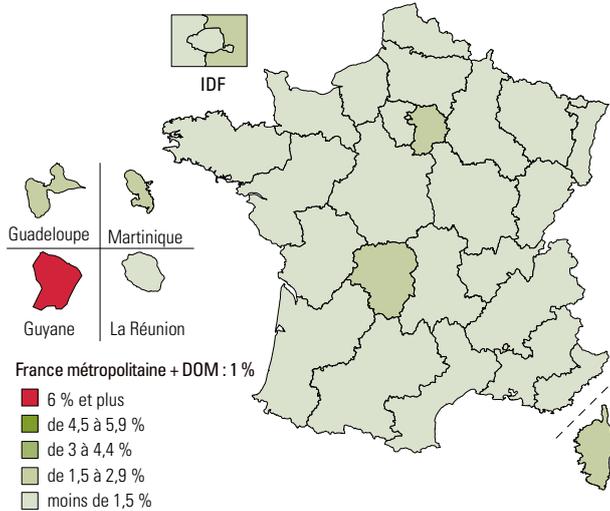
Dans les départements d'outre-mer, la Martinique et la Guadeloupe enregistrent des baisses importantes qui leur permettent de se rapprocher de la Réunion ainsi que des académies de France métropolitaine, alors que la Guyane reste à un niveau très élevé.

## En terminale, des retards plus fréquents mais en forte diminution

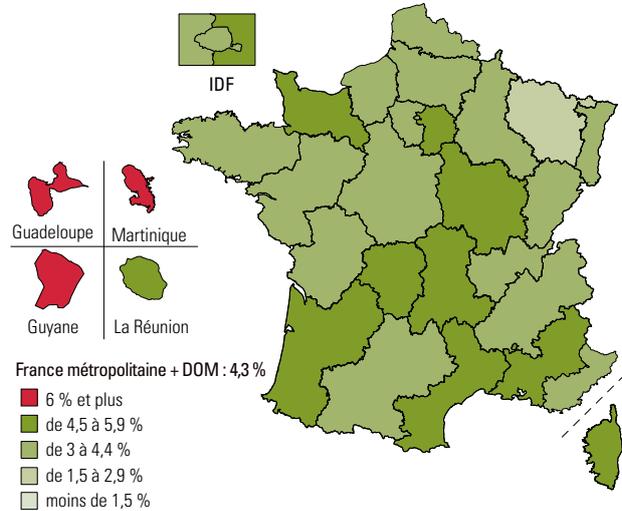
En terminale générale et technologique, davantage d'élèves présentent un retard de plus de deux ans, mais la tendance est également à la baisse (- 9 points depuis 2000, de 20,3 % à 10,7 % en 2010). Les académies de Créteil, d'Amiens, de Lille et de Rouen ont plus de 12 % d'élèves en grand retard alors que parmi celles qui en comptent moins de 9 %, on retrouve la Corse, Grenoble, Nantes, Nice et Rennes. Entre 2000 et 2010, le classement des académies s'est modifié : Bordeaux, Poitiers et Rennes ont nettement amélioré leur situation, alors qu'Orléans-Tours, Lille et Lyon enregistrent une baisse inférieure à la moyenne nationale. Malgré un recul sensible, les retards restent à nouveau plus prononcés dans les départements d'outre-mer, à l'exception toutefois de la Réunion. La Guyane est la seule académie où, en raison d'une plus forte sélection en fin de collège, les classes de terminale comptent à peu près autant d'élèves en grand retard que celles de troisième.

# les retards scolaires dans l'enseignement secondaire

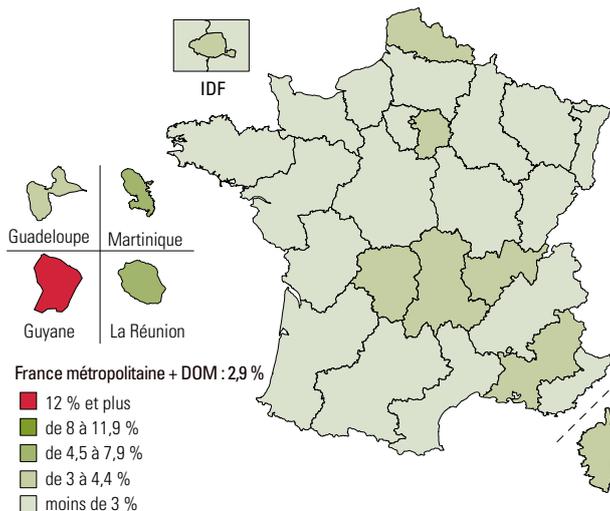
Carte 1 – Proportion d'élèves en retard d'au moins deux ans en sixième en 2010



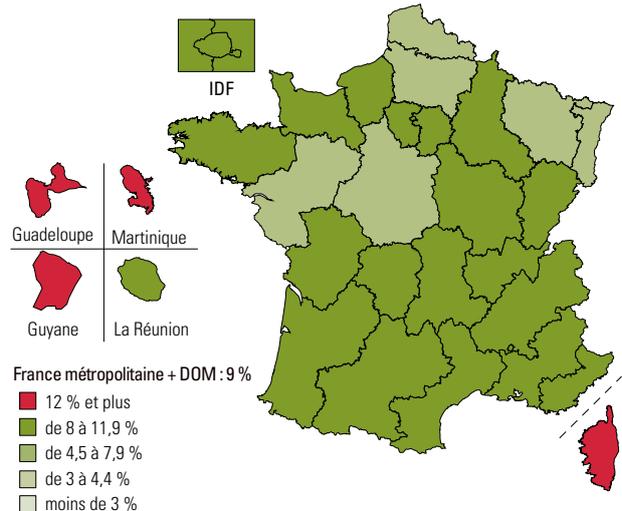
Carte 2 – Proportion d'élèves en retard d'au moins deux ans en sixième en 2000



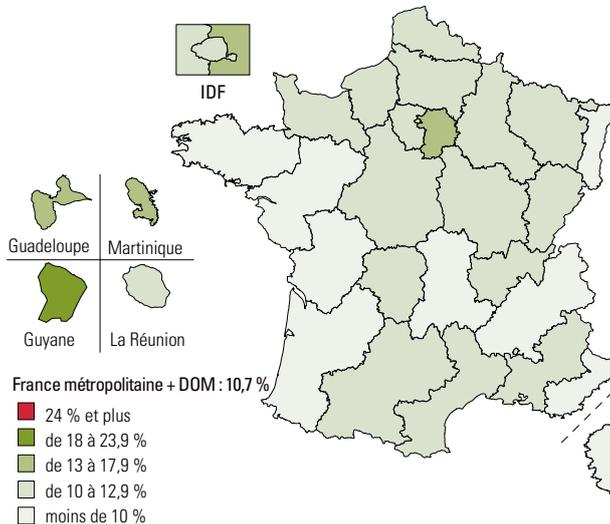
Carte 3 – Proportion d'élèves en retard d'au moins deux ans en troisième en 2010



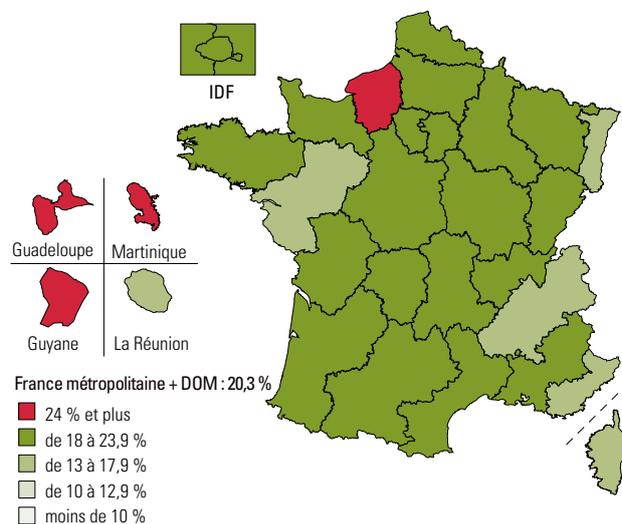
Carte 4 – Proportion d'élèves en retard d'au moins deux ans en troisième en 2000



Carte 5 – Proportion d'élèves en retard d'au moins deux ans en terminale générale et technologique en 2010



Carte 6 – Proportion d'élèves en retard d'au moins deux ans en terminale générale et technologique en 2000



### Après la troisième, 55 % des élèves s'orientent en second cycle général et technologique et 38 % en second cycle professionnel

Parmi les élèves inscrits en classe de troisième en 2007-2008, 55 % continuent à la rentrée suivante en second cycle général ou technologique, 38 % en second cycle professionnel, 6 % restent en premier cycle (redoublement ou inscription en classe préprofessionnelle) et 1 % quitte l'école<sup>1</sup>. Mise à part une diminution continue du taux de redoublement, ces proportions ont peu évolué au cours des dernières années.

Les disparités académiques sont importantes. L'Ile-de-France se distingue avec un taux de passage en second cycle général et technologique supérieur de 7 points à la moyenne de la France métropolitaine et, conjointement, un taux d'orientation vers un second cycle professionnel inférieur de 7 points. Outre les académies franciliennes, seules trois académies (Rennes, Toulouse et Lyon) comptent plus de poursuites d'études en seconde générale et technologique que la moyenne nationale. Dans toutes les autres académies, à l'exception de Grenoble et Strasbourg, la proportion d'élèves de troisième qui intègrent un second cycle général ou technologique est inférieure d'au moins un point à la moyenne métropolitaine. Ce constat est généralement associé à une plus forte orientation vers un second cycle professionnel, sauf dans les académies de Corse et de Nice, qui, avec la Guyane, présentent des taux de redoublement très élevés.

Entre les rentrées 2000 et 2008, la baisse des redoublements s'est traduite de façon différente selon les académies. Pour Aix-Marseille, Amiens, Bordeaux, Caen, Corse, Dijon, Grenoble, Guadeloupe, Guyane, Limoges, Lyon, Montpellier, Martinique et Toulouse, la baisse des redoublements s'est accompagnée d'une hausse des poursuites d'études en second cycle professionnel et d'une moindre orientation vers un second cycle général et technologique (sauf à Amiens, Dijon, Limoges, Toulouse et en Corse). La réduction du taux de redoublement s'est, au contraire, effectuée au profit des passages en seconde générale et technologique dans les académies de Besançon, Nancy-Metz, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg et en Ile-de-France. Une diminution des inscriptions en second cycle professionnel est, en outre, observée à Nancy-Metz et à Strasbourg.

### Un collégien sur cinq s'engageant dans la voie professionnelle opte pour l'apprentissage

L'apprentissage constitue une part non négligeable des poursuites d'études en second cycle professionnel, puisque, depuis 2000, environ 20 % des élèves de troisième qui empruntent cette filière le font sous statut d'apprenti.

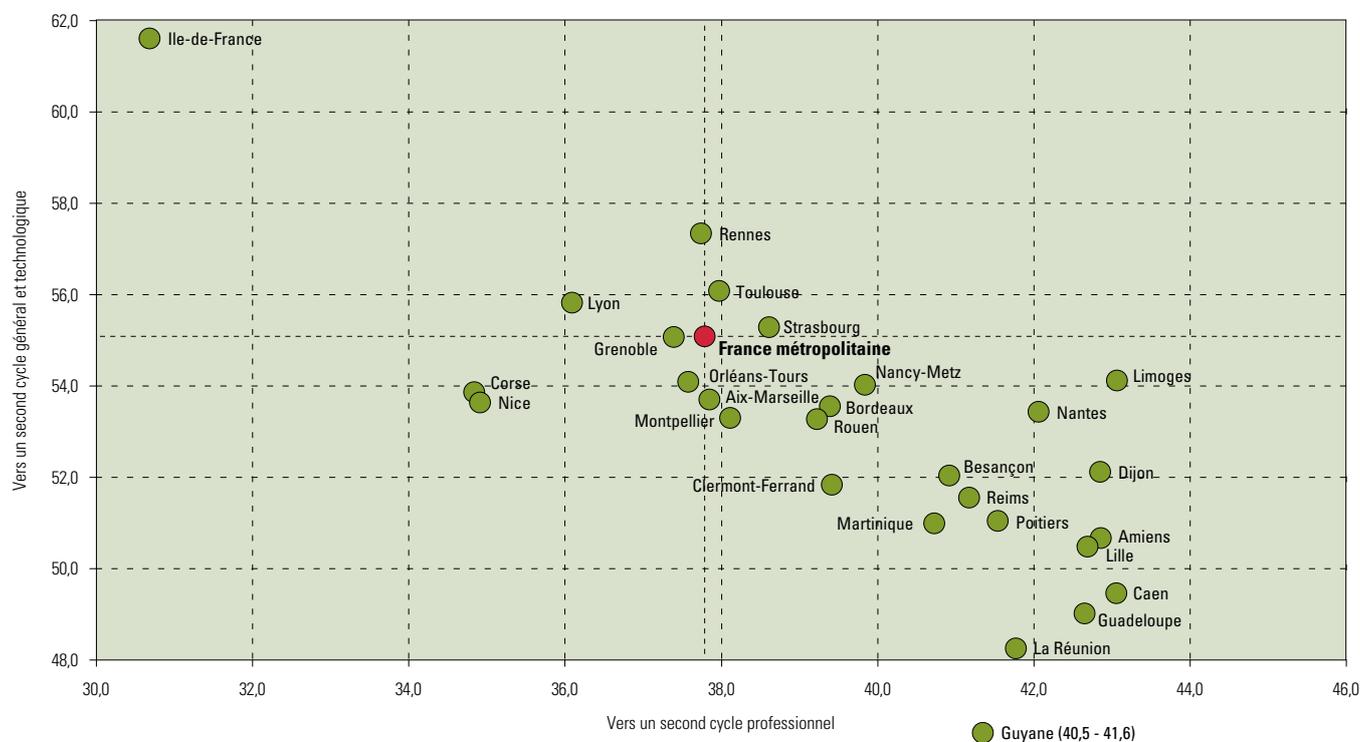
Le poids de l'apprentissage varie considérablement selon les académies. Dans les académies des DOM et de Lille, la proportion d'élèves de troisième se dirigeant vers la voie professionnelle dépasse les 40 % mais l'apprentissage accueille moins d'un entrant sur dix. À l'opposé, ce mode de formation concerne plus du quart des collégiens accédant au second cycle professionnel dans les académies de Caen, de Dijon, de Nantes et de Poitiers, mais également dans celles de Nice, d'Orléans et de Strasbourg où les poursuites d'études en second cycle professionnel sont beaucoup moins marquées.

Dans les académies de Strasbourg et de Nancy-Metz, la diminution des orientations vers un second cycle professionnel a davantage affecté l'apprentissage, ce qui a entraîné une baisse de son poids relatif entre 2000 et 2008. La part de l'apprentissage a également perdu plus de 2 points à Clermont-Ferrand, à Dijon, en Ile-de-France et en Guyane. Inversement, ce mode de formation a largement contribué à l'augmentation des poursuites d'études dans la voie professionnelle à Aix-Marseille, Bordeaux, Grenoble, Lyon et en Corse.

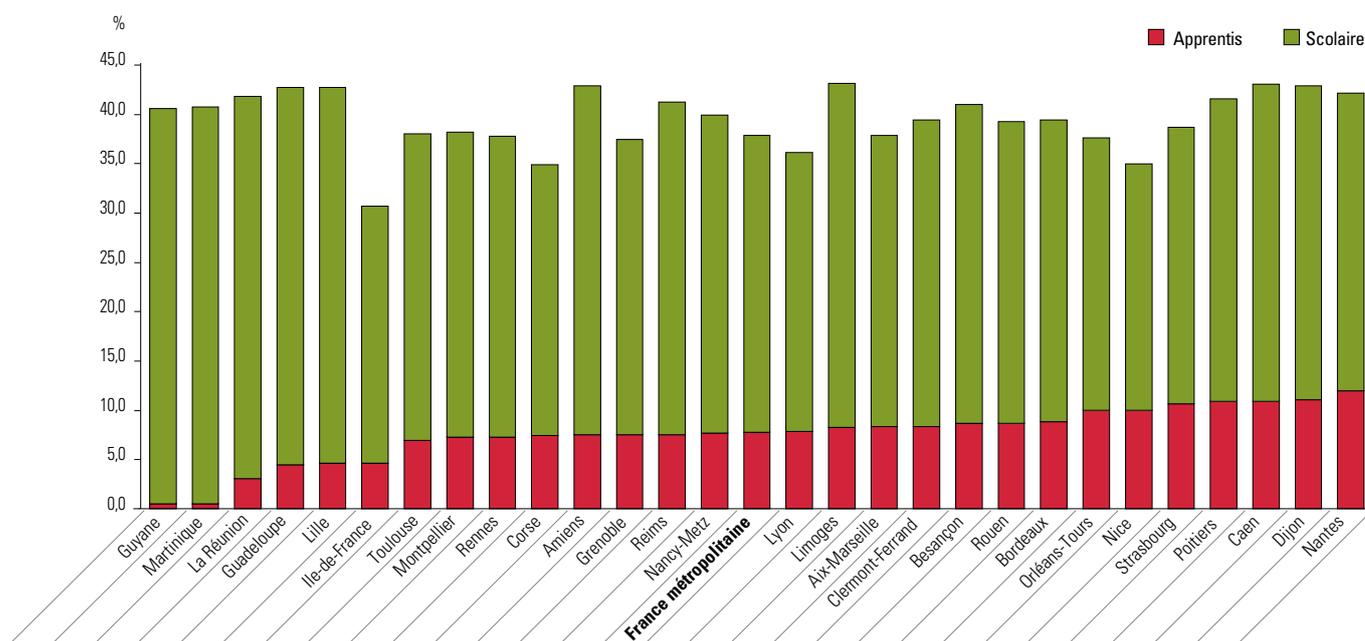
<sup>1</sup> Sur l'ensemble des élèves en formation initiale, sous statut scolaire (y compris lycées agricoles) ou d'apprenti. Ces résultats tiennent compte des migrations internationales et interacadémiques.

# l'orientation en fin de troisième

Graphique 1 – Orientation des élèves de troisième à la rentrée 2008



Graphique 2 – Statut des élèves s'orientant en second cycle professionnel après la troisième en 2008



### **En 2008, sept jeunes sur dix ont achevé leurs études secondaires au niveau du baccalauréat...**

Deux grands objectifs ont été assignés dès 1989 à notre système éducatif : amener 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat et assurer à tous les autres une qualification minimale, de niveau CAP-BEP. En 2008, 70 % des jeunes métropolitains ont quitté l'enseignement secondaire au niveau du baccalauréat et 7,5 % avant la fin du second cycle<sup>1</sup>. Ces derniers ont arrêté leurs études au collège, à l'issue de la première année de CAP ou de BEP, mais aussi après une classe de seconde ou de première générale ou technologique. Après avoir stagné autour de 67 % à la fin des années 1990, la proportion de sorties après une classe terminale de baccalauréat ou de brevet professionnel (avec ou sans le diplôme) a atteint 70 % en 2005 puis s'est stabilisée. Cette hausse s'est effectuée au détriment des sorties aux plus faibles niveaux d'études qui ont perdu plus de 2 points, et, dans une moindre mesure, des sorties au niveau du CAP-BEP (avec ou sans le diplôme).

### **... et 7,5 % avant la dernière année du second cycle**

Aucune académie n'atteint les objectifs fixés par la loi d'orientation de 1989, ce constat s'accompagnant de fortes disparités géographiques. Sept académies comptent de forts taux de sorties au niveau du baccalauréat et, conjointement, peu d'abandons en cours de cursus : Rennes, Limoges, Nantes, Lyon, Toulouse, Clermont-Ferrand et Grenoble. L'Île-de-France se distingue avec la plus faible proportion de jeunes achevant leurs études secondaires au niveau CAP-BEP associée à une part importante de sorties au niveau du baccalauréat. Toutes les autres académies affichent des taux de sorties au niveau du baccalauréat inférieurs à la moyenne nationale et des taux de sorties au niveau CAP-BEP supérieurs à la moyenne nationale. Mais, si les interruptions d'études avant la fin du second cycle représentent moins de 6 % des sorties à Strasbourg et Poitiers, elles dépassent 9,5 % à Reims, Nice, Montpellier, Lille, Amiens et dans les DOM.

Entre 2000 et 2008, les académies de Caen, de Clermont-Ferrand, de Limoges, de Nantes, de Strasbourg, de Guyane et de la Réunion enregistrent une hausse de plus de 5 points de la part des jeunes terminant leurs études secondaires au niveau du baccalauréat. Limoges et Nantes se situaient déjà,

en 2000, dans le groupe comportant les taux de sorties les plus élevés à ce niveau et l'académie de Clermont-Ferrand les a rejointes en 2008. Cette évolution positive s'est accompagnée d'une réduction de plus de 4 points de la proportion d'interruptions d'études avant la fin du second cycle à Limoges, à Nantes et en Guyane et, d'une baisse de plus de 3 points des sorties au niveau CAP-BEP à Caen, Clermont-Ferrand, Strasbourg et La Réunion.

### **En 2007, 12 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans ne détiennent aucun diplôme supérieur au brevet et ne poursuivent pas d'études**

L'Union européenne a fixé, dans le cadre de la stratégie de Lisbonne de 2000, qu'un diplôme de second cycle de l'enseignement secondaire devait constituer le bagage scolaire minimum. Elle a reconduit pour 2020 l'objectif de réduire à 10 % la proportion de « sorties précoces ». Cet indicateur devenu « décrochage scolaire », mesure la proportion de jeunes âgés de 18 à 24 ans qui n'ont ni terminé avec succès un enseignement secondaire de second cycle, ni suivi d'études, ni de cours d'aucune sorte pendant les quatre dernières semaines. En 2007, 12 % des jeunes métropolitains de 18-24 ans ont un niveau d'études trop faible, faute de détenir un diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire ou d'avoir pris une inscription dans un établissement d'enseignement<sup>2</sup>. Six académies (Rennes, Nantes, Toulouse, Clermont-Ferrand, Lyon et Limoges) ont atteint la cible européenne ou s'en approchent. À l'opposé, la part de « sorties précoces » dépasse 16 % dans les académies d'Amiens, de Corse et des DOM.

**1.** Ces pourcentages portent sur l'ensemble des élèves en formation initiale, sous statut scolaire ou d'apprenti. Ces résultats tiennent compte des migrations internationales, interacadémiques, des reprises d'études et des parcours rétrogrades des élèves et apprentis.

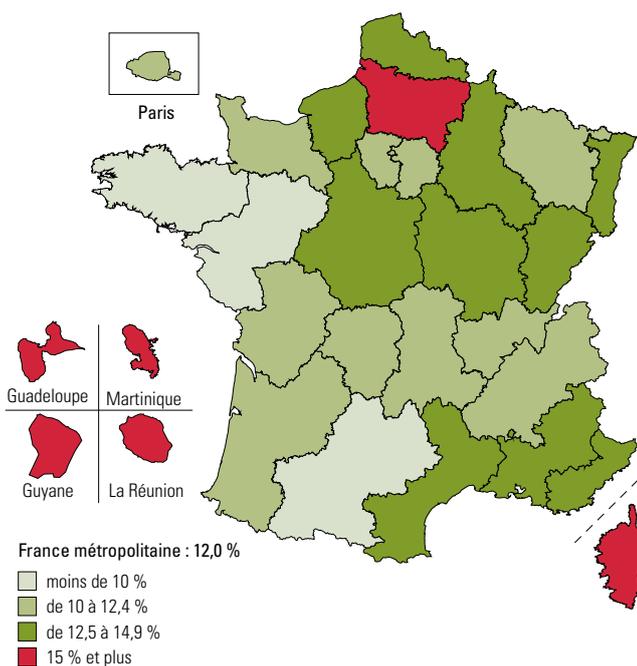
**2.** Selon le recensement de la population.

# les sorties de l'enseignement secondaire

## Sorties de l'enseignement secondaire en 2008



## Proportion de jeunes âgés de 18 à 24 ans sans diplôme et ne poursuivant pas d'études



## Les différentes voies et filières d'accès au niveau IV

Le niveau IV de formation, correspondant au niveau du baccalauréat, comprend trois grandes filières : générale, technologique et professionnelle. Trois types de formations permettent d'accéder au niveau IV : la formation scolaire dans un établissement public ou privé sous tutelle du ministère de l'éducation nationale (MEN), la formation agricole dans un établissement du ministère de l'agriculture, et la formation par l'apprentissage. Les données présentées ici ne retiennent que la filière et le type de formation correspondant au premier accès au niveau IV des élèves.

## 71 % des jeunes accèdent au niveau IV en 2009

À la rentrée 2009, le taux d'accès au niveau IV toutes filières et toutes voies de formation confondues est légèrement supérieur à 71 %, dont 64 % pour la formation scolaire MEN et 7 % pour les formations agricole ou par apprentissage. Cette moyenne nationale s'accompagne de situations académiques assez contrastées. Les académies où l'accès au niveau IV est le plus fort à la rentrée 2009 sont Paris, Versailles, Rennes, Nantes et Caen. En revanche, Créteil, Amiens, la Guyane et la Martinique sont celles où l'accès au niveau IV est le plus faible (*carte 1*).

## Un poids inégal des formations scolaires du MEN et des autres formations dans l'accès au niveau IV

L'accès au niveau IV *via* les formations agricoles et par apprentissage est concentré dans les académies situées dans un axe allant de Rennes à Besançon. L'accès au niveau IV *via* les formations scolaires du MEN est très dispersé sur le territoire français.

L'importance de l'accès au niveau IV dans les académies de Paris et de Versailles est due uniquement aux formations scolaires du MEN, contrairement à Nantes où elle tient aux poids particuliers des formations agricoles et par apprentissage. Dans les académies de Rennes et de Caen, toutes les voies et filières concourent à un important accès au niveau IV (*cartes 2 et 3*).

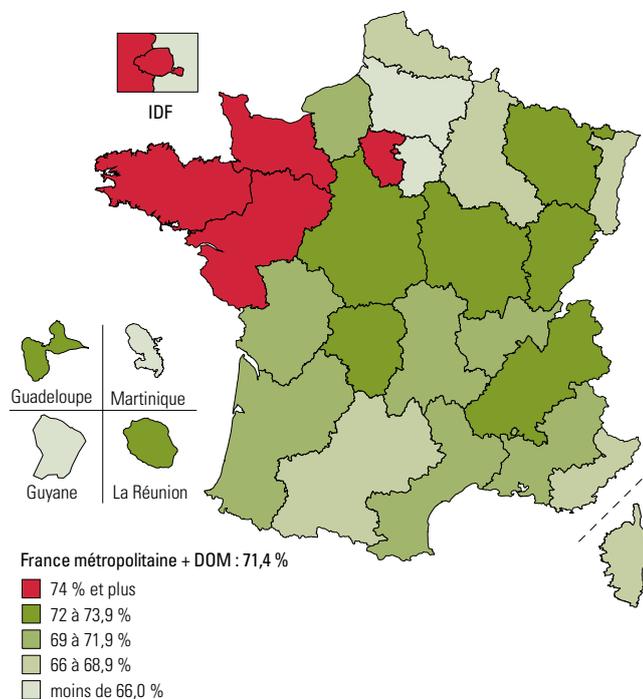
Parmi les académies où l'accès au niveau IV est le moins élevé, la Guyane et la Martinique se distinguent : l'accès au niveau IV de ces académies est peu élevé quelles que soient les voies et filières. Par contre, à Amiens, le faible accès au niveau IV concerne les formations scolaires du MEN et à Créteil les formations agricoles et par apprentissage.

**N.B.** Le taux d'accès au niveau IV mesure le degré de réalisation de l'objectif d'amener « 80 % des jeunes au niveau du bac ». Au numérateur, il comptabilise les élèves entrant en terminales générales, technologiques (y compris les classes préparant un brevet de technicien) ou professionnelles, ainsi que les apprentis en dernière année de préparation au bac et brevet professionnels.

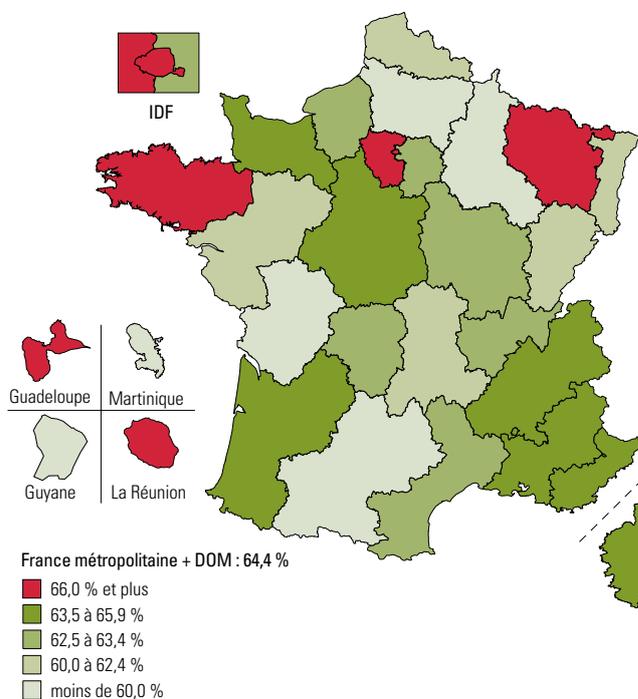
Le taux d'accès rapporte ces flux d'élèves, répartis par année de naissance, à l'effectif des générations correspondantes. L'indicateur présenté ici, dit taux « transversal », somme ces taux élémentaires par âge pour une seule et même rentrée scolaire. Il diffère donc de la part d'une génération accédant au niveau IV, qui est la somme de ces mêmes taux élémentaires, mais pour une même génération, lors des rentrées scolaires successives (taux « longitudinal »).

# l'accès au niveau IV de formation

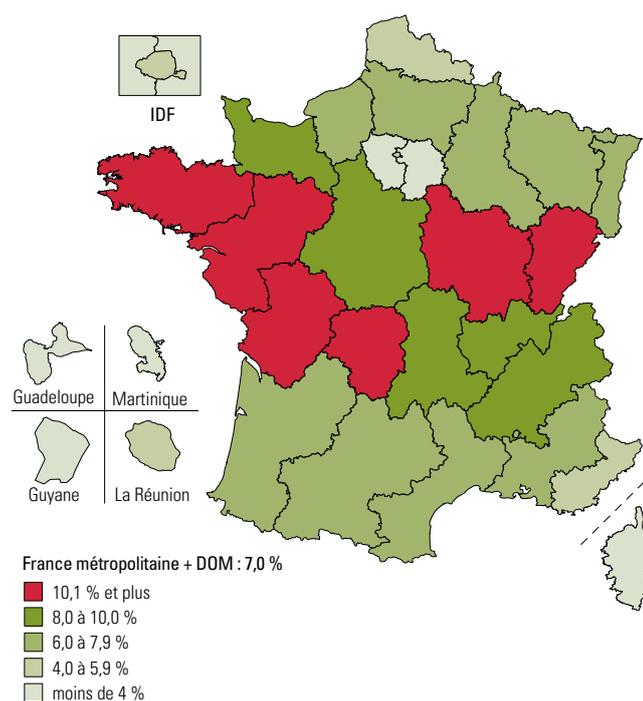
Carte 1 – Taux d'accès au niveau IV de formation à la rentrée 2009  
Toutes formations



Carte 2 – Taux d'accès au niveau IV de formation à la rentrée 2009  
Formations scolaires MEN



Carte 3 – Taux d'accès au niveau IV de formation à la rentrée 2009  
Formations agricole et par apprentissage



### **Forte disparité académique des taux d'inscription des bacheliers dans l'enseignement supérieur**

À la session 2009, sur les 539 092 jeunes qui ont obtenu le baccalauréat (général, technologique ou professionnel) en France métropolitaine et dans les DOM, 77,8 % se sont inscrits dans l'enseignement supérieur dès la rentrée suivante. Les pourcentages restants correspondent, soit à des sorties définitives ou provisoires, soit à des poursuites d'études hors du système éducatif français, ou bien dans des formations par apprentissage qui ne sont pas prises en compte ici.

La quasi-totalité des bacheliers généraux poursuivent des études supérieures l'année suivant l'obtention du baccalauréat, contre près de quatre sur cinq pour les bacheliers technologiques et à peine un quart des bacheliers professionnels. Décliné par académie, le taux d'inscription (immédiat) des bacheliers tient compte des migrations géographiques pour recenser tous les bacheliers d'une académie qui poursuivent des études supérieures. De fortes disparités existent. Avec un taux de 87 %, Paris se détache de toutes les autres académies et accueille de surcroît de nombreux étudiants extérieurs, notamment issus des académies limitrophes. Montpellier, Versailles, Clermont-Ferrand et Lille ont des taux proches de 78 %, alors qu'ils sont inférieurs à 71 % dans les académies de Martinique, de Poitiers, de Corse, de Lyon et de Nantes (*carte 1*).

### **Les poursuites d'études des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur ont augmenté entre 2004 et 2009 dans un tiers des académies**

Le taux d'inscription des bacheliers perd quatre points entre 2004 et 2009.

Un tiers des académies ont vu leur taux d'inscription augmenter entre ces deux rentrées (*carte 2*). Les académies présentant de forts taux d'inscription en 2009 connaissent en majorité une évolution positive : c'est le cas de Montpellier, Paris, Lille et de la Guadeloupe. Quelques académies aux faibles taux d'inscription en 2009 comme celles de Poitiers, Corse et Martinique ont en revanche vu leur taux baisser fortement. En excluant Paris, la dispersion des taux académiques s'est réduite sur la période 2004-2009 passant de 12,7 points à 10,5 points.

### **Une inscription des bacheliers généraux en université plus fréquente en Ile-de-France, en Corse et en outre-mer**

L'université (hors IUT) demeure la filière privilégiée des bacheliers généraux, mais elle les attire un peu moins souvent : ils ne sont plus que 54 % à s'y inscrire en 2009, contre 62 % en 2004. En baisse depuis la rentrée 2004, ce taux amorce toutefois une légère reprise en 2009. Avec un taux supérieur ou égal à 58 %, les académies de Paris, de Créteil, de Bordeaux et des Antilles-Guyane, devancent largement les autres (*carte 3*). Celles de Nantes, de Reims, de Grenoble et de Rouen ont, à l'inverse, un taux inférieur à 50 %.

### **Le taux d'inscription des bacheliers technologiques en STS dépasse 40 % dans la plupart des académies**

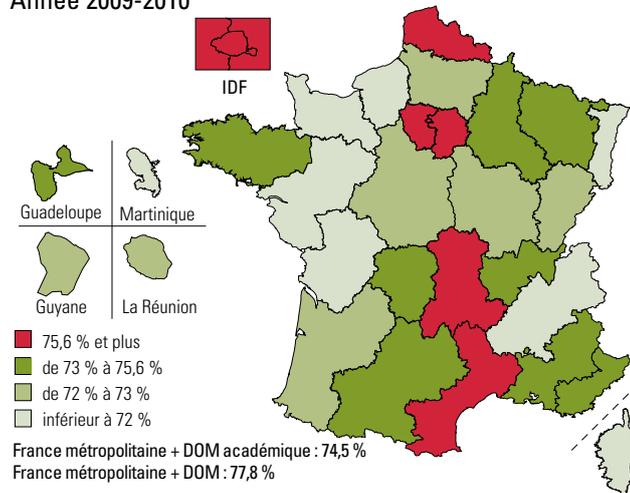
Plus d'un bachelier technologique sur deux s'inscrit dans une formation professionnalisante : 44 % s'inscrivent en 2009 en sections de techniciens supérieurs (STS) et 10 % en institut universitaire de technologie (IUT).

Les formations courtes en lycées (STS) sont aussi bien représentées dans les petites académies comme Limoges ou Clermont-Ferrand que dans les grandes académies comme Paris, Montpellier ou Lille (*carte 4*). La capacité d'accueil de ces formations couvre tout le territoire. Ainsi, huit académies sur dix ont des taux d'inscription en STS supérieurs à 40 % de leurs effectifs de bacheliers technologiques.

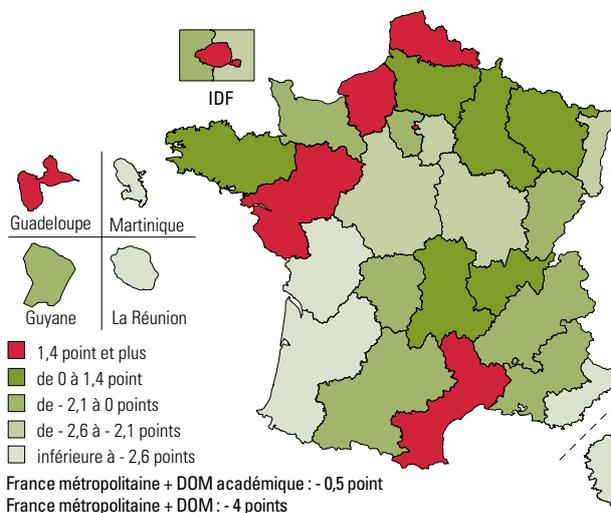
À la rentrée 2009, 10 % des nouveaux bacheliers technologiques s'inscrivent dans les formations courtes à l'université (IUT). Une diagonale passant par Toulouse, Limoges, Dijon et Reims regroupe les académies à forts taux d'inscription, supérieurs à 12 %, comme pour les académies normandes, de Strasbourg et de Nice (*carte 5*). À l'inverse, Paris et les académies d'outre-mer (à l'exception de la Guyane) possèdent une très faible capacité d'accueil en IUT : leurs taux sont inférieurs à 7 %.

# les poursuites d'études des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur

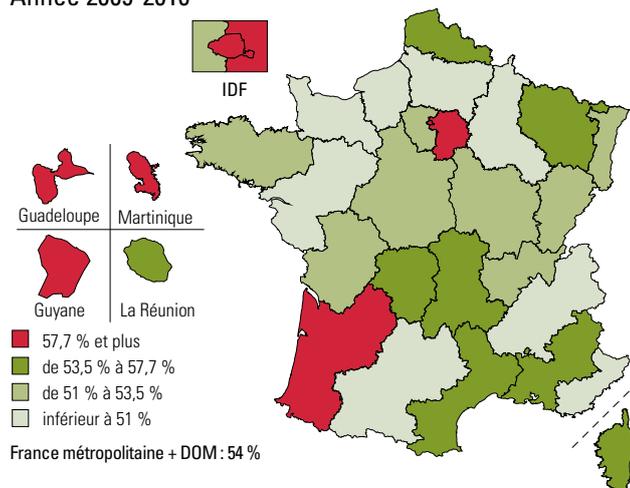
**Carte 1 – Taux d'inscription immédiat des bacheliers dans l'enseignement supérieur**  
Année 2009-2010



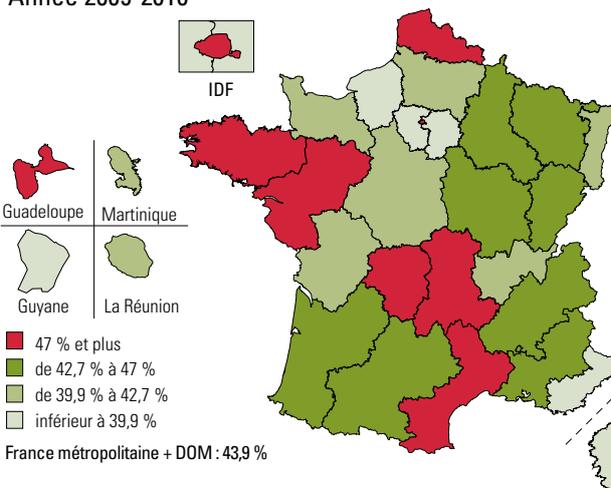
**Carte 2 – Évolution de 2004 à 2009**



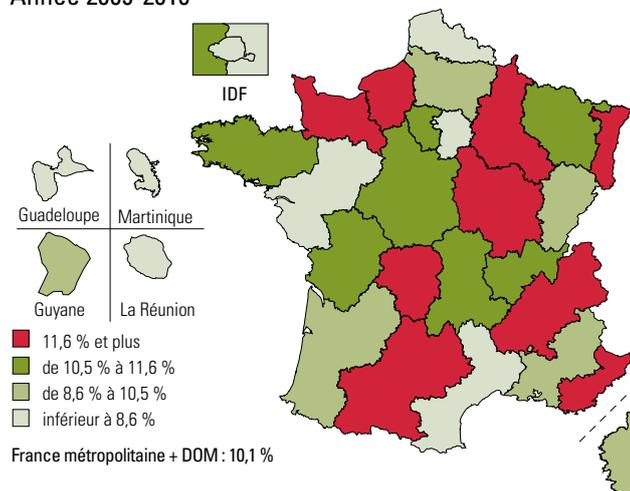
**Carte 3 – Taux d'inscription immédiat des bacheliers généraux à l'université (hors IUT)**  
Année 2009-2010



**Carte 4 – Taux d'inscription immédiat des bacheliers technologiques en STS**  
Année 2009-2010



**Carte 5 – Taux d'inscription immédiat des bacheliers technologiques en IUT**  
Année 2009-2010



## Méthodologie

Le taux d'inscription des nouveaux bacheliers de l'académie nécessite de connaître l'académie du baccalauréat du nouvel étudiant. Or, cette information n'est disponible que dans les fichiers de données individuelles. En ce qui concerne les enquêtes papier, les données agrégées ne peuvent pas fournir l'information. Les individus ayant obtenu leur baccalauréat hors de France métropolitaine + DOM ont été retirés du champ académique.

Dans un premier temps, on calcule l'indicateur national sur le champ complet (académie de l'établissement : valeur France métropolitaine + DOM). On calcule ensuite l'indicateur national en se limitant aux établissements renseignant l'académie du baccalauréat (valeur France métropolitaine + DOM académique) ce qui permet, par différence, d'évaluer la part liée à l'absence d'informations et aux étudiants ayant eu leur baccalauréat hors France métropolitaine + DOM. Enfin, on calcule un indicateur académique en sachant le biais encouru.

## Les choix d'inscription dans l'enseignement supérieur

Plusieurs voies de formation s'offrent aux nouveaux bacheliers s'inscrivant dans l'enseignement supérieur : les universités (hors IUT), les instituts universitaires de technologie (IUT), les sections de techniciens supérieurs (STS), les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les « autres formations ». À la rentrée 2009, parmi les 419 300 bacheliers entrant dans l'enseignement supérieur, 44 % s'inscrivent dans une filière générale en premier cycle universitaire (université hors IUT), 25 % en STS, 11 % en IUT, 10 % en CPGE et 10 % en « autres formations ».

## Poids plus important des inscriptions en université (hors IUT) dans les académies du sud

La part des nouveaux bacheliers en filières universitaires générales et de santé fait ressortir une opposition nord/sud, avec des proportions en dessous de 40 % pour les académies d'Amiens, de Reims, de Nantes, de Grenoble et de Besançon, mais supérieures à 45 % dans le Midi de la France, à Strasbourg, Paris et outre-mer (*graphique 1*). Les voies technologiques et professionnelles courtes (IUT et STS) accueillent en moyenne 36 % des nouveaux bacheliers, selon une géographie pratiquement inverse, à l'avantage cette fois de la France du Nord, hors région parisienne : les inscriptions sont trois fois plus nombreuses à Limoges et à Reims qu'à Paris, qui ne possède, comme les académies d'outre-mer, qu'une très faible capacité d'accueil en IUT. La capitale se distingue en revanche par un poids important des CPGE et des « autres formations » (paramédicales et sociales, écoles d'ingénieurs ou établissements non rattachés aux universités).

## L'Île-de-France se caractérise par une part faible des entrées en filières scientifiques

Les bacheliers S constituent l'essentiel des nouveaux bacheliers inscrits dans les filières scientifiques<sup>1</sup> qui accueillent 37,4 % des nouveaux étudiants. Depuis 1995, la France connaît une baisse, à la fois en termes absolu et relatif, des étudiants dans les filières scientifiques du premier cycle à l'université. Cette désaffection ne concerne toutefois que certaines filières scientifiques, hors formations de santé, et reflète une préférence de plus en plus nette des étu-

dants pour les filières sélectives et professionnalisantes. Une zone géographique traversant la France du nord au sud, regroupant les académies d'Amiens, d'Orléans, de Limoges, de Poitiers, de Clermont-Ferrand et de Toulouse, auxquelles il faut ajouter Besançon et la Guadeloupe, détient les parts les plus élevées de nouveaux bacheliers inscrits en filières scientifiques (*carte 1*). À l'inverse, les académies d'Île-de-France, de Nice, et les autres DOM ont des parts inférieures à 35 %.

## Importance variable des différentes disciplines à l'université

Parmi les nouveaux bacheliers inscrits à l'université, la moitié s'inscrivent en « lettres, langues sciences humaines » (27 %), ou bien en « droit, sciences-éco AES » (24 %) (*graphique 2*). L'autre moitié se répartit entre IUT (20 %), « sciences, SVT, STAPS » (15 %) ou « médecine-pharmacie » (15 %). La distribution des nouvelles inscriptions selon les différentes disciplines révèle la variété de l'offre des universités. Ainsi en « droit, sciences-éco, AES » et en « sciences, SVT, STAPS », les académies d'outre-mer et de Versailles accueillent proportionnellement plus d'étudiants. En « médecine, pharmacie » et en IUT, ce sont les académies de Limoges, Besançon et Reims qui présentent les proportions les plus élevées. En « lettres, langues, sciences humaines », Paris, Montpellier et Rennes sont en tête de liste.

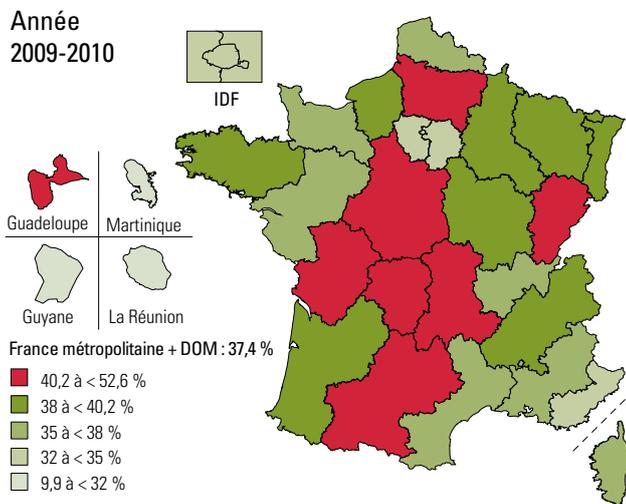
## De fortes disparités académiques d'inscription en STS des bacheliers technologiques

Parmi l'ensemble des bacheliers technologiques poursuivant dans l'enseignement supérieur, la part de ceux qui s'inscrivent en STS en 2009-2010 est de 55,6 %. Cette part est beaucoup plus élevée dans les académies de l'Ouest de la France et celles formant une ligne horizontale allant de Bordeaux à Grenoble en passant par Limoges et Clermont-Ferrand (*carte 2*). Elle dépasse 50 % dans la plupart des académies, sauf celles de Lyon et de Nice, de Créteil et de Versailles, de Corse et de Guyane.

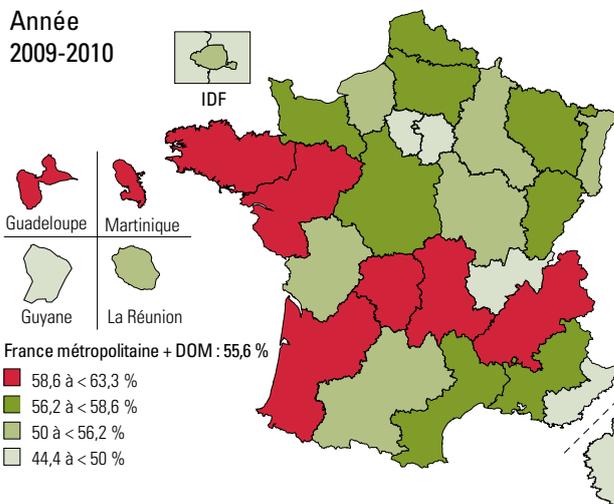
1. Disciplines sciences à l'université (sciences fondamentales et applications, sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'univers), santé à l'université, CPGE sciences (y compris établissements dépendant du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche), IUT secondaire, IUT tertiaire spécialité informatique, STS production (y compris établissements dépendant du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche), STS services spécialité informatique, écoles d'ingénieurs et FIP non universitaires.

# le profil des nouveaux bacheliers dans les principales filières de l'enseignement supérieur

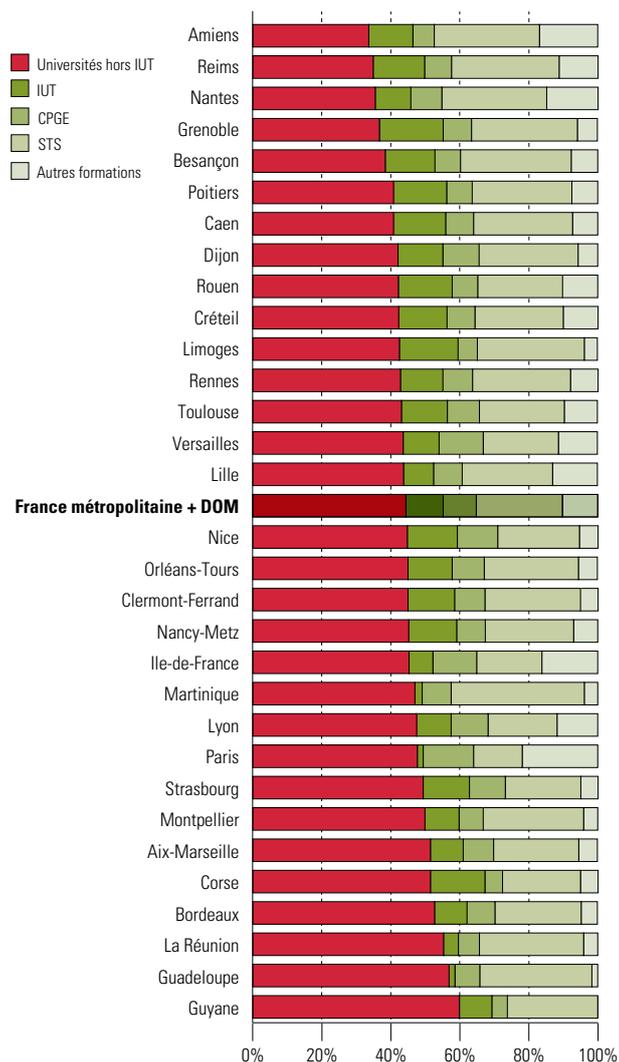
Carte 1 – Part des nouveaux bacheliers inscrits en filières scientifiques parmi ceux qui poursuivent leurs études



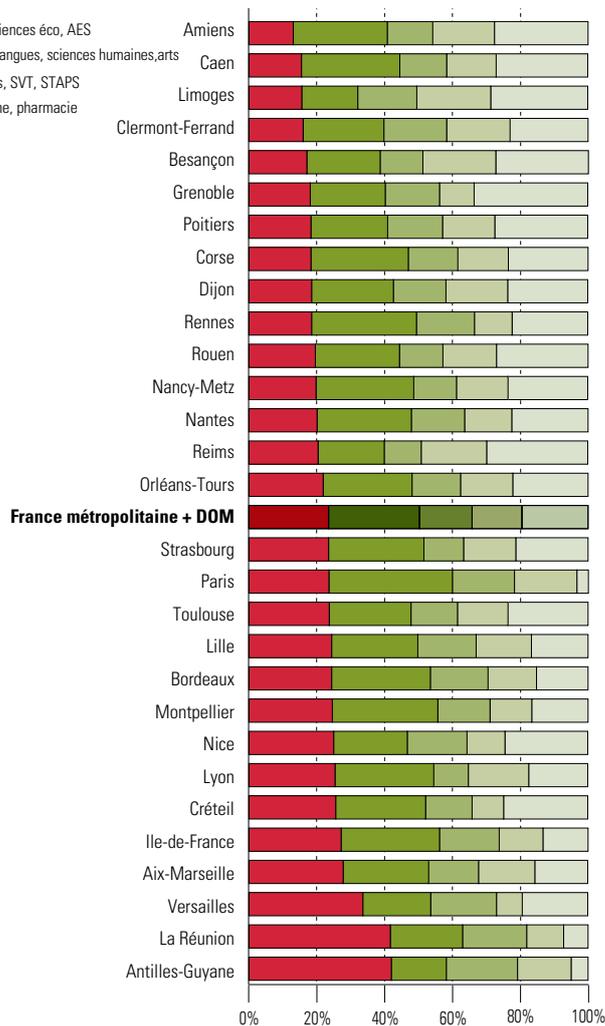
Carte 2 – Part des bacheliers technologiques qui poursuivent leurs études en STS par rapport à l'ensemble des formations



Graphique 1 – Répartition des entrées\* en 2009 dans l'enseignement supérieur selon les différentes filières



Graphique 2 – Répartition des entrées en 2009 à l'université selon les groupes disciplinaires



\*nouvelles inscriptions pour 100 bacheliers scolarisés dans l'académie  
 champ université : 83 universités + 1 CUFR  
 STS CPGE : y compris les effectifs du ministère de l'agriculture.

## La formation par apprentissage

L'apprentissage est une formation initiale sous contrat de travail de type particulier, alternant formation dans un centre de formation d'apprentis, et emploi sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage. Il donne à des jeunes âgés de 16 à 25 ans (sauf dérogation), ayant satisfait l'obligation scolaire, une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle. Cette dernière est sanctionnée par un diplôme national de l'enseignement professionnel ou technologique ou une certification enregistrée au Répertoire national des certifications professionnelles. La durée de la formation varie de un à trois ans.

## De plus en plus d'apprentis

Après trois années de baisse entre 2000 et 2003, l'apprentissage a connu un développement important entre 2003 et 2007, puis une stagnation ces deux dernières années, liée au contexte économique défavorable qui pénalise l'alternance. En une décennie, l'effectif d'apprentis a augmenté de plus de 16 % en France métropolitaine alors que celui de la population des 16-25 ans, en âge d'être apprentis, enregistre une croissance de moins de 3 % sur la même période. On constate donc un véritable attrait pour l'apprentissage.

Entre 2000 et 2009, la part des apprentis parmi les jeunes de 16-25 ans passe de 4,7 % à 5,1 %. Même si la quasi-totalité des académies voient leurs effectifs d'apprentis augmenter pendant cette période, l'évolution de la part des apprentis parmi les jeunes âgés de 16 à 25 ans est plus contrastée. Pour une moyenne nationale de + 0,4 point, les évolutions vont de + 1,0 point à Besançon à - 0,6 point à Aix-Marseille.

## Fort développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur

Bien qu'elles ne représentent encore qu'un quart des effectifs d'apprentis en 2009, les formations par apprentissage de niveau supérieur (niveaux III et plus) enregistrent une forte progression. Entre 2000 et 2009, les effectifs de ces formations ont doublé, pour atteindre 102 000 apprentis en 2009. Les formations du supérieur sont le moteur de la croissance de l'apprentissage puisque les formations du secondaire n'ont augmenté que de 2,3 % pendant cette période.

L'enseignement supérieur est particulièrement développé dans les trois académies franciliennes et surtout à Paris où son poids dans l'apprentissage dépasse légèrement 50 %. Au contraire, il est moins développé dans les académies

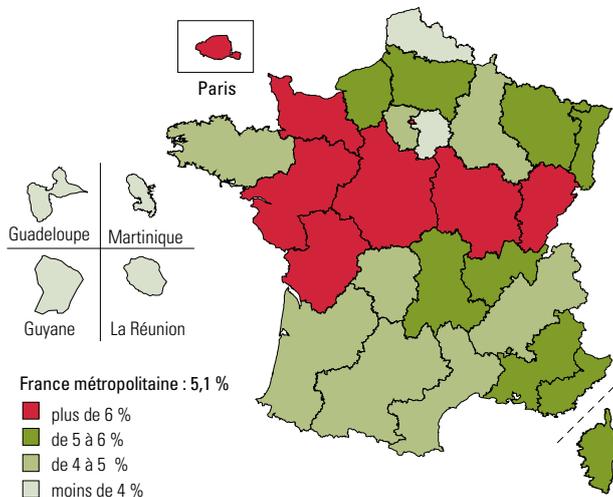
de La Réunion, de Caen, de Dijon, de Limoges et de Clermont-Ferrand où son poids dans l'apprentissage est compris entre 10 et 14 %.

## Près de 30 % des jeunes suivent une formation professionnelle secondaire en apprentissage

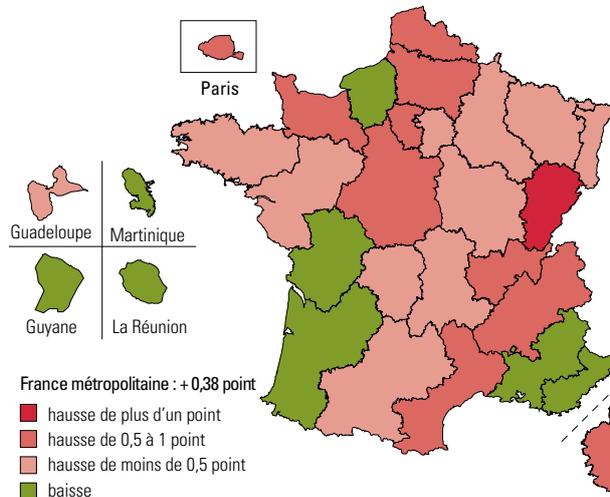
Si les effectifs d'apprentis de niveaux IV et V augmentent faiblement en moyenne nationale entre 2000 et 2009, les situations sont différentes d'une académie à l'autre. Cinq d'entre elles (Paris, Rouen, Poitiers, Martinique et La Réunion) voient leurs effectifs d'apprentis diminuer de plus de 5 % pendant cette période alors que trois autres (Grenoble, Lyon et Corse) enregistrent une augmentation de plus de 15 %.

Dans les académies de Paris, de Poitiers et de Strasbourg, le poids de l'apprentissage dans le second cycle professionnel est très élevé, supérieur à 37 %, alors que la moyenne nationale est de 29,2 %. Cela traduit un engagement régional différent en matière de développement de l'apprentissage mais cela tient aussi à l'environnement économique local et à la capacité des entreprises d'accueillir des apprentis.

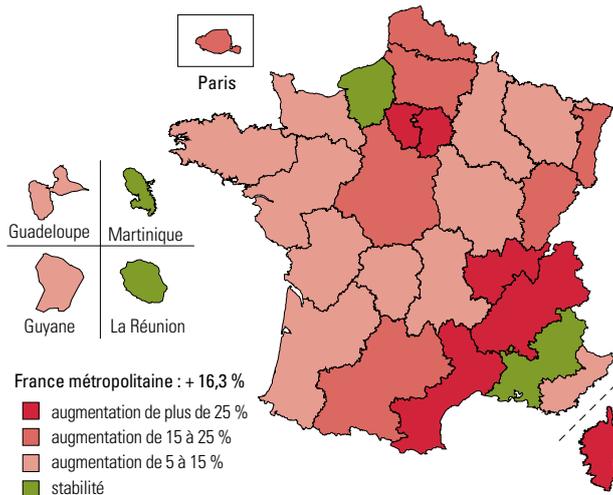
**Carte 1 – Part de l'apprentissage chez les jeunes âgés de 16 à 25 ans en 2009**



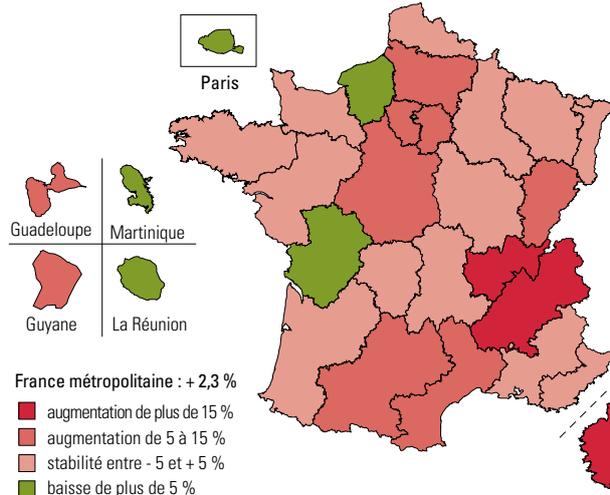
**Carte 2 – Évolution de la part des apprentis chez les jeunes âgés de 16 à 25 ans entre 2000 et 2009**



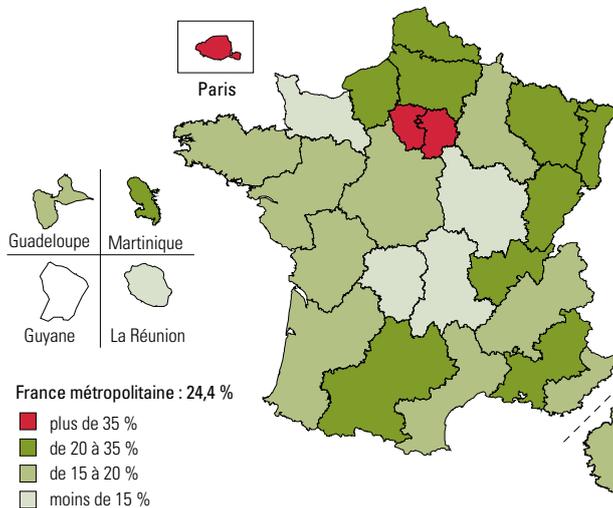
**Carte 3 – Évolution des effectifs d'apprentis entre 2000 et 2009**



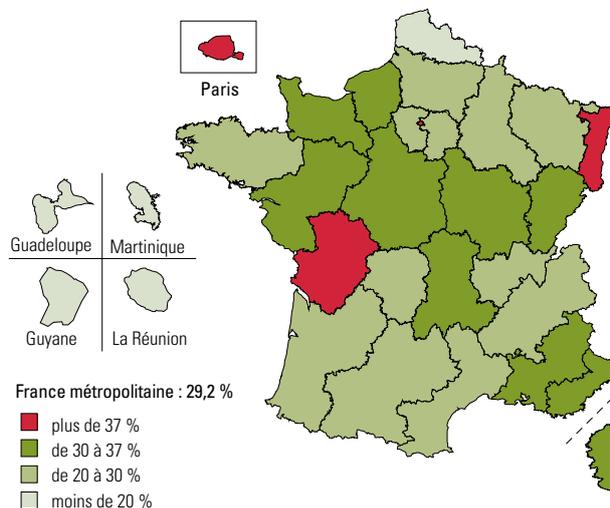
**Carte 4 – Évolution des effectifs d'apprentis de niveaux IV et V entre 2000 et 2009**



**Carte 5 – Poids de l'enseignement supérieur dans l'apprentissage en 2009 (niveaux I,II et III)**



**Carte 6 – Poids de l'apprentissage dans le second cycle professionnel en 2009**



## Une évaluation renouvelée en 2009

La journée d'appel de préparation à la défense (JAPD), devenue, en 2010, journée défense et citoyenneté (JDC), fournit chaque année l'occasion d'évaluer les compétences en lecture de l'ensemble des jeunes femmes et hommes âgés de 17 ans ou plus, de nationalité française.

En 2009, ces épreuves ont été adaptées à un nouveau mode de passation afin d'améliorer la standardisation des procédures. Trois versions des tests ont eu lieu depuis le début de la JAPD en 1998, et un travail de rétopolation a été engagé pour tenter de reconstituer une série de résultats comparables dans le temps.

## Lors de la JAPD 2009, un peu plus d'un jeune sur dix était en difficulté de lecture

Comme les années antérieures, les épreuves passées en 2009 par près de 800 000 jeunes visent à évaluer trois dimensions spécifiques : l'automatisme de la lecture, les connaissances lexicales, et les traitements complexes de supports écrits. Pour chacune, un seuil de maîtrise a été fixé, en deçà duquel on peut considérer que les jeunes éprouvent des difficultés.

## Des difficultés bien plus prononcées dans les départements d'outre-mer

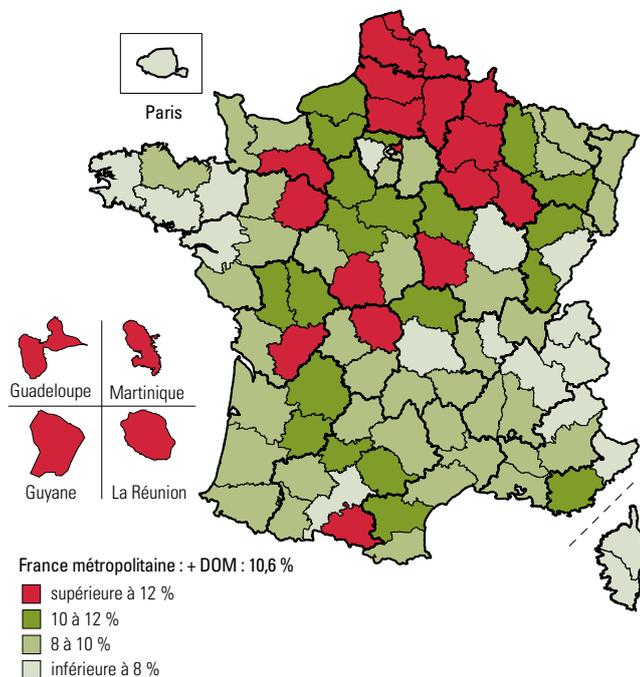
Huit profils de lecteurs sont ainsi dégagés : en 2009, 5,1 % des jeunes (*profils 1 et 2*) présentent de sévères difficultés, et 5,5 % (*profils 3 et 4*) manifestent de très faibles capacités de lecture et ne parviennent pas à comprendre les textes écrits. Au total, 10,6 % sont de « mauvais lecteurs ».

Ces proportions, plus élevées pour les garçons (*indicateur 29*) et les jeunes de faible niveau scolaire, sont contrastées selon les régions : inférieures à 8 % en Rhône-Alpes, en Bretagne et en Corse, comme à Paris, elles dépassent 12 % en Nord – Pas-de-Calais, en Champagne-Ardenne et en Picardie. Outre-mer, les proportions de jeunes en difficulté sont bien plus élevées, et dépassent 40 % en Guyane. Les proportions de lecteurs présentant de grandes difficultés s'ordonnent, de la même façon, de moins de 4 % à plus de 15 % outre-mer pour atteindre 25 % en Guyane.

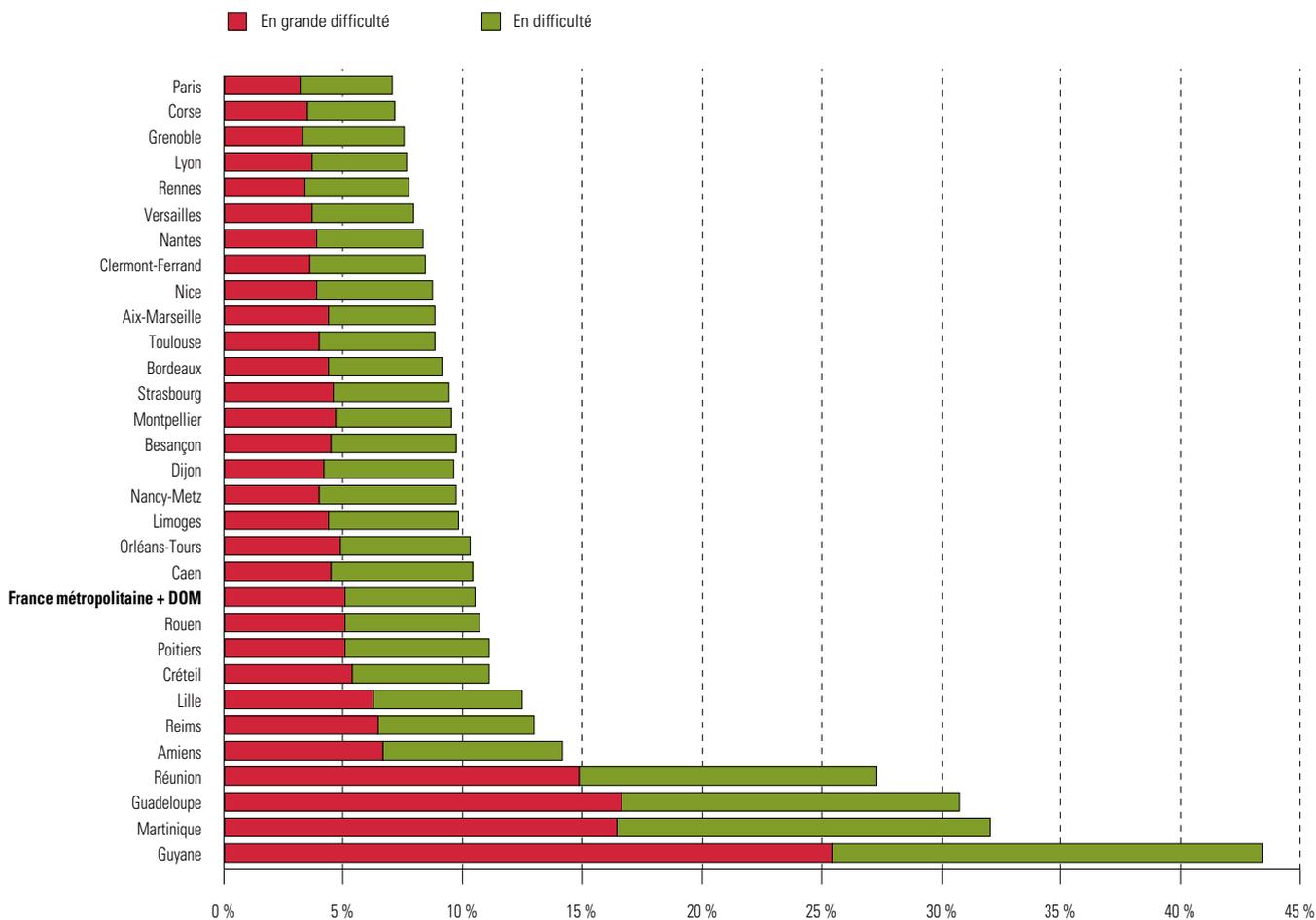
La carte départementale montre que la fréquence des difficultés de lecture est, en France métropolitaine, plus prononcée dans des départements du Nord ou entourant l'Île-de-France. Elles sont en revanche réduites dans les départements bretons et alpins.

# les compétences en lecture des jeunes

Carte 1 – Proportion de jeunes en difficulté de lecture à la JAPD 2009



Graphique – JAPD 2009 : proportions académiques de jeunes en difficulté de lecture



### Les filles, meilleures « lectrices » que les garçons

Mettant à profit leurs meilleurs acquis scolaires, les filles ont de meilleurs parcours scolaires que les garçons à l'école et au collège. Moins souvent en difficulté, elles redoublent moins. Constituant 49 % de la population adolescente, les filles sont majoritaires parmi les lycéens, les bacheliers, comme au sein de la population étudiante.

Les différentes enquêtes sur les acquis et compétences des élèves montrent que les filles devancent régulièrement les garçons en maîtrise du français. En mathématiques, les résultats sont très proches. Les derniers résultats de l'enquête internationale PISA ont confirmé, dans tous les pays et notamment la France, que les filles manifestent une meilleure compréhension de l'écrit. Au niveau national, les épreuves de lecture de la journée d'appel de préparation à la défense\* (JAPD) que passent les jeunes âgés de 17 ans de nationalité française confirment ces tendances : en 2009, 10,6 % des jeunes sont en difficulté de lecture, proportion qui s'élève à 12,6 % pour les garçons contre 8,6 % pour les filles. Cette différence, vérifiée dans tous les départements, se double de disparités géographiques dans la fréquence des difficultés, qui sont trois fois moins nombreuses pour les filles de Savoie ou de Loire-Atlantique (moins de 5 %) que pour les garçons des Ardennes, de l'Aisne ou de la Haute-Marne (plus de 15 % et nettement plus encore outre-mer).

### Les filles plus souvent bachelières que les garçons

Majoritaires parmi les candidats et présentant de meilleurs taux de réussite, les filles sont plus nombreuses que les garçons à obtenir le baccalauréat : à la session 2009, elles représentent 53 % de l'ensemble des admis, et 57,4 % en séries générales.

Les chances pour les enfants d'une génération de devenir bachelier s'élèvent, cette année-là, à 65,6 % en moyenne. Dix points séparent les filles et les garçons : 71 % de bachelières contre 61 % de bacheliers en 2009.

### À Versailles et à Rennes, quatre filles sur cinq sont bachelières, et seulement un garçon sur deux en Corse

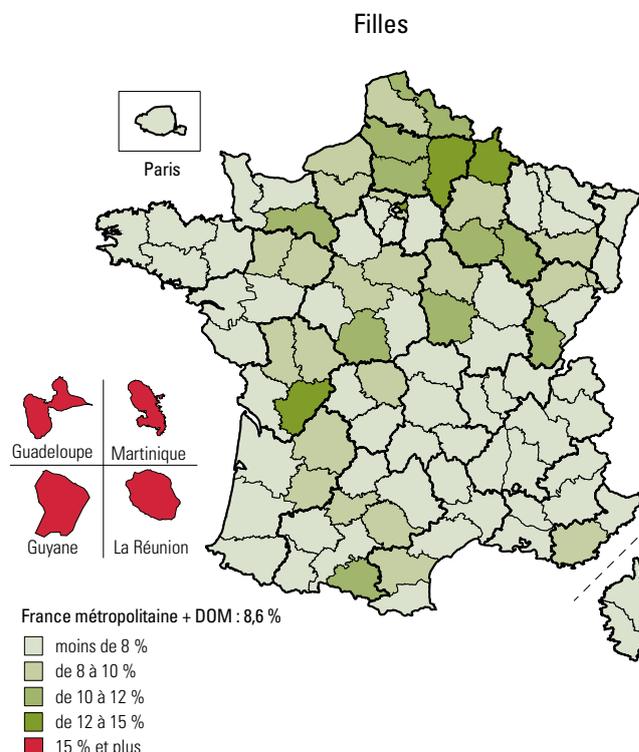
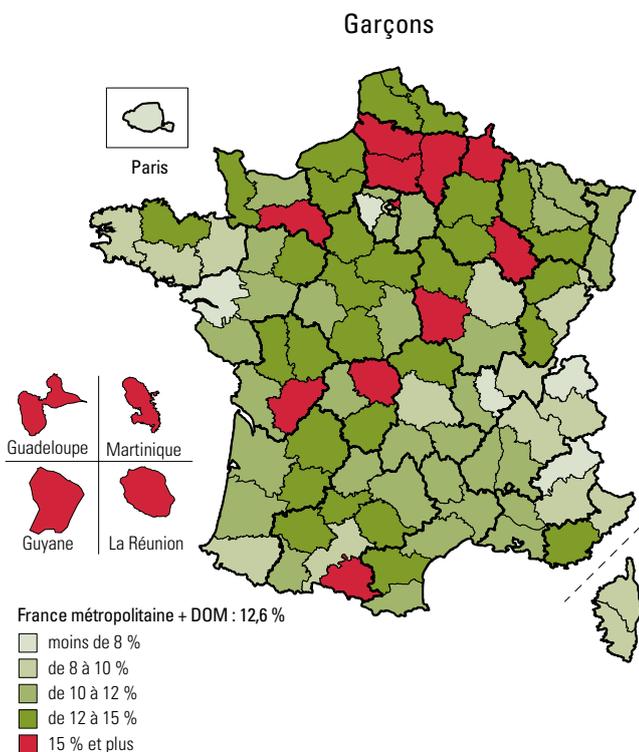
Les différences filles - garçons se doublent de disparités académiques. Ainsi, en France métropolitaine, 25 points séparent les filles des académies de Rennes et de Versailles (78 à 79 % de bachelières) des garçons des académies de Corse et d'Amiens (52 à 54 % de bacheliers). L'écart entre filles et garçons d'une même académie est maximal en Corse (23 points), tandis qu'à Paris, filles et garçons ont les mêmes chances d'obtenir le baccalauréat.

Si les mêmes situations extrêmes existaient au début des années 2000, l'écart entre filles et garçons s'est globalement réduit de trois points entre 2001 et 2009.

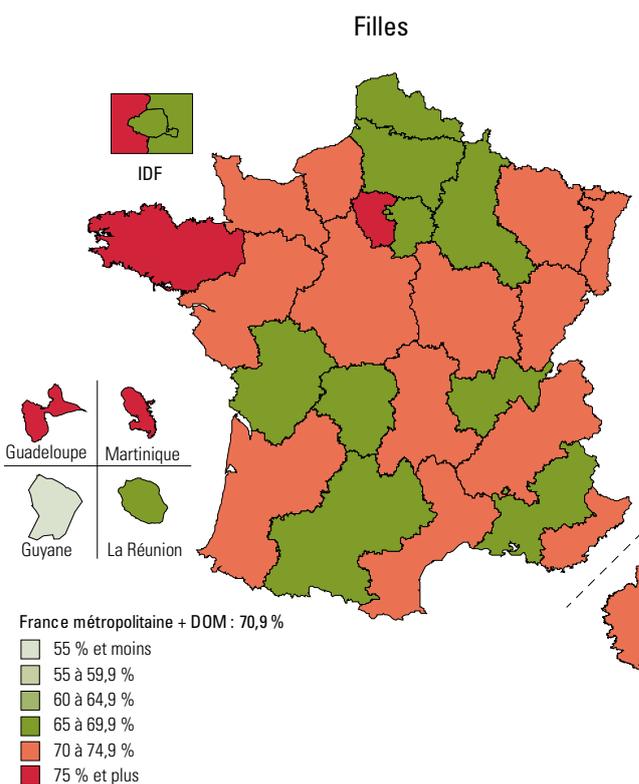
\* Journée défense et citoyenneté (JDC), depuis 2010.

# la scolarisation des filles et des garçons

Carte 1 – JAPD 2009 : proportion de jeunes en difficulté



Carte 2 – Proportion de bacheliers dans une génération en 2009



## Brevet : un taux de réussite en hausse, mais des disparités persistantes

En l'espace de dix ans, le taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB) est passé de 74,7 % à 82,7 %, soit une hausse de 8 points depuis la session 1999, pour la France métropolitaine et les DOM. Les séries restent marquées par de fortes disparités : près de neuf élèves sur dix passent la série collège qui détient le taux de réussite le plus élevé (83,6 %), devant les séries technologique (82,1 %) et professionnelle (68 %). Plus de la moitié des élèves obtiennent une mention : 26,8 % une mention « bien » ou « très bien », 32,1 % une mention « assez bien ». En France métropolitaine, la part des lauréats ayant obtenu au moins 14 sur 20 varie de 22,7 % (académie d'Aix-Marseille) à 35,2 % (Paris).

Les résultats restent très hétérogènes selon les académies et des écarts importants persistent lors de la session 2009 : toutes séries confondues, le taux de réussite varie de 62,9 % pour l'académie de la Guadeloupe, à 88,3 % pour celle de Rennes, soit une différence de 25 points.

La progression de la réussite au brevet est générale, mais très variable selon les académies : les hausses vont ainsi de 2 points à Grenoble, à près de 20 points pour la Martinique, et modifient fortement les situations respectives. Dans le groupe de tête en 1999, les académies de Nancy-Metz, Lille, Montpellier et Reims reculent nettement en l'espace de 10 ans, tandis que celles de Clermont-Ferrand, Lyon, Bordeaux, Orléans-Tours et Paris améliorent leur rang. Malgré des progrès sensibles, les académies d'outre-mer continuent de rester en retrait de la France métropolitaine.

## 86 % de réussite au baccalauréat en 2009, et plus de 90 % à Grenoble, Nantes et Rennes

À partir du milieu des années 1980, le taux de réussite au baccalauréat connaît une nette progression : il dépasse alors 70 %, puis 75 % à partir du milieu des années 1990, grâce en partie à la filière technologique qui enregistre un gain de 10 points en l'espace de dix ans, rejoignant ainsi les niveaux de réussite des filières générale et professionnelle.

En 2009, le taux de réussite au baccalauréat connaît une nouvelle augmentation avec la mise en place d'épreuves de rattrapage dans la filière professionnelle qui fait progresser en un an le taux de réussite au baccalauréat de 10 points.

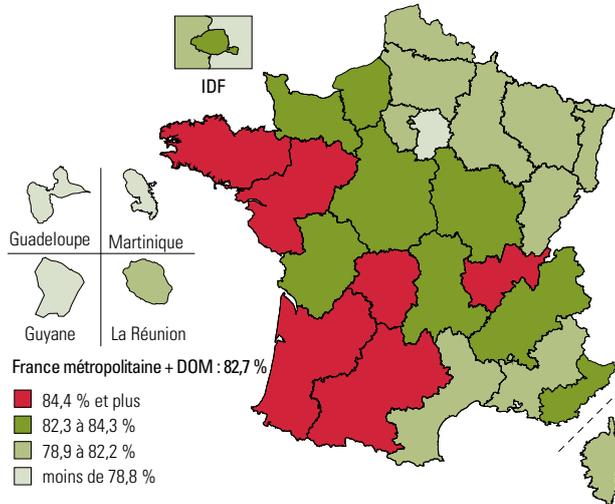
Les disparités entre académies sont importantes : plus de 13 points séparent les académies extrêmes de France métropolitaine, l'écart s'élevant à 20 points si l'on prend en compte les DOM. Les meilleures académies, au regard de la réussite au baccalauréat, ont des taux proches de 90 %. Il s'agit de celles de Nantes et de Rennes, également en tête pour la réussite au brevet, accompagnées de Grenoble et de Strasbourg. À l'opposé, celles d'Amiens, de Créteil, de Corse, des Antilles et de la Guyane présentent les taux les plus faibles. Outre-mer, la Réunion se distingue par une réussite élevée (85,3 % contre 81,8 % pour l'ensemble des DOM).

## Des différences de réussite aux diplômes professionnels (CAP et BEP)

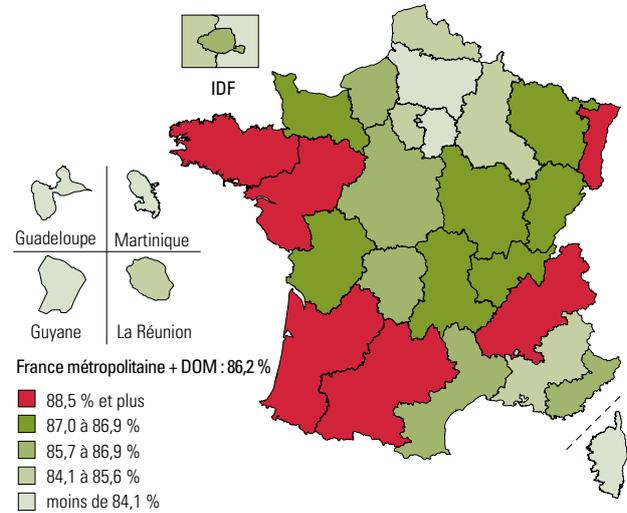
À la session 2009, le taux de réussite au CAP est de 81,1 % pour seulement 74,8 % en BEP. L'écart en faveur des CAP s'est creusé à partir de 2005 du fait des caractéristiques différentes des candidats et de la finalité de ces examens qui amène à deux orientations différentes. Le CAP est un diplôme de professionnalisation alors que le BEP porte sur des spécialités plus générales qui peuvent amener à une poursuite d'études en baccalauréat professionnel. Les candidats en CAP sont plus nombreux qu'en BEP à choisir la voie de l'apprentissage ou de la formation continue et réussissent mieux que les candidats scolaires.

Comme pour les autres diplômes, les taux de réussite sont très hétérogènes selon l'académie. En CAP, ils vont de 67,5 % en Guadeloupe à 86,6 % pour Rennes à la session 2009. Rennes, Limoges, Grenoble, Amiens et Toulouse sont les académies qui obtiennent les meilleurs résultats. Les « plus mal classées » sont les Antilles, la Corse et la Réunion. Les écarts de réussite sont encore plus nets (33 points) en BEP : de 51,5 % en Guyane à 84,9 % pour Rennes. Les mêmes académies se retrouvent en tête : Rennes, Grenoble mais aussi Nantes et Poitiers. En queue de classement, on retrouve les académies d'outre-mer et de Corse, accompagnées cette fois de Créteil.

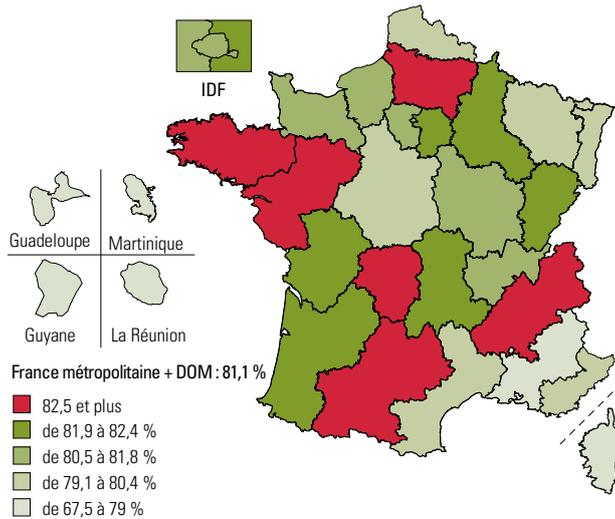
Carte 1 – Taux de réussite au diplôme national du brevet session 2009



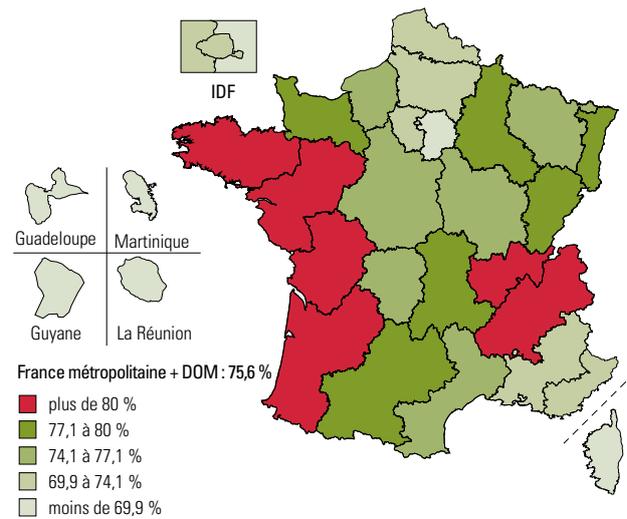
Carte 2 – Taux de réussite au baccalauréat en 2009



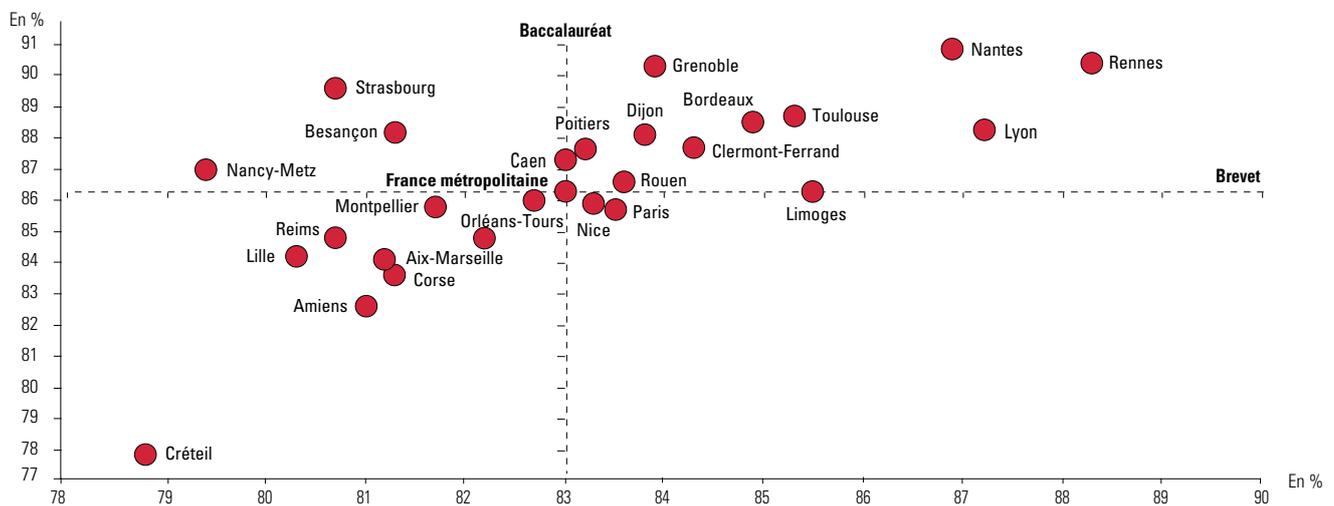
Carte 3 – Taux de réussite au CAP à la session 2009



Carte 4 – Taux de réussite au BEP à la session 2009



Taux de réussite au brevet et au baccalauréat à la session 2009



## Près de 66 % de jeunes bacheliers en 2009

En 2009, un peu moins de 66 % des jeunes d'une génération obtiennent le baccalauréat : 35 % en série générale, 16 % en série technologique et 15 % dans une série professionnelle.

La proportion de bacheliers parmi les jeunes en âge de se présenter à l'examen s'est accrue sensiblement à partir du milieu des années 1980, au moment où le baccalauréat professionnel est venu s'ajouter aux anciennes séries générales et technologiques. Elle dépassait le seuil de 50 % à la session 1992, puis celui de 60 % en 1995, année de la réforme du baccalauréat (séries L, ES et S de l'enseignement général, STI, STT, STL, SMS, etc., de l'enseignement technologique). Entre 1995 et 2005, en contraste avec la longue période de croissance qui a précédé, la proportion de bacheliers atteint un palier aux environs de 62 %. Elle progresse légèrement entre 2006 et 2008, puis gagne 3 points en 2009, avec la mise en place d'épreuves de rattrapage pour le baccalauréat professionnel.

## Des « géographies » propres aux différentes filières du baccalauréat

En 2009, les académies du Nord-Est (à l'exception de Nancy-Metz) et du Sud (à l'exception de Bordeaux et d'Aix-Marseille), caractérisées par de faibles proportions, se distinguent du reste du pays qui compte plus de bacheliers. Les cartes selon le type de baccalauréat font ressortir des géographies différentes.

Les proportions de bacheliers généraux sont les plus faibles au Nord-Est (à l'exception de Strasbourg) et dans les DOM. Le Centre et le Sud se distinguent par des proportions de bacheliers professionnels moins fortes que dans le reste du pays. La carte des bacheliers technologiques oppose le Nord (à l'exception d'Amiens et de Paris) où la proportion dans une génération est la plus forte, au Sud (à l'exception de Limoges, Grenoble et Montpellier).

## L'Île-de-France marquée par des migrations interacadémiques

Avec plus de 85 % de bacheliers en 2009, le plus souvent de la filière générale, Paris devance toujours très nettement les autres académies. Mais la capitale bénéficie d'importantes migrations, en provenance des académies voisines. En excluant les bacheliers originaires des académies limitrophes,

la proportion de bacheliers parisiens parmi les jeunes générations ne serait que de 67 %, un peu au-dessus de la moyenne nationale. Les académies de Créteil et de Versailles verraient, quant à elles, leurs taux revalorisés à 63 et 74 % respectivement, contre 59 et 70 % en tenant compte des élèves de ces académies scolarisés dans la capitale.

## Rennes excelle dans les trois filières, générale, technologique et professionnelle

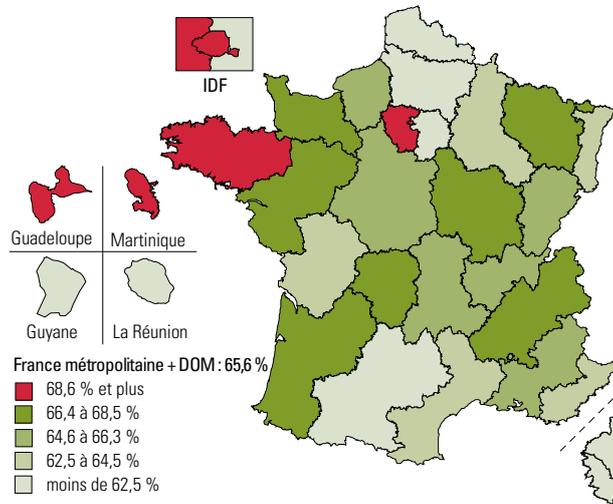
Parmi les académies ayant les plus fortes proportions de bacheliers, Rennes se distingue en excellant dans les trois filières : générale, technologique et professionnelle. Les académies de Paris et Versailles sont tirées en avant par la filière générale, tandis que celles des Antilles présentent des atouts dans les filières technologiques et professionnelles.

## Des séries scientifiques et du secteur de la production mieux représentées dans le Nord-Est et le Sud-Ouest

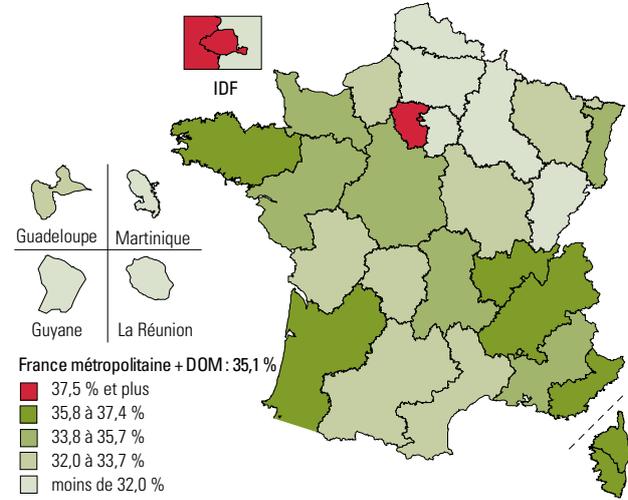
L'ensemble des formations scientifiques (série S dans la filière générale, STI et STL dans la filière technologique) regroupe 44 % du total des bacheliers généraux et technologiques de la session 2009. Elles sont mieux représentées dans l'Est (Strasbourg, Nancy-Metz, Lyon, Dijon et Besançon), mais également dans les académies de Lille, de Limoges et de Toulouse, que dans celles de Corse, d'Amiens, de Créteil et des DOM. La Martinique présente une faible part de formations scientifiques dans les filières générales et technologiques malgré une bonne représentation de la série S dans la filière générale : plus de 54 %, comme à Lille, soit nettement plus qu'en Corse et dans le reste des DOM (moins de 48 %).

# la proportion de bacheliers généraux, technologiques et professionnels

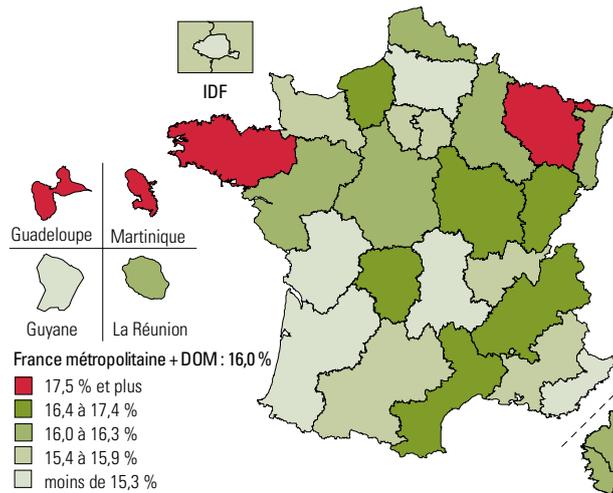
Carte 1 – Tous baccalauréats



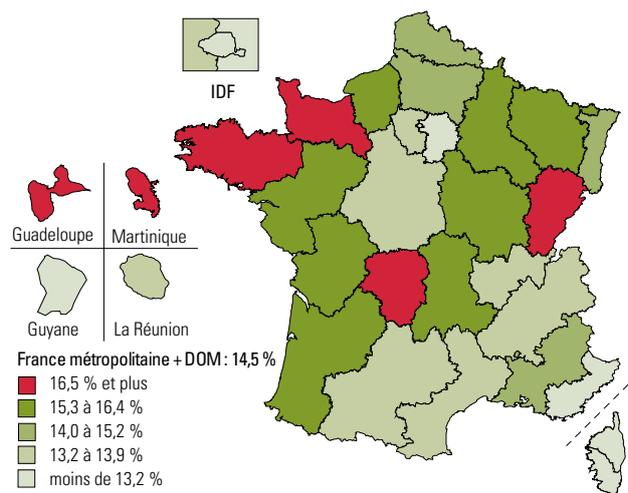
Carte 2 – Baccalauréat général



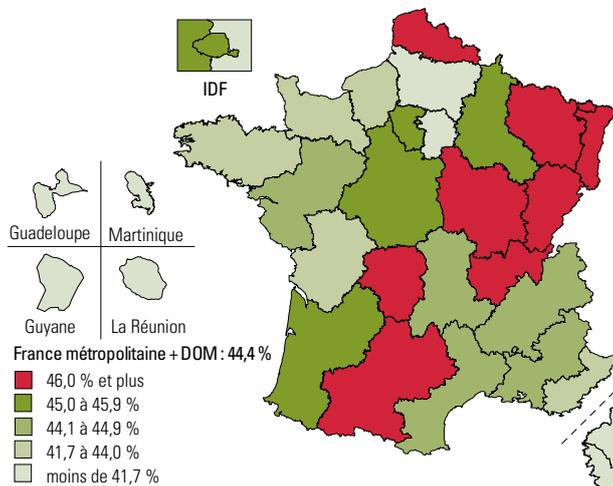
Carte 3 – Baccalauréat technologique



Carte 4 – Baccalauréat professionnel



Carte 5 – Part des bacheliers scientifiques (séries S, STI, STL) parmi les bacheliers généraux et technologiques en 2009



### La dégradation de la conjoncture nationale affecte tous les niveaux de diplôme

La dégradation de la conjoncture économique depuis mi-2008 a eu des répercussions très nettes sur l'emploi à court terme des sortants de lycée. Alors que 58,4 % d'entre eux étaient en emploi en 2007-2008, ils ne sont plus que 48,5 % en 2009-2010. Cette chute de 10 points des taux d'emploi est du même ordre de grandeur pour les diplômés de BTS (passant de 76 % à 66 %), de baccalauréat professionnel (de 66 à 56 %) et de BEP ou CAP (de 49 à 39 %). Cette dégradation affecte davantage le secteur de la production, dont les sortants ont eu plus de difficultés à trouver un emploi en 2009-2010 que ceux du secteur des services (45,8 % contre 50,4 %). La situation était inversée en 2007-2008. Les garçons étant majoritairement présents dans les formations de la production, leur taux d'emploi diminue davantage que celui des filles et atteint le même niveau.

### Une dégradation variable selon les régions

La conjoncture régionale a aussi un impact assez net sur l'insertion des sortants de lycée. Les régions dont les sortants ont les taux d'emploi les plus faibles sont en général celles dans lesquelles le chômage est le plus élevé : Nord – Pas-de-Calais, Picardie, Languedoc-Roussillon et PACA (*indicateur 04*). À l'inverse, à un axe de faible chômage allant de la Bretagne à Rhône-Alpes, comprenant l'Île-de-France et le Limousin, correspondent des taux d'emploi des sortants de lycée plus élevés. Le cas de l'Alsace est particulier puisque malgré un chômage assez faible, le taux d'emploi à court terme des sortants de lycée se situe dans la moyenne (il était parmi les plus élevés en 2001).

Les taux d'emploi élevés de la Bretagne et des Pays de la Loire, qui pourraient provenir d'une plus grande proportion de jeunes diplômés de niveau III, correspondent bien à des taux d'emploi élevés à tous les niveaux de formation, y compris pour les diplômés de BEP ou CAP.

### Situation préoccupante des diplômés de CAP et BEP

La situation de ces jeunes (qui représentent 29 % des sortants de lycée) est préoccupante. Autour d'une moyenne basse de 39 %, on observe des écarts importants : dans les DOM seuls 12 à 22 % sont en emploi, et dans le Nord – Pas-de-Calais, en Picardie et Champagne-Ardenne, ils ne sont qu'environ 30 %. En revanche, en PACA, contrairement à ce que pourrait laisser attendre le taux de chômage, les diplômés de BEP ou CAP trouvent un emploi un peu plus facilement qu'ailleurs (48 % dans l'académie de Nice et 41 % dans celle d'Aix-Marseille).

Les cartes de l'insertion des diplômés de baccalauréat professionnel et de BTS ressemblent beaucoup à la carte du chômage. La région Franche-Comté fait cependant exception : malgré un chômage élevé, l'emploi des BTS reste relativement aisé.

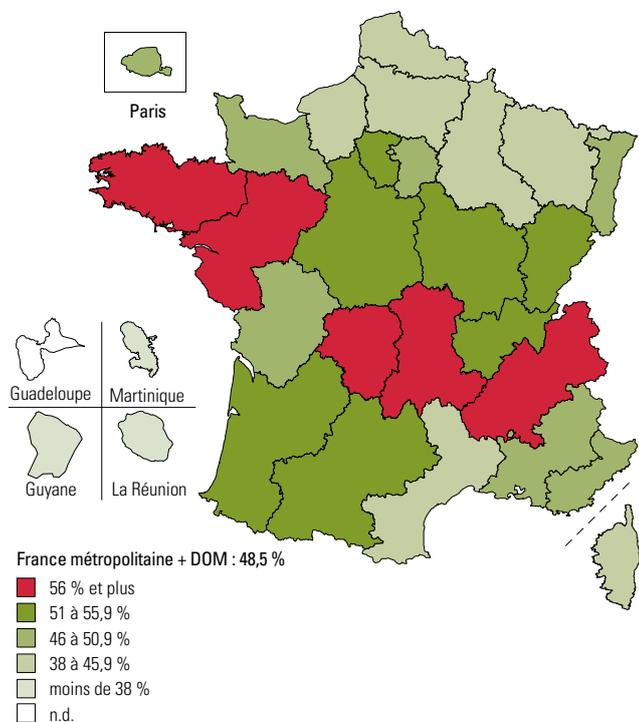
---

L'enquête IVA est réalisée auprès des jeunes sortis des classes technologiques et professionnelles des lycées (enquête IVA) l'année précédente, et renseigne sur leur situation au 1<sup>er</sup> février. Le champ de l'enquête ne porte que sur les années terminales de formation, et ne comprend, chaque année, que la moitié des formations ; deux années ont donc été réunies afin de tenir compte de l'ensemble. Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre de jeunes en emploi et l'ensemble des jeunes n'étant ni en poursuite d'études, ni en apprentissage.

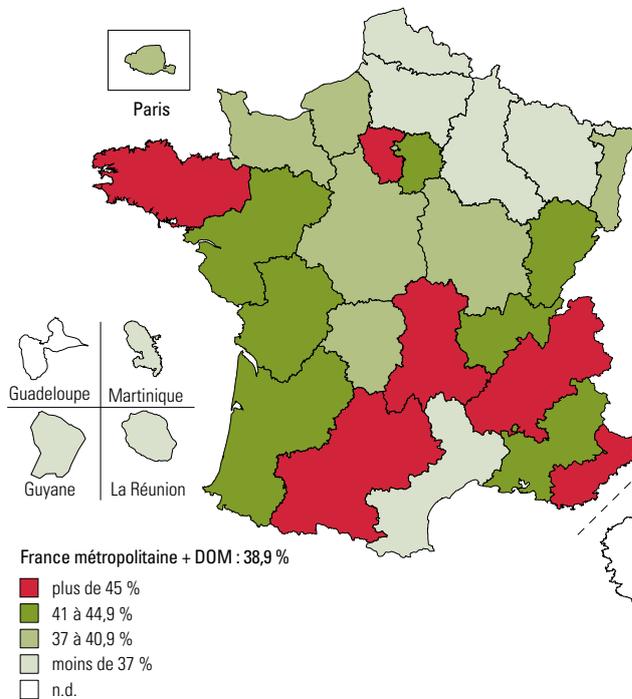
# la situation des jeunes sept mois après leur sortie du lycée

## Taux d'emploi des jeunes lycéens 7 mois après leur sortie en 2009-2010 (%)

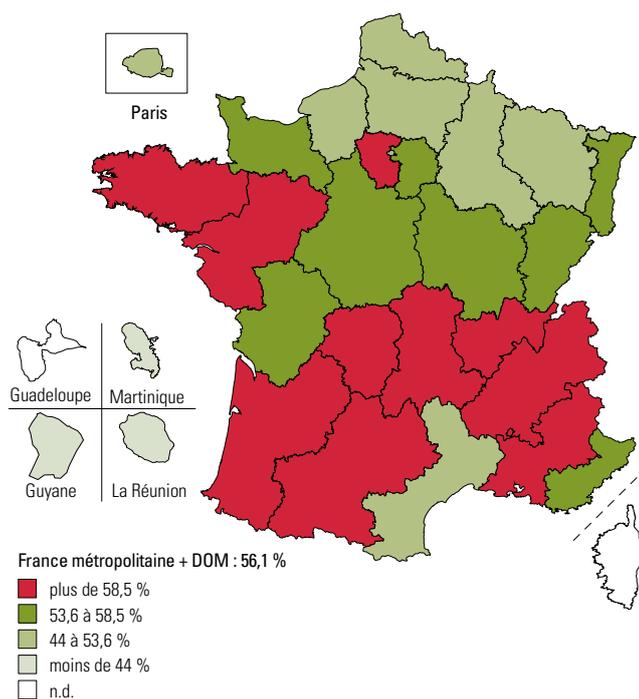
Carte 1 – Ensemble des sortants



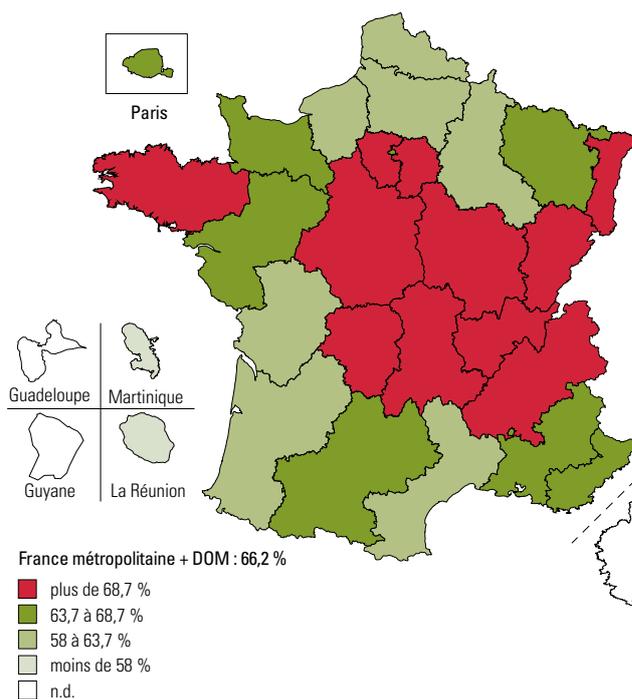
Carte 2 – Diplômés de CAP ou de BEP



Carte 3 – Diplômés de baccalauréat professionnel



Carte 4 – Diplômés de BTS



### Une insertion des apprentis plus difficile en 2009-2010 qu'en 2007-2008

Comme les sortants de lycées, en 2009 et 2010, les sortants d'apprentissage sont affectés par la dégradation de la conjoncture économique intervenue depuis mi-2008. Par rapport à la moyenne de 2007 et 2008, leur taux d'emploi est passé de 72,8 % à 64,4 %. Les diplômés de CAP ou de BEP et de baccalauréat professionnel ont été les plus touchés, leur taux d'emploi a chuté d'environ 10 points pour atteindre respectivement 59,2 % et 73,4 %. Les diplômés de BTS résistent mieux, leur taux d'emploi est passé de 85,6 % à 78,7 %.

Le taux d'emploi des sortants des formations de la production est en 2007-2008, comme en lycée, inférieur à celui des sortants des formations des services.

C'est le contraire en 2009-2010. Les garçons étant majoritaires dans le secteur de la production, leur taux d'emploi devient à peine supérieur à celui des filles, alors que l'écart était proche de 10 points en 2007-2008.

L'insertion à court terme des sortants d'apprentissage reste cependant meilleure que celle des lycéens, puisque leur taux d'emploi est supérieur de 16 points. Plusieurs explications peuvent être avancées : d'une part, ces jeunes sont déjà passés au travers du filtre de l'embauche (ils ont signé un contrat de travail), et d'autre part, leurs années d'apprentissage fonctionnent souvent comme une pré-embauche (la moitié d'entre eux sont embauchés dans l'entreprise avec laquelle ils étaient en apprentissage).

### L'insertion dépend de la situation économique des régions...

La conjoncture régionale peut avoir un impact notable sur l'insertion des apprentis. Les régions, dont les sortants ont les taux d'emploi les plus faibles, sont souvent celles dans lesquelles le chômage est le plus élevé, comme celles de Montpellier ou Nancy-Metz (*indicateur 04*). Mais ce n'est pas vrai partout : par exemple, l'insertion des sortants d'apprentissage dans l'académie de Clermont-Ferrand est assez difficile, alors que le chômage y est assez faible. La Bretagne, les Pays de la Loire, Rhône-Alpes, et l'Ile-de-France présentent à la fois un faible taux de chômage et des taux d'emploi élevés des sortants d'apprentissage. Même si la part du niveau III est importante dans ces régions, ces taux d'emploi élevés s'observent à tous les niveaux de formation (sauf en Ile-de-France où les BTS ne s'insèrent pas mieux qu'ailleurs).

### ... et des diplômes obtenus

Les diplômés de CAP ou de BEP ont le plus de difficultés à trouver un emploi dans le Nord – Pas-de-Calais, en Picardie, en Haute-Normandie, en Lorraine, en Languedoc-Roussillon, et en région PACA. Dans le Nord – Pas-de-Calais, le poids de l'apprentissage dans l'enseignement secondaire professionnel est traditionnellement faible (20 % contre 32 % en moyenne) : la faible insertion ne peut donc être expliquée par une concurrence entre les voies de formation.

Les académies de Nantes, de Grenoble, de Lyon, de Strasbourg et de Versailles sont celles dans lesquelles les diplômés de baccalauréat professionnel trouvent le plus aisément un emploi. À l'inverse, ces diplômés ont une insertion plus difficile dans les académies de Montpellier, de Lille, de Nancy-Metz et de Bordeaux. En Picardie, malgré un taux de chômage élevé, le taux d'emploi des diplômés de BTS est au-dessus de la moyenne.

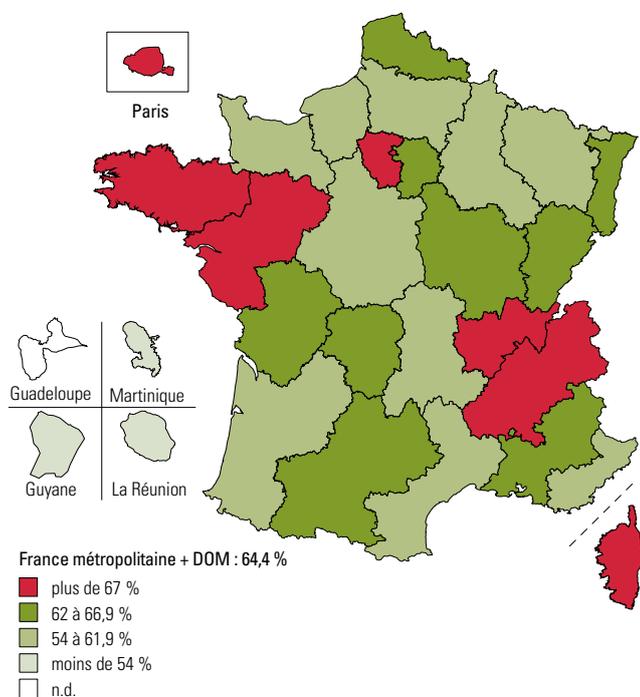
L'enquête IPA (Insertion professionnelle des apprentis) est réalisée auprès des jeunes sortis de CFA ou de section d'apprentissage l'année précédente, et renseigne sur leur situation au 1<sup>er</sup> février. Afin de rendre comparable les résultats avec ceux de l'enquête IVA, deux années d'enquête ont été réunies, et seules les années terminales de formation ont été étudiées ici.

Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre de jeunes en emploi et l'ensemble des jeunes n'étant ni en poursuite d'études, ni en apprentissage.

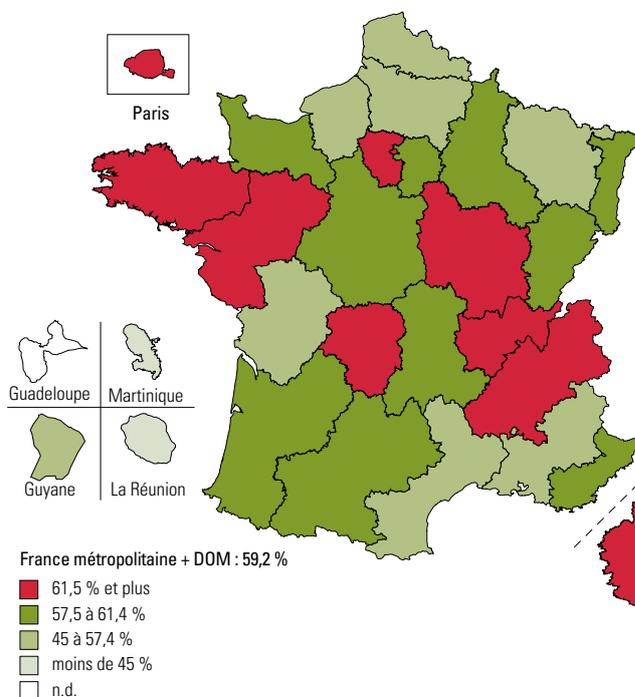
# la situation des jeunes sept mois après leur sortie d'apprentissage

## Taux d'emploi des jeunes apprentis 7 mois après leur sortie (%)

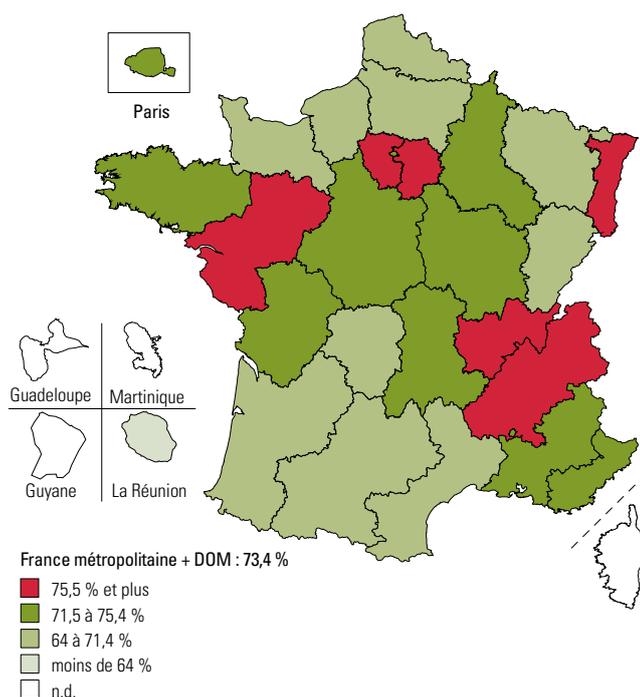
Carte 1 – Ensemble des sortants



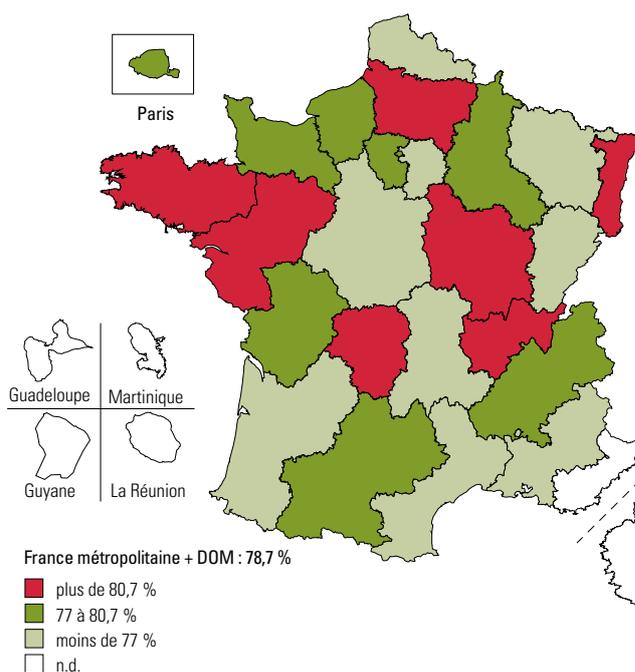
Carte 2 – Diplômés de CAP ou de BEP



Carte 3 – Diplômés de baccalauréat professionnel



Carte 4 – Diplômés de BTS





- **quelles académies se ressemblent  
du point de vue de leur contexte socio-économique ?**

T. de Saint Pol [DEPP]

- **l'évolution de l'insertion professionnelle  
des jeunes dans les régions**

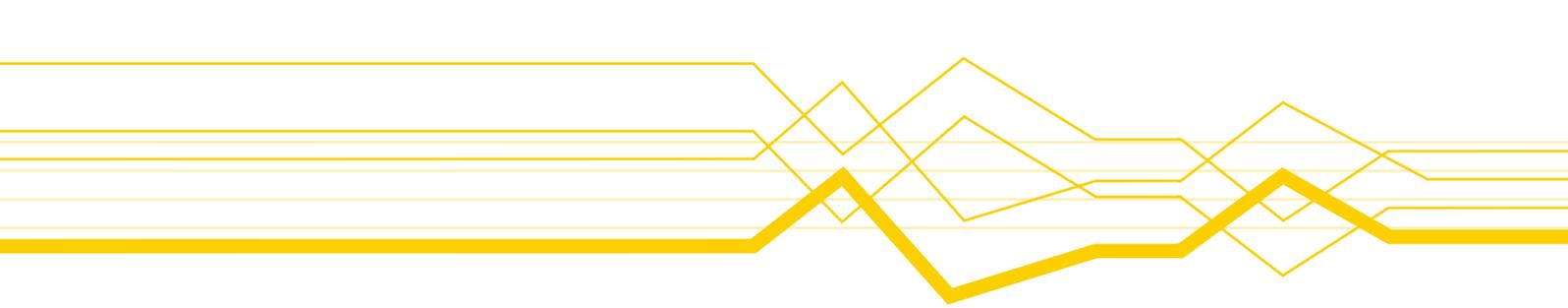
C. Gasquet, P. Arrighi [CEREQ]

- **méthodologies**

- **table des sigles**

- **carte académique et départementale**





La comparaison des parcours scolaires ou des résultats dans les académies ne peut se faire finement sans prendre en compte les particularités socio-économiques de chacune d'entre elles. Mais les indicateurs qu'il est possible de mobiliser sont nombreux et il est difficile de savoir quelles sont les académies comparables du point de vue de leur contexte socio-économique.

Des techniques d'analyse de données ont été mises en œuvre afin de décrire le plus finement possible les ressemblances et les oppositions entre académies (voir méthodologie). Elles visent notamment à sélectionner les indicateurs les plus pertinents et à construire des groupes à la fois les plus différents les uns des autres et les plus homogènes en leur sein. L'ensemble des réponses fournies par les vingt millions de personnes interrogées par l'Insee entre le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et le 31 décembre 2008, lors du recensement de la population, ont été mobilisées afin de construire pour chaque académie des indicateurs de contexte socio-économique très précis. La sélection des indicateurs les plus discriminants nous permet de situer les académies les unes par rapport aux autres et de proposer une typologie des académies en fonction de leur contexte socio-économique en sept grands groupes (tableau).

### **1 – Paris : une académie plus diplômée, avec davantage de personnes vivant seules**

L'académie de Paris est suffisamment singulière du point de vue de son contexte socio-économique pour constituer une classe à elle toute seule. Elle se distingue par la part importante de personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur (51 % des plus de 14 ans, hors élèves et étudiants, contre par exemple 16 % dans l'académie de Reims ou 17 % dans celle d'Amiens). Les cadres et professions intellectuelles supérieures et les professions intermédiaires y sont également en plus grand nombre. Du côté des formes familiales, on y trouve beaucoup plus de ménages composés d'une personne seule (51 % contre 20 % à La Réunion et en Guyane ou 28 % dans l'académie d'Amiens). Enfin, les personnes travaillant dans les services y sont plus nombreuses (79 % des actifs contre 53 % dans l'académie de Besançon par exemple).

### **2 – Versailles et Créteil : des académies plus urbaines, où les jeunes enfants sont plus nombreux**

Les académies de Versailles et de Créteil forment également un groupe homogène à elles seules. Elles se différencient par une population plus jeune. Les moins de 6 ans y sont plus nombreux et, à l'inverse, les personnes ayant au moins 55 ans ne représentent que 21 % de la population dans l'académie de Créteil et 22 % dans celle de Versailles, contre 34 % dans celle de Nice ou 33 % dans celle de Poitiers. Du point de vue du marché du travail, les employés et les personnes travaillant dans les services sont plus nombreux. À l'inverse, elles se distinguent logiquement des autres académies par la faiblesse des personnes travaillant dans le secteur primaire.

### **3 – Les académies méditerranéennes se distinguent notamment par plus de bacheliers et plus de personnes âgées**

Ce groupe est composé de trois académies (Aix-Marseille, Nice et Corse), marquées par une forte proportion de personnes dont le plus haut diplôme est le baccalauréat. Elles représentent 19 % des plus de 14 ans en Corse et 17 % dans l'académie de Nice contre 13 % à Caen et Reims. La part des artisans, commerçants et chefs d'entreprise y est aussi plus élevée. La population de ces académies est aussi plus âgée. Les personnes âgées de 55 ans et plus représentent 29 % des habitants dans l'académie d'Aix-Marseille contre 12 % à Versailles ou à Créteil. Ces trois académies ont un autre point commun : une faible représentation des activités industrielles, et par conséquent, les ouvriers y sont moins nombreux. Du côté des formes familiales, les familles monoparentales et donc les situations les plus précaires y sont surreprésentées. On notera enfin que l'académie de Montpellier, qui se trouve dans le cinquième groupe avec Bordeaux et Toulouse, est toutefois assez proche de ce groupe (graphique).

# quelles académies se ressemblent du point de vue de leur contexte socio-économique ?

## 4 – Des académies plus industrielles, avec davantage de personnes ayant un BEP ou un CAP et plus de couples avec des enfants

Cette classe regroupe sept académies (Strasbourg, Lille, Nancy-Metz, Rouen, Amiens, Grenoble, Lyon). Elle se caractérise par la part plus importante d'ouvriers, et plus largement de personnes travaillant dans l'industrie. Les ouvriers représentent 15 % de la population à Strasbourg et à Besançon, contre 5 % à Paris ou 8 % à Nice. Les agriculteurs, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise y sont en revanche moins nombreux. Du côté des formes familiales, on observe significativement plus de couples avec un ou plusieurs enfants. C'est le cas de 32 % des ménages à Lille ou à Amiens, contre 17 % à Paris ou 23 % à Limoges.

## 5 – Des académies plus rurales, avec plus de retraités et de couples sans enfant

Cette classe rassemble treize académies (Besançon, Bordeaux, Montpellier, Toulouse, Rennes, Clermont-Ferrand, Dijon, Poitiers, Limoges, Caen, Reims, Orléans-Tours et Nantes). La part des personnes travaillant de l'agriculture, la sylviculture ou la pêche y est plus importante qu'ailleurs, comme celle des personnes vivant en dehors d'une unité urbaine. Ainsi, 7 % des personnes actives travaillent dans le secteur primaire à Reims ou à Limoges, contre 2 % dans les académies de Lyon, Strasbourg ou Lille. Les retraités y sont également plus nombreux (29 % à Limoges contre 15 % dans l'académie de Créteil), comme les couples sans enfant (31 % à Poitiers contre 21 % à Créteil). En revanche, les personnes travaillant dans les services y sont sous-représentées.

## 6 – La Guyane : une population jeune avec plus de personnes de nationalité étrangère

Du fait de ses caractéristiques socio-économiques particulières, la Guyane constitue un groupe à elle toute seule. Le nombre de personnes de nationalité étrangère y est beaucoup plus élevé (38 % contre 1 % à la Réunion ou 2 % à la Martinique). La population est, en outre, très jeune : les moins de 6 ans représentent 13 % de la population contre 6 % à la Martinique ou 7 % en Guadeloupe). En revanche, les personnes âgées de 55 ans et plus et les retraités sont beaucoup moins nombreux que dans les autres académies.

## 7 – Les académies d'outre-mer (hors Guyane) : plus de familles monoparentales et de personnes sans diplôme

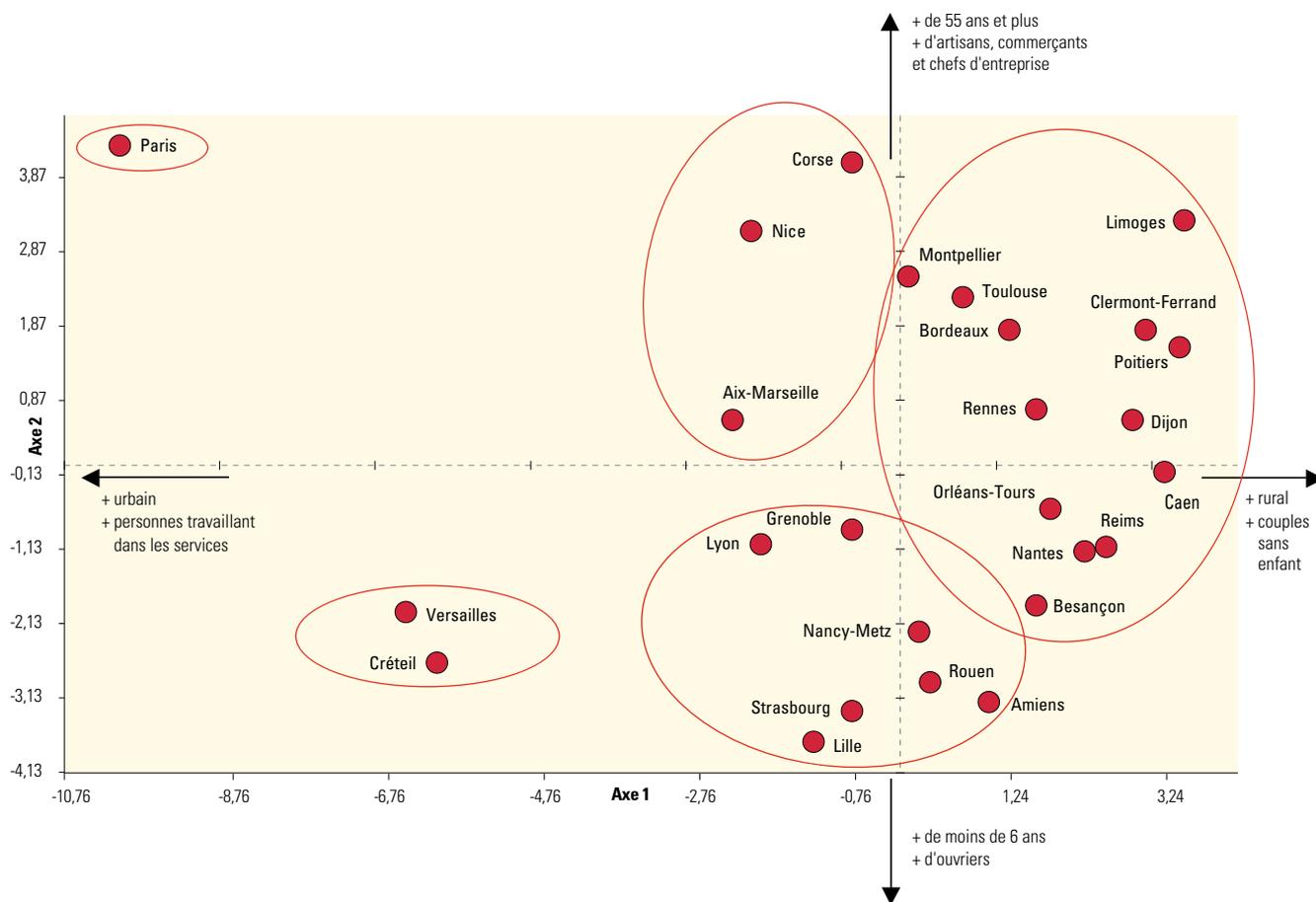
Le dernier groupe est constitué des trois autres académies d'outre-mer (La Réunion, Martinique et Guadeloupe). Elles se caractérisent par le fort taux de familles monoparentales (23 % en Guadeloupe et 24 % en Martinique contre 6 % dans l'académie de Nantes par exemple). On y observe aussi beaucoup plus de personnes sans diplôme : les individus ayant au plus un BEPC représentent 59 % des plus de 14 ans (hors élèves et étudiants) à La Réunion et 55 % en Guadeloupe.

Ces sept groupes ne doivent pas être pris comme des formes figées et immuables, mais plutôt comme des idéaux-types permettant de saisir les contrastes entre académies. Certaines académies se trouvent en effet à la frontière entre deux groupes. C'est le cas de Besançon qui se trouve entre les groupes 4 et 5, Toulouse et de Montpellier entre les groupes 3 et 5. Pour apprécier la situation de chaque académie par rapport aux autres, on se reportera au graphique.

Tableau – Les sept groupes d'académies

1	2	3	4	5	6	7
Paris	Créteil Versailles	Aix-Marseille Nice Corse	Grenoble Lyon Lille Nancy-Metz Rouen Amiens Strasbourg	Besançon Nantes Orléans-Tours Reims Bordeaux Montpellier Toulouse Rennes Caen Dijon Poitiers Clermont-Ferrand Limoges	Guyane	La Réunion Martinique Guadeloupe

Graphique – Typologie des académies métropolitaines selon le contexte socio-économique



## méthodologie

La réalisation de cette typologie s'est effectuée en deux temps. Tout d'abord, nous avons construit un grand nombre d'indicateurs, en exploitant au mieux les données du recensement de la population. Puis, nous avons sélectionné les indicateurs les plus pertinents afin de ne retenir que les plus discriminants pour aboutir à une typologie la plus simple et la plus robuste possible des académies en fonction de leur situation socio-économique.

Parmi les vingt-deux indicateurs retenus, les quatre premiers concernent le niveau de diplôme. Les six suivants portent sur la catégorie socioprofessionnelle<sup>1</sup>. Il s'agit bien sûr d'informations décisives pour comprendre la situation scolaire et mener des politiques éducatives dans les académies. Tous les niveaux, diplôme et toutes les catégories socioprofessionnelles sont pris en compte. En revanche, seuls trois indicateurs relatifs aux secteurs d'activité dans lesquels travaillent les actifs ont été conservés. En effet, la part des personnes travaillant dans les autres secteurs n'intervenait pas ou peu dans les différences entre académies.

Les neuf autres indicateurs apportent des informations plus sociales et démographiques. Les deux premiers sont les parts de personnes qui vivent dans et en dehors d'une unité urbaine, le troisième est le pourcentage de personnes de nationalité étrangère. L'âge de la population est saisi au moyen de deux indicateurs : le pourcentage des moins de 6 ans et celui des 55 ans et plus. Tous ces indicateurs sont évidemment décisifs en termes de mise en œuvre de politiques académiques. Les quatre derniers indicateurs retenus portent sur les compositions familiales (personne seule, couple sans enfant, couple avec enfant, famille monoparentale), qui varient de manière importante d'une académie à l'autre. Les familles représentant un élément essentiel des conditions de vie des élèves, cet indicateur fait sens, lui-aussi, du point de vue des politiques éducatives.

# quelles académies se ressemblent du point de vue de leur contexte socio-économique ?

## Les 22 indicateurs retenus pour l'analyse

- Pourcentage de personnes ayant au plus un BEPC (plus de 14 ans hors élèves et étudiants)
- Pourcentage de personnes ayant un BEP ou un CAP (plus de 14 ans hors élèves et étudiants)
- Pourcentage de personnes avec un baccalauréat (plus de 14 ans hors élèves et étudiants)
- Pourcentage de personnes avec un diplôme de l'enseignement supérieur (plus de 14 ans hors élèves et étudiants)
- Pourcentage d'agriculteurs exploitants
- Pourcentage d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise
- Pourcentage de cadres et professions intellectuelles supérieures et de professions intermédiaires
- Pourcentage d'employés
- Pourcentage d'ouvriers
- Pourcentage de retraités
- Pourcentage de personnes travaillant de l'agriculture, la sylviculture ou la pêche (parmi les personnes en activité)
- Pourcentage de personnes travaillant dans l'industrie (parmi les personnes en activité)
- Pourcentage de personnes travaillant dans les services (parmi les personnes en activité)
- Pourcentage de personnes qui vivent en dehors d'une unité urbaine
- Pourcentage de personnes qui vivent dans une unité urbaine
- Pourcentage de personnes de nationalité étrangère
- Pourcentage des moins de 6 ans
- Pourcentage des 55 ans et plus
- Pourcentage de ménages composés d'une personne seule
- Pourcentage de ménages composés d'un couple sans enfant
- Pourcentage de ménages composés d'un couple avec enfant
- Pourcentage de ménages composés d'une famille monoparentale

Une première analyse exploratoire à l'aide de ces indicateurs fait apparaître les caractéristiques très particulières des académies d'outre-mer. En effet, leur situation est tellement différente que leur prise en compte dans l'analyse rend moins perceptible les disparités entre académies métropolitaines. Il est donc nécessaire de les analyser séparément.

Les vingt-deux indicateurs sont ainsi utilisés comme variables actives d'une analyse en composantes principales (ACP) sur les académies métropolitaines (graphique 1). Le premier axe, c'est-à-dire celui qui représente le mieux les différences entre académies, est marqué par une opposition très nette entre des académies plus urbaines et des académies plus rurales. Le second axe témoigne d'une opposition entre des académies marquées par une surreprésentation des plus âgés et des académies où les enfants de moins de 6 ans sont plus nombreux. Mais il témoigne aussi d'une opposition entre des académies où on observe une surreprésentation des artisans, commerçants et chefs d'entreprise à des académies où les ouvriers sont plus nombreux parmi les actifs. La projection des académies sur le plan constitué par ces deux axes, qui résume au mieux l'information fournie par les indicateurs, permet de mettre en lumière les ressemblances et oppositions entre académies du point de vue de leur contexte socio-économique.

Afin de constituer plus finement des groupes, les vingt-deux indicateurs de contexte socio-économique sont également utilisés comme variables actives d'une classification ascendante hiérarchique (CAH) réalisée sur l'ensemble des vingt-six académies métropolitaines. Une classification ascendante hiérarchique consiste à regrouper une par une les académies (ou groupes d'académies) les plus proches en fonction des indicateurs choisis. Cette analyse a été complétée par une classification sur l'ensemble des trente académies à partir des mêmes indicateurs, sans les variables « urbain » et « rural » n'existant pas pour les académies d'outre-mer. Les groupes constitués dans les deux analyses sont similaires, permettant d'établir la typologie en sept groupes présentée dans cet article.

1. Les cadres et professions intellectuelles supérieures et les professions intermédiaires sont regroupés car leur distinction n'est pas apparue significative dans les différences entre académies



# l'évolution de l'insertion professionnelle des jeunes dans les régions

Contrairement aux jeunes arrivés sur le marché du travail en 1998, qui avaient largement bénéficié d'une embellie économique, ceux arrivés en 2004 sont entrés sur le marché du travail dans un contexte économique très difficile. Entre les deux « Générations »<sup>1</sup> la situation des jeunes sur le marché du travail s'est donc largement dégradée. Pour autant, l'ampleur de la dégradation distingue très nettement les sortants de l'enseignement supérieur des sortants de l'enseignement secondaire. Le taux de chômage moyen observé trois ans après la sortie du système éducatif est passée de 5 % à 7 % pour les premiers et de 13 % à 20 % pour les seconds.

L'accès à l'emploi peut être évalué par la photographie statique qu'en donne un taux de chômage qui rend compte de la proportion des jeunes, qui, bien qu'entrés sur le marché du travail, n'occupent pas d'emploi à un instant donné. Mais, compte tenu de l'importance des mouvements d'entrée et de sortie d'emploi au cours des premières années d'activité, il doit également être apprécié en dynamique en tenant compte du temps passé en emploi et de la durée des emplois occupés. Ainsi, au-delà d'un taux de chômage observé trois ans après la sortie du système éducatif, l'importance des individus qui, au terme de ces trois années sur le marché du travail, sont toujours très éloignés de l'emploi, mérite une attention particulière parce qu'elle préfigure de nombreux problèmes en termes de politiques publiques. Pour approcher cette catégorie de jeunes nous utilisons comme indicateur « la proportion de jeunes ayant travaillé moins de six mois au cours de leurs trois premières années d'activité ».

Tableau 1 – Évolution des conditions d'accès à l'emploi dans les régions entre la *Génération 1998* et la *Génération 2004* pour les sortants de l'enseignement secondaire

		Taux de chômage			Proportion de jeunes éloignés de l'emploi		
		En 2001, de la Génération 1998 (%)	En 2007, de la Génération 2004 (%)	Évolution de 2001 à 2007 (points)	Parmi la Génération 1998 (%)	Parmi la Génération 2004 (%)	Évolution Génération 1998/2004 (points)
Aggravation du taux de chômage et de la proportion de jeunes très éloignés de l'emploi	Alsace	9,3	17,6	8,3	7,7	12,4	4,7
	Auvergne	13,2	16,2	3,0	11,9	14,5	2,6
	Centre	12,7	20,2	7,5	8,6	11,0	2,4
	Haute-Normandie	17,3	21,8	4,5	13,0	19,1	6,1
	Ile-de-France	13,9	21,8	7,9	11,3	16,8	5,5
	Lorraine	12,0	22,1	10,1	9,2	17,7	8,5
	Nord – Pas-de-Calais	20,8	31,3	10,5	20,3	24,5	4,2
Picardie	17,7	24,0	6,3	15,7	18,3	2,6	
Aggravation du taux de chômage sans incidence notable sur la proportion de jeunes très éloignés de l'emploi	Aquitaine	13,7	16,5	2,8	10,9	12,1	1,2
	Basse-Normandie	11,7	16,7	5,1	11,1	13,3	2,2
	Bourgogne	10,7	17,7	7,0	10,8	12,4	1,6
	Bretagne	10,1	13,6	3,5	7,0	7,0	0,0
	Limousin	11,9	17,4	5,5	10,5	11,1	0,6
	Pays-de-la-Loire	9,4	14,8	5,4	6,4	7,9	1,5
Rhône-Alpes	10,9	14,7	3,8	8,7	9,1	0,4	
Augmentation du taux de chômage mais réduction de la proportion de jeunes très éloignés de l'emploi	Champagne-Ardenne	15,4	19,9	4,5	16,6	14,9	-1,7
	Franche-Comté	10,6	19,1	8,5	13,3	12,5	-0,8
	Languedoc-Roussillon	21,4	24,5	3,1	19,9	16,4	-3,5
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	19,9	22,4	2,5	18,9	15,1	-3,8
Stabilité relative de l'accès à l'emploi	Midi-Pyrénées	14,4	15,3	0,9	12,1	11,6	-0,5
	Poitou-Charentes	20,6	19,9	-0,7	14,6	13,2	-1,4

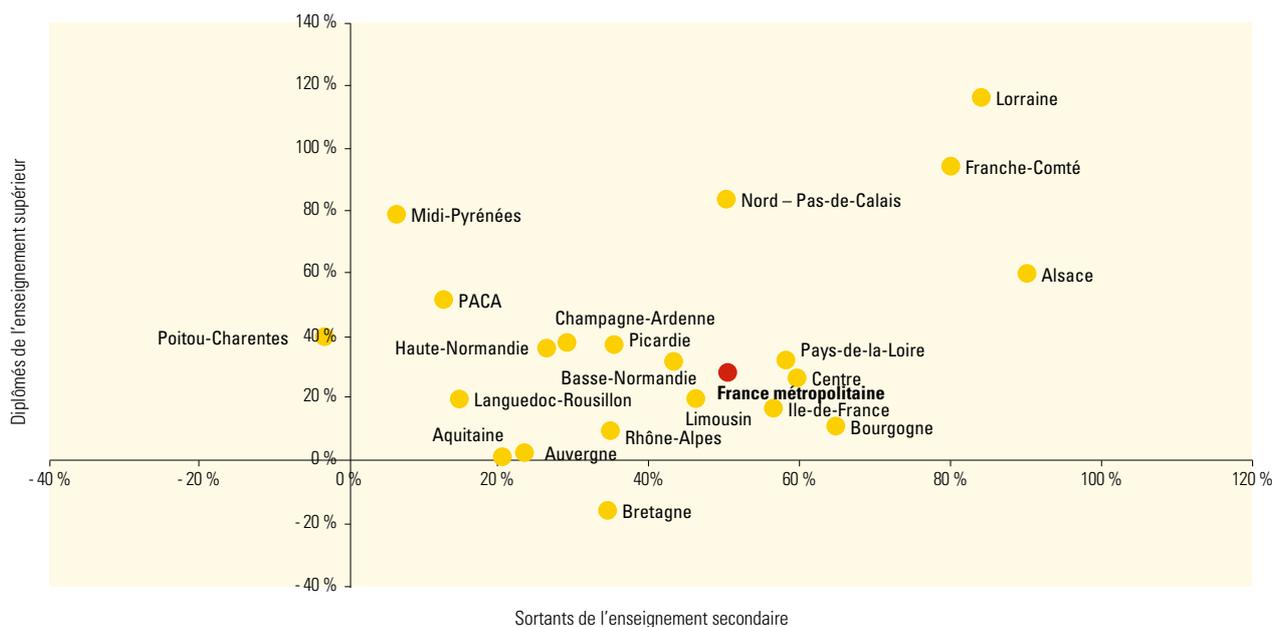
Source : Céreq – Enquêtes Génération – base GSE.

1. Les observations reposent sur les données des enquêtes *Génération* du Céreq, enquêtes auprès de jeunes sortant une année donnée du système éducatif, quel que soit le niveau de formation atteint. Plus précisément sont ici utilisées les enquêtes *Génération 1998*, permettant de reconstituer les trois premières années de vie active des jeunes arrivés sur le marché du travail en 1998 et *Génération 2004*, permettant d'observer les trois premières années de vie active des sortants de 2004. Par facilité, on parle de ces sortants en les qualifiant de « Génération 1998 » et de « Génération 2004 ».

Concernant les sortants du secondaire, l'aggravation du taux de chômage s'observe dans toutes les régions à l'exception de Midi-Pyrénées et de Poitou-Charentes. L'ampleur de la dégradation varie cependant. Elle peut être limitée : c'est le cas de la Bretagne et des Pays de la Loire, régions où le taux de chômage était relativement peu élevé pour la *Génération 1998* ; c'est également le cas dans des régions où ce taux était au contraire très élevé, comme en PACA et Languedoc-Roussillon. La dégradation peut aussi être très importante comme en Alsace, Lorraine et Franche-Comté, où les sortants du secondaire semblaient auparavant avoir moins de difficulté d'accès à l'emploi, mais aussi dans le Nord – Pas-de-Calais où le taux de chômage qui était de 21 % pour les sortants de 1998, atteint 31 % pour la *Génération 2004*. Si toutes les régions sont marquées par une augmentation du taux de chômage des sortants du secondaire, la proportion de jeunes très éloignés de l'emploi ne s'aggrave pas systématiquement. Au niveau national, elle augmente de deux points, passant de 12 à 14 % des sortants. Dans cinq régions particulièrement touchées par ce phénomène – Franche-Comté, Poitou-Charentes, Champagne-Ardenne, PACA et Languedoc-Roussillon – cette proportion de jeunes très éloignés de l'emploi s'est même réduite. En revanche, la situation continue de se dégrader fortement dans le Nord – Pas-de-Calais, où cette proportion de jeunes ayant travaillé moins de six mois en trois ans avoisine désormais le quart des sortants de l'enseignement secondaire. Elle se dégrade également en Ile-de-France, en Alsace, en Haute-Normandie et en Lorraine.

L'accès à l'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur est beaucoup moins sensible à la conjoncture que celui des sortants de l'enseignement secondaire (*voir graphique*). De plus, aucune liaison simple ne peut être établie entre l'insertion des premiers et celle des seconds. Si certaines régions cumulent à la fois une forte dégradation du taux de chômage des sortants du secondaire et des diplômés du supérieur (Lorraine, Franche-Comté, Nord – Pas-de-Calais et Alsace), d'autres régions rencontrent une relative stabilité des conditions d'accès à l'emploi pour les deux populations (Languedoc-Roussillon, Aquitaine et Auvergne), mais la plupart des régions connaissent des évolutions divergentes pour les sortants du secondaire et les diplômés du supérieur. Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes et PACA combinent une très faible dégradation du taux de chômage des sortants du secondaire à une forte dégradation pour les diplômés du supérieur, tandis que l'Ile-de-France, le Limousin et la Bourgogne connaissent, à l'inverse, une forte augmentation du taux de chômage des sortants de l'enseignement secondaire et une moindre aggravation pour les diplômés du supérieur.

### Évolution du taux de chômage entre l'enquête Génération 98 et l'enquête Génération 2004



*Note de lecture : en Lorraine, le taux de chômage des diplômés du supérieur après trois années sur le marché du travail a augmenté de 117 % entre ceux sortis en 1998 et ceux sortis en 2004. Pour les sortants du secondaire, l'augmentation est de 84 %.*

# l'évolution de l'insertion professionnelle des jeunes dans les régions

L'appréciation des conditions d'insertion professionnelle des jeunes passe par la question de leur accès à l'emploi mais également par l'observation des emplois qu'ils obtiennent. Il apparaît ainsi que la dégradation de la conjoncture affecte beaucoup moins les conditions d'emploi des sortants de l'enseignement secondaire que leur accès à l'emploi. Trois ans après la sortie du système éducatif, la proportion de jeunes en emploi à durée indéterminée<sup>2</sup> (EDI) ne perd qu'un point, passant de 59 % pour les sortants du secondaire en 1998 à 58 % pour ceux sortis en 2004. La part des emplois à temps partiel s'accroît, elle, plus significativement, passant de 14 % à 17 %.

Dans la plupart des régions, l'augmentation du taux de chômage s'accompagne d'une élévation des emplois à temps partiels. Mais le lien n'est pas systématique. Par exemple, la part des emplois à temps partiel augmente en Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes où le taux de chômage des jeunes sortis du secondaire évolue peu entre les deux générations.

Le lien entre l'évolution du taux de chômage et celle de la part des emplois en EDI est moins évident. Dans neuf régions la proportion de jeunes en EDI s'est accrue entre les sortants du secondaire de la Génération 1998 et ceux de la *Génération 2004*, alors que le taux de chômage a progressé (Centre, Haute-Normandie, Aquitaine, Bourgogne, Pays de la Loire, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, PACA et Midi-Pyrénées).

**Tableau 2 – Évolution des conditions d'emploi dans les régions entre la *Génération 1998* et la *Génération 2004* pour les sortants de l'enseignement secondaire**

		Part des jeunes en EDI			Part des jeunes en temps partiel		
		parmi la Génération 1998 en emploi en 2001	parmi la Génération 2004 en emploi en 2007	Évolution 2007/2001	parmi la Génération 1998 en emploi en 2001	parmi la Génération 2004 en emploi en 2007	Évolution 2007/2001
Aggravation du taux de chômage et de la proportion de jeunes très éloignés de l'emploi	Alsace	64,9	60,2	-4,7	19,7	18,7	-1,0
	Auvergne	63,4	57,4	-6,0	24,5	17,5	-7,0
	Centre	58,8	60,4	1,6	10,3	14,7	4,4
	Haute-Normandie	51,5	55,6	4,1	11,0	19,1	8,1
	Ile-de-France	63,7	62,0	-1,7	15,9	17,6	1,7
	Lorraine	60,7	59,3	-1,4	11,9	14,9	3,0
	Nord-Pas-de-Calais	55,1	50,2	-4,9	17,5	16,2	-1,3
Aggravation du taux de chômage sans incidence notable sur la proportion de jeunes très éloignés de l'emploi	Picardie	53,5	53,2	-0,3	14,3	17,5	3,2
	Aquitaine	57,3	59,1	1,8	8,8	13,2	4,4
	Basse-Normandie	57,6	54,2	-3,4	13,5	14,0	0,5
	Bourgogne	54,3	58,4	4,1	11,8	18,2	6,4
	Bretagne	60,3	56,4	-3,9	15,9	15,9	0,0
	Limousin	63,3	59,3	-4,0	14,5	14,3	-0,2
	Pays-de-la-Loire	57,1	58,5	1,4	11,8	16,2	4,4
Augmentation du taux de chômage mais réduction de la proportion de jeunes très éloignés de l'emploi	Rhône-Alpes	62,9	59,0	-3,9	15,9	16,1	0,2
	Champagne-Ardenne	60,7	59,0	-1,7	11,1	13,3	2,2
	Franche-Comté	57,7	58,8	1,1	14,0	17,4	3,4
	Languedoc-Roussillon	53,4	55,7	2,3	16,9	22,9	6,0
Stabilité relative de l'accès à l'emploi	Provence-Alpes-Côte d'Azur	55,6	60,9	5,3	13,0	21,9	8,9
	Midi-Pyrénées	55,6	62,2	5,6	12,5	24,6	12,1
	Poitou-Charentes	56,0	54,9	-1,1	22,7	25,7	3,0

2. Les emplois à durée indéterminée (EDI) regroupent les contrats de travail à durée indéterminée, les emplois de fonctionnaire et les individus à leur compte ou non salariés.



Pour les sortants de l'enseignement supérieur l'accroissement des tensions sur le marché du travail a eu peu de conséquences sur l'importance des EDI mais nettement plus sur les emplois à temps partiel. La proportion des diplômés du supérieur occupant de tels emplois passe de 8 % à 10 % entre les deux *Génération*s. Cette progression n'est pas partagée par l'ensemble des régions. Ainsi, pour les régions Limousin, Pays de la Loire, Franche-Comté, Haute-Normandie, Basse-Normandie, Alsace et Lorraine, l'augmentation des emplois à temps partiel ne concerne que les sortants de l'enseignement secondaire. À l'inverse, pour les régions Centre, Rhône-Alpes, Aquitaine et Poitou-Charentes, seuls les diplômés du supérieur sont affectés par une hausse des emplois à temps partiel.

Au final, entre les deux « générations » 1998 et 2004, six groupes de régions ont partagé certaines évolutions (voir encadré méthodologique).

– **En Aquitaine, en Bretagne, dans la région Poitou-Charentes et en Rhône-Alpes** les créations d'emploi, sans être exceptionnelles, sont restées dynamiques sur la période, le taux de chômage régional est d'ailleurs parmi les plus faibles en 2007. Ces régions se singularisent par un dynamisme persistant des opportunités offertes aux sortants diplômés de leur système d'enseignement supérieur. Le taux de chômage des diplômés du supérieur baisse même en Aquitaine, en Rhône-Alpes, et en Bretagne.

– **L'Ile-de-France, la Bourgogne, la Haute-Normandie, les Pays de la Loire et la Picardie** partagent un phénomène commun : l'explosion des emplois à temps partiels pour les sortants du secondaire. Si ces emplois étaient plutôt moins fréquents qu'ailleurs pour la *Génération 1998* dans les cinq régions, ils deviennent, pour la *Génération 2004*, plus élevés qu'en moyenne en Haute-Normandie, en Picardie et en Ile-de-France. Ces régions connaissent, par ailleurs, des évolutions divergentes de leurs marchés du travail, tant en termes de taux de chômage que de créations d'emplois.

– **En Languedoc-Roussillon, en Midi-Pyrénées et en PACA**, la situation des sortants de l'enseignement secondaire s'améliore : la hausse du taux de chômage des sortants du secondaire y est faible, mais, à l'exception de Midi-Pyrénées, ce taux y était particulièrement élevé pour la *Génération 1998*. Mais, surtout, la proportion parmi les sortants du secondaire de jeunes marginalisés a baissé entre les deux *Génération*s et la qualité des emplois s'améliore comme en témoigne l'augmentation de la part des jeunes sortis du secondaire occupant trois ans plus tard un EDI. L'influence du contexte régional de l'emploi est ici très nette : les créations d'emploi sont très dynamiques et la population active progresse plus qu'en moyenne métropolitaine.

– **L'Auvergne et le Limousin** se distinguent par l'évolution paradoxale des EDI pour les diplômés du supérieur dont la part augmente dans un contexte généralisé de baisse de ces emplois. Néanmoins, cette évolution relève plus d'un rattrapage puisque la proportion de diplômés du supérieur en EDI avoisine la valeur moyenne pour la *Génération 2004*. Peut-être faut-il y voir un effet de la disparition des emplois jeunes. Dans ces deux régions, le taux de chômage régional reste faible en dépit de la faiblesse des créations d'emploi.

– **L'Alsace, la Lorraine et la Franche-Comté** connaissent une forte dégradation des conditions d'insertion professionnelle des jeunes, qu'ils sortent du secondaire ou qu'ils soient diplômés de l'enseignement supérieur. Pour les sortants du secondaire, l'augmentation importante du taux de chômage (plus de 80 %) s'accompagne d'un accroissement très significatif de la part des jeunes très éloignés de l'emploi. Les diplômés de l'enseignement supérieur ne sont pas épargnés : leur taux de chômage progresse de façon importante, notamment parce qu'ils connaissaient en 1998 une situation très favorable. Cela traduit cependant une dégradation très nette du marché du travail dans ces régions, où le taux de chômage régional connaît l'augmentation la plus marquée, et/ou les emplois progressent très faiblement (quand ils ne reculent pas comme en Lorraine). En conséquence, en Alsace et en Franche-Comté, la part du chômage de longue durée s'accroît très significativement.

# l'évolution de l'insertion professionnelle des jeunes dans les régions

– **La Basse-Normandie, la région Centre, le Nord – Pas-de-Calais et Champagne-Ardenne** partagent une très faible progression de l'emploi régional et de la population active. Au-delà de la dégradation des conditions d'insertion des sortants du secondaire, plus ou moins généralisée dans l'ensemble des territoires, ces régions présentent comme caractéristique commune une certaine détérioration de l'insertion des diplômés du supérieur, notamment du point de vue de la qualité des emplois occupés. Le taux d'emploi à durée indéterminée diminue tandis que la part des emplois à temps partiels augmente, de même que la proportion de diplômés du supérieur ayant travaillé moins de six mois.

Cette analyse montre que, si l'évolution des conditions d'insertion des jeunes sortis du secondaire est largement influencée par l'évolution générale de la situation du marché du travail régional, c'est nettement moins vrai pour les diplômés du supérieur. Il se confirme ainsi que leur plus grande mobilité géographique au cours et à l'issue de leurs études leur permet d'être moins impactés par l'évolution des marchés régionaux du travail.

Une récente observation mérite d'être soulignée : le lien entre la dégradation du taux de chômage des sortants du secondaire et l'augmentation de la part des jeunes très éloignés de l'emploi. Nous avons constaté que la dégradation des conditions d'insertion des sortants du secondaire pouvait se traduire dans certaines régions par une augmentation de leur taux de chômage mais pas nécessairement par une plus grande proportion de jeunes très éloignés de l'emploi. On peut faire l'hypothèse que ces évolutions sont en partie le résultat de politiques « éducatives ».

## méthodologie

Le regroupement des régions en six groupes présentant des évolutions communes est issu d'une classification ascendante hiérarchique. Compte tenu de l'importance avérée du contexte général du marché du travail régional et de son évolution, cette classification repose d'une part, sur des variables relatives à l'évolution des conditions d'insertion des jeunes, et d'autre part, sur des variables relatives à l'évolution général du marché local du travail.

Sont ainsi pris en compte d'une part :

- l'évolution du taux de chômage régional,
- l'évolution du nombre d'emploi dans la région,
- l'évolution de la population active régionale,
- l'évolution de la part du chômage de longue durée dans les demandes d'emploi en fin de mois.

Et, d'autre part, les taux de croissance des dimensions suivantes entre les *Génération 1998 et 2004*, respectivement pour les sortants du secondaire et les diplômés du supérieur :

- le taux de chômage,
- la proportion de jeunes ayant travaillé moins de six mois sur les trois années,
- la part des EDI parmi les jeunes en emploi après trois années,
- la part des temps partiels parmi les jeunes en emploi après trois années,
- la proportion de jeunes ne résidant plus dans leur région de fin d'études, trois ans après leur sortie.



## Indicateurs relatifs aux dépenses

– **Principes** : les dépenses et leur répartition par niveau sont calculées en cohérence avec les principes mis en œuvre pour le compte de l'éducation

Le compte de l'éducation est un compte satellite de la comptabilité nationale. Il a pour but de rassembler l'ensemble des flux financiers intervenant dans le domaine de l'éducation afin d'évaluer ce que coûte l'éducation à l'ensemble de la collectivité nationale, d'étudier son financement, de déterminer les coûts des différents niveaux d'enseignements, des différentes activités et d'évaluer les dépenses par nature.

Le compte de l'éducation a connu deux évolutions importantes. En 1999, la rénovation a porté principalement sur trois changements avec l'intégration des DOM, une nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels et une réévaluation des dépenses des ménages.

À partir de 2006, la loi organique relative aux Lois de finances (LOLF) a mis en place un nouveau cadre comptable pour les dépenses et recettes de l'État. Dans ce cadre, les répercussions pour le compte de l'éducation se sont traduites par une meilleure évaluation des charges sociales affectées aux rémunérations des agents de l'État. Spécifiquement sur l'enseignement supérieur, le nouveau périmètre de dépenses comprend maintenant la totalité des actions 6 à 12 relatives à la recherche universitaire du programme 150 Recherche et enseignement supérieur (exclues jusqu'alors pour leurs parts fonctionnement et investissement).

– **Dépenses moyennes** : la dépense moyenne du MENJVA-MESR par élève pour l'année « n » est calculée en rapportant la totalité des dépenses de ces ministères ventilés par niveau dans chacune des régions, aux effectifs d'élèves (du secteur public et privé subventionné) de l'année civile « n » calculés en prenant deux tiers des effectifs de l'année scolaire « n-1 » et un tiers de l'année scolaire « n ». En 2008, on prend 2/3 des effectifs de la rentrée scolaire 2007 et 1/3 de la rentrée scolaire 2008. De même, la dépense moyenne par collégien ou lycéen, respectivement, des départements et des régions, est calculée en rapportant leurs dépenses totales dans le domaine de l'éducation pour chacun des niveaux considérés aux effectifs d'élèves de l'année considérée (il s'agit des mêmes effectifs que ceux utilisés pour les ratios relatifs aux dépenses du MENJVA). Les données relatives aux dépenses sont extraites des comptes administratifs des collectivités. Les dépenses moyennes de l'année 2001 ont été calculées au prix de 2008 afin de neutraliser l'effet lié à la hausse des prix. Ce calcul a été effectué à partir de l'évolution du prix du PIB.

– **Les dépenses cumulées d'investissement dans les collectivités territoriales** : ces dépenses, cumulées sur les années 2001 à 2008, comprennent la construction de nouveaux établissements, de nouveaux bâtiments, la rénovation de bâtiments existants, mais aussi la mise en place de matériels lourds amortissables. Elles ont ensuite été rapportées à la moyenne des effectifs des années 2001 et 2008.

Les dépenses d'investissement des régions du Languedoc-Roussillon, du Limousin et de la Guyane, non disponibles pour l'année 2006, ont été redressées (par la moyenne de leurs dépenses sur les sept années disponibles). Pour la région de la Corse, les données sont manquantes sur toute la période 2001-2008.

– **Le transfert des personnels TOS de l'éducation nationale vers les régions et départements** : dans le cadre de l'acte II de la décentralisation, la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 a procédé à de nouveaux transferts de compétences et de moyens de l'État vers les collectivités territoriales. Ces transferts concernent notamment 90 000 personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS) de l'éducation nationale.

Alors que les agents chargés de l'entretien des écoles primaires font partie du personnel communal depuis longtemps, le transfert des personnels TOS vient compléter le transfert aux régions et aux départements de la responsabilité de construction, d'équipement et de fonctionnement du matériel des lycées et des collèges, datant de la première vague de décentralisation de 1983.

Le financement de ces nouveaux transferts de compétence a été assuré par des taxes affectées déjà existantes (la TIP, taxe intérieure sur les produits pétroliers, et la TSCA, taxe spéciale sur les contrats d'assurance). Ce transfert des personnels TOS s'est opéré progressivement entre le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et la fin 2009. L'éducation nationale a conservé la tutelle d'environ 1 250 TOS affectés dans les communautés d'outre-mer (COM) et qui n'ont pas vocation à être « décentralisés ».

## ■ Enquête sur le parc immobilier

– **Source** : l'enquête sur le parc immobilier et les capacités d'accueil des établissements publics du second degré (EPI), sous la responsabilité du ministère de l'éducation nationale, est adressée chaque année aux établissements. L'année scolaire 2009-2010 a été comparée à l'année scolaire 2000-2001, première année où les données ont été publiées pour les quatre académies des DOM.

Les 7 298 ensembles immobiliers du second degré public, recensés au cours de l'année scolaire 2009-2010 en France métropolitaine et dans les DOM, comprennent les collèges, les lycées et les cités scolaires (au nombre de 486 dont seulement 4 collèges sont sièges de cités scolaires).

– **Ensemble immobilier** : l'unité d'observation de l'enquête « Parc immobilier » n'est pas l'établissement mais l'ensemble immobilier. Les bâtiments et terrains d'un établissement fonctionnant seul constituent un ensemble immobilier. Mais celui-ci peut être constitué de deux ou plusieurs établissements juridiquement autonomes utilisant certains locaux en commun. Il s'agit alors d'une cité scolaire.

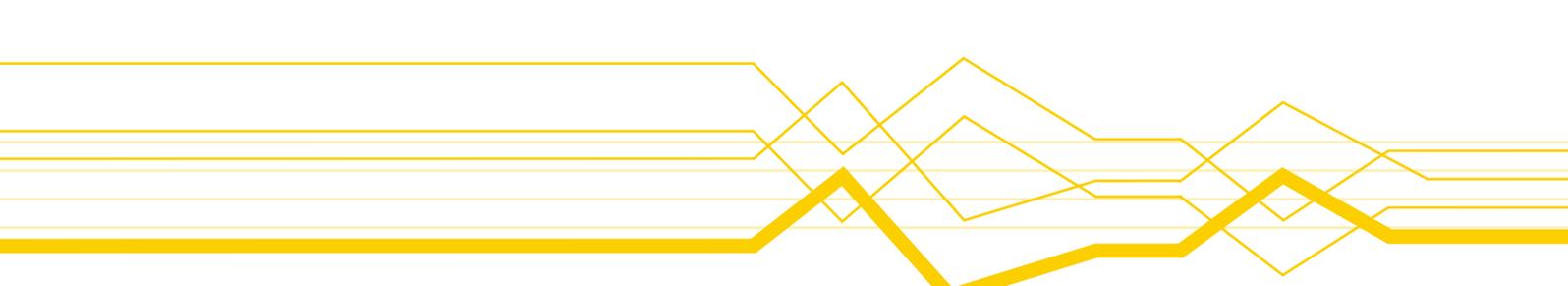
Théoriquement, toutes les annexes d'un établissement sont rattachées à l'ensemble immobilier de l'établissement principal, mais dans quelques rares cas, des annexes « géographiques », situées dans une autre commune que leur établissement de rattachement, peuvent être considérées comme des ensembles immobiliers à part entière.

– **Capacité d'accueil pour l'enseignement** : c'est le nombre maximum d'élèves que le chef d'établissement pense pouvoir accueillir en sauvegardant de bonnes conditions de fonctionnement. Pour estimer cette capacité, en partie bien sûr subjective, le chef d'établissement doit prendre en compte la diversité des formations proposées, les normes pédagogiques en vigueur, les contraintes de salles, les horaires d'ouverture de l'établissement et ceux des transports scolaires, les normes de sécurité etc. Cette capacité peut donc varier dans le temps sans que les locaux soient modifiés.

La capacité d'accueil peut être inférieure au nombre d'élèves scolarisés et traduit alors l'impression que l'établissement fonctionne dans de mauvaises conditions, en surcapacité. Quand elle est supérieure aux effectifs d'élèves, le chef d'établissement estime pouvoir accueillir un nombre d'élèves plus important.

Le taux moyen d'occupation est calculé en rapportant à cette capacité déclarée les effectifs d'élèves effectivement scolarisés dans l'établissement à la rentrée.

– **Internat** : il s'agit des internats fonctionnant dans l'établissement sous la responsabilité du chef d'établissement. Un établissement sans internat peut néanmoins accueillir des internes qui sont alors hébergés dans un autre établissement. De même un établissement doté d'un internat peut ne pas loger tous ses internes (par exemple cas des internats non mixtes).



## La proportion de bacheliers dans une génération

– **Définition.** Calculée pour une année donnée, il s’agit de la proportion de bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés cette année. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge. Les calculs utilisent les séries démographiques de l’INSEE qui intègrent les résultats des enquêtes annuelles du recensement (mises en place en 2004).

– **Proportions académiques.** Pour leur calcul, on rapporte habituellement les candidats scolarisés dans une académie aux jeunes résidant dans cette académie (données du recensement). Ce mode de calcul, retenu dans l’indicateur 31, introduit un biais pour les académies qui accueillent beaucoup de candidats résidant dans une autre académie, ou inversement, ce qui est le cas notamment pour les académies d’Ile-de-France. Mais il est généralement retenu en l’absence de données fiables sur le lieu de résidence des parents. De plus, il est cohérent avec l’indicateur 24 sur l’accès au niveau IV (en classes terminales), seulement calculable selon le lieu de scolarisation des élèves.

On peut aussi procéder autrement, en rapportant les bacheliers résidant dans une académie aux jeunes résidant dans cette même académie (ce qui est fait pour l’indicateur 29 qui compare les proportions de bacheliers et bacheliers). Toutefois, les données sur l’académie de résidence des candidats sont moins fiables que celles sur l’académie de scolarisation. (lorsque le département de résidence du candidat n’est pas déclaré, il est redressé automatiquement par le département de scolarisation).

---

### Pour en savoir plus

- Note d’Information n° 10.06 (baccalauréat, résultats définitifs), MENJVA-DEPP.
- Tableaux statistiques, n° 7 100 (général), 7 101 (technologique), 7 102 (professionnel), MENJVA-DEPP.

# table des sigles

## A

**ATSS** (*Personnels*) Administratifs, techniques, sociaux et de santé

## B

**BEP** Brevet d'études professionnelles

**BIT** Bureau international du travail

**BTS** Brevet de technicien supérieur

## C

**CAP** Certificat d'aptitude professionnelle

**CEREQ** Centre d'études et de recherches sur les qualifications

**CFA** Centre de formation d'apprentis

**CIPAL** Classe d'initiation préprofessionnelle en alternance

**CLIS** Classe pour l'inclusion scolaire

**CNAF** Caisse nationale d'allocations familiales

**CPGE** Classe préparatoire aux grandes écoles

## D

**DARES** Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (*ministère du travail, de l'emploi et de la santé*)

**DEPP** Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

**DGESCO** Direction générale de l'enseignement scolaire

**DOM** Départements d'outre-mer

## E

**EREA** Établissement régional d'enseignement adapté

## I

**INSEE** Institut national de la statistique et des études économiques

**IPA** Insertion professionnelle des apprentis

**IUFM** Institut universitaire de formation des maîtres

**IUT** Institut universitaire de technologie

**IVA** Insertion dans la vie active

## L

**LEGT** Lycée d'enseignement général et technologique

**LP** Lycée professionnel (*ex LEP, ex CET*)

## M

**MENJVA** Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative

**MESR** Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

## P

**PATE** Personnel administratif, technique et d'encadrement

**PIB** Produit intérieur brut

## R

**RMI** Revenu minimum d'insertion

**RSA** Revenu de solidarité active

## S

**SEGPA** Section d'enseignement général et professionnel adapté

**SMIC** Salaire minimum interprofessionnel de croissance

**STI** Sciences et technologies industrielles

**STL** Sciences et techniques de laboratoire

**STS** Section de techniciens supérieurs



thématique

Système éducatif français

titre du document

Géographie de l'École

éditeur

DEPP / Département de la valorisation et de l'édition

date de parution

Mai 2011

périodicité

Bisannuelle

pour plus d'information

[www.education.fr](http://www.education.fr)



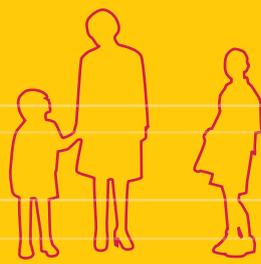
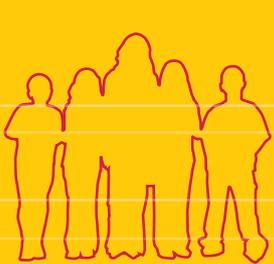
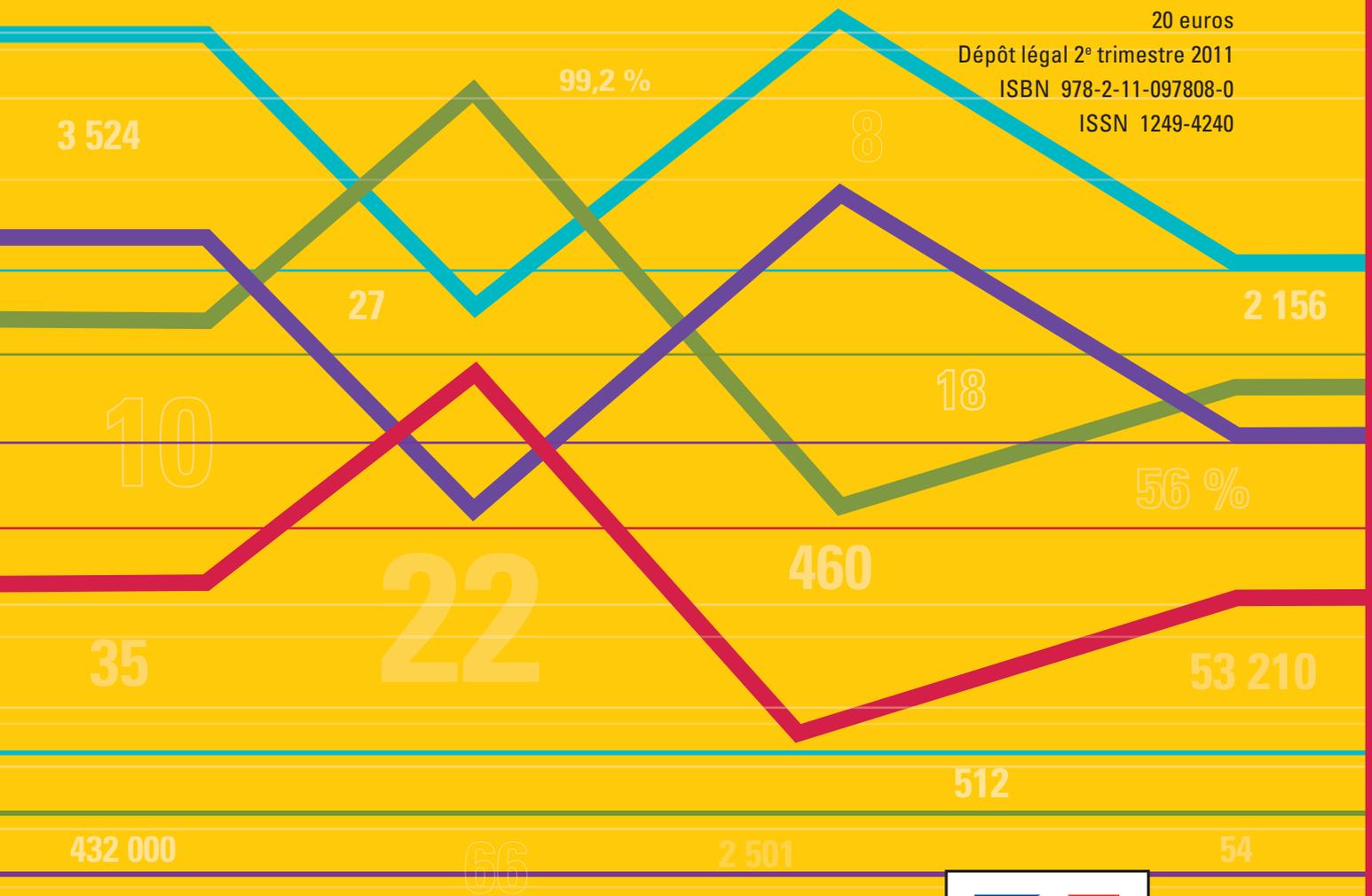
9 782110 978080

20 euros

Dépôt légal 2<sup>e</sup> trimestre 2011

ISBN 978-2-11-097808-0

ISSN 1249-4240




Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ministère  
éducation  
nationale  
jeunesse  
vie associative

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE